

# POLITICAL CHRONICLES OF THE AFRICAN GREAT LAKES REGION 2022

## *CHRONIQUES POLITIQUES DE L'AFRIQUE DES GRANDS LACS 2022*

Edited by |  
Sous la direction de  
F. Reyntjens



**UPA**

University Press Antwerp



Great Lakes of Africa Centre | Centre pour l'Afrique des grands lacs  
Lange Sint Annastraat 7  
2000 Antwerp | Anvers - Belgium | Belgique  
Tel: +32 3 265 57 70  
Web: [www.uantwerpen.be/glac](http://www.uantwerpen.be/glac)

The Great Lakes of Africa Centre  
is part of the Institute of  
Development Policy, University of Antwerp

Le Centre pour l'Afrique des Grands Lacs  
fait partie de l'Institut  
de politique du développement, Université d'Anvers



**University of Antwerp**  
| **IOB** Institute of  
Development Policy

GREAT LAKES OF AFRICA CENTRE • CENTRE POUR L'AFRIQUE DES GRANDS LACS

# **POLITICAL CHRONICLES OF THE AFRICAN GREAT LAKES REGION 2022**

*CHRONIQUES POLITIQUES DE  
L'AFRIQUE DES GRANDS LACS 2022*

Edited by I  
sous la direction  
de F. Reyntjens



The Chronicles are a peer reviewed publication.  
Les Chroniques sont une publication à comité de lecture.

Lay-out and cover | Mise en page et couverture:  
Joëlle Dhondt

© 2023 Uitgeverij UPA (University Press Antwerp)  
UPA is een imprint van ASP nv (Academic and Scientific Publishers nv)  
Keizerslaan 34  
1000 Brussel  
Tel. + 32 (0)2 289 26 50  
Fax + 32 (0)2 289 26 59  
e-mail: [info@aspeditions.be](mailto:info@aspeditions.be)  
[www.aspeditions.be](http://www.aspeditions.be)

ISBN 978 946 117 504 5

La dénomination GPRC (Guaranteed Peer Reviewed Content) est développée par l'institution flamande Boek.be. Elle est attribuée aux publications conformes aux standards académiques de la VABB (Vlaams Academisch Bibliografisch Bestand).



**THE AUTHORS | LES AUTEURS**

- Ivan  
ASHABA** Teaching assistant and PhD candidate, Institute of Development Policy (IOB), University of Antwerp, [ivan.ashaba@uantwerpen.be](mailto:ivan.ashaba@uantwerpen.be)
- Ithiel BATUMIKE  
MIHIGO** Doctorant à l'Université de Mons (École des sciences humaines et sociales), chercheur à Ebuteli, assistant à l'Université de Kaziba (Sud-Kivu, RDC) et chercheur-associé au CEGEC-UCB  
[ibatumike@gmail.com](mailto:ibatumike@gmail.com); [Ithiel.BatumikeMihigo@student.umons.ac.be](mailto:Ithiel.BatumikeMihigo@student.umons.ac.be)
- Michael  
MUTYABA** Independent researcher  
[michaelmutyaba@gmail.com](mailto:michaelmutyaba@gmail.com)
- Guillaume  
NDAYIKENGURUTSE** Chargé de cours en Science Politique à l'Université du Burundi, Département de Science Politique et Relations Internationales  
[Bambanje1999@yahoo.fr](mailto:Bambanje1999@yahoo.fr)
- Aymar  
NYENYEZI BISOKA** Professeur associé, Université de Mons, École des sciences humaines et sociales  
Place Warocqué 17, B-7000 Mons, Belgique  
[Aymar.Nyenyemizibisoka@umons.ac.be](mailto:Aymar.Nyenyemizibisoka@umons.ac.be); [aymar.nyenzezi@gmail.com](mailto:aymar.nyenzezi@gmail.com)
- Filip  
REYNTJENS** emeritus professor, Institute of Development Policy (IOB), University of Antwerp,  
[filip.reyntjens@uantwerpen.be](mailto:filip.reyntjens@uantwerpen.be)



## TABLE OF CONTENTS | TABLE DES MATIÈRES

### THE AUTHORS | LES AUTEURS

v

#### BURUNDI

*Guillaume Ndayikengurutse*

1.	INTRODUCTION	11
2.	UN PAYS EN PLEINE RECONFIGURATION POLITIQUE	11
2.1.	Gouvernance locale : le discours, les actes et un redécoupage territorial en vue	12
2.2.	Des figures politiques parties : prémices de changements structurels ?	14
3.	SÉCURITÉ ET DROITS DE L'HOMME : ENTRE RÉFORMES ET CONTINUITÉ	18
4.	LA DÉTÉRIORATION DES CONDITIONS DE VIE : UNE ÉCONOMIE VACILLANTE	23
4.1.	La pénurie des produits stratégiques sous le spectre des pratiques corruptives	23
4.2.	La flambée du coût de la vie	25
5.	RETOUR DANS LE CONCERT DES NATIONS : UNE DIPLOMATIE ACTIVE AUX ATTENTES PENDANTES	27
5.1.	La levée des sanctions de l'Union européenne : symbole ou réalité ?	28
5.2.	Les relations avec le Rwanda : de la surenchère au réalisme politique	30
5.3.	L'est de la RDC au centre de la présidence burundaise de l'EAC	31
6.	CONCLUSION	33

#### RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

*Ithiel Batumike Mihigo et Aymar Nyenyezi Bisoka*

1.	INTRODUCTION	35
2.	LA PACIFICATION AU POINT MORT	37
2.1.	De l'état de siège au M23	38
2.2.	La MONUSCO, l'EAC et les FARDC	41
3.	L'ENTOURAGE DE TSHISEKEDI : DÉCOMPOSITION ET RECOMPOSITION	45
3.1.	Mise à l'écart des éléments gênants	45
3.2.	Renforcement tous azimuts du pouvoir du président	49
4.	RESSOURCES PUBLIQUES ET NATURELLES : QUELLE GESTION ?	52
4.1.	Le deal Tshisekedi-Gertler et l'affaire de blocs pétroliers et gaziers	52
4.2.	Une mobilisation accrue des recettes internes	54
5.	ÉLECTIONS DE 2023 : APRÈS LA PLUIE, LE BEAU TEMPS ?	56
5.1.	Des réformes électorales peu audacieuses	56
5.2.	Manœuvres au niveau de la Cour constitutionnelle	57

5.3.	Une cartographie des centres d'inscription instrumentalisée	59
5.4.	Publication du calendrier électoral	60
6.	CONCLUSION	62

## **RWANDA**

*Filip Reyntjens*

1.	INTRODUCTION	65
2.	POLITICAL GOVERNANCE	65
3.	SOCIO-ECONOMIC GOVERNANCE	68
4.	JUSTICE	71
5.	HUMAN RIGHTS	75
6.	REGIONAL RELATIONS	77
6.1.	Rwanda, the DRC and M23	77
6.2.	Rwanda - Uganda frenemies	82
6.3.	Military diplomacy	83
7.	RWANDA AND THE WORLD	85
8.	CONCLUSION	89

## **UGANDA**

*Ivan Ashaba and Michael Mutyaba*

1.	INTRODUCTION	91
2.	EVERYDAY GOVERNANCE AND SECURITY	91
3.	CHANGES IN THE ARMY	95
4.	THE COMPUTER MISUSE ACT	100
5.	HUMAN RIGHTS	101
6.	POLITICS OF TRANSITION	103
7.	THE EAST AFRICAN CRUDE OIL PIPELINE (EACOP)	104
8.	CONCLUSION	108

## **ANNEXES**

### **ANNEXE 1 – INSTITUTIONS AU BURUNDI**

1.	PRÉSIDENTE ET GOUVERNEMENT	113
2.	GOUVERNEURS	114
3.	APPAREIL JUDICIAIRE	115
4.	SERVICES DE SÉCURITÉ : FORCES DE DÉFENSE NATIONALE (FDN), POLICE NATIONALE DU BURUNDI (PNB) ET SERVICE NATIONAL DE RENSEIGNEMENTS (SNR)	115
5.	CORPS DIPLOMATIQUE	116

### **ANNEXE 2 – INSTITUTIONS AU RWANDA**

1.	PRÉSIDENTE ET GOUVERNEMENT	119
2.	GOUVERNEURS	122
3.	APPAREIL JUDICIAIRE	122
4.	FORCES RWANDAISES DE DÉFENSE (FRD)	123
5.	POLICE NATIONALE	123

6.	RWANDA CORRECTIONAL SERVICE	123
7.	CORPS DIPLOMATIQUE	124



# BURUNDI

*Guillaume Ndayikengurutse*

## 1. INTRODUCTION

Les États en général et les États post-confliktuels en particulier restent marqués par une évolution en dents de scie mêlant avancées et reculs, succès et échecs. Ainsi peut-on analyser l'année 2022 au Burundi qui s'est caractérisée par des dynamiques politiques très fongibles, des dynamiques économiques suscitant beaucoup d'espoir sur le plan discursif, mais désillusionnant sur le plan pratique, une situation des droits de l'homme relativement stable sur fond d'actes criminels isolés et une diplomatie active, mais dont les retombées se font toujours attendre.

En effet, l'espace politique du Burundi a connu de profondes mutations. Le redécoupage territorial approuvé par les représentants du peuple est venu quelques mois après le départ de certains ténors de la politique burundaise post-confliktuelle. Le secteur des droits de l'homme a été marqué par les réformes intervenues dans le secteur de la Justice, notamment à travers le remplacement toujours controversé de l'institution des *bashingantahe* par les notables collinaires.

L'économie du pays quant à elle demeure inquiétante sous les coups conjugués de la pénurie des produits stratégiques comme le carburant et la flambée du coût de la vie. L'engagement du Burundi sur la scène internationale ne s'est pas accompagné par le retour des financements étrangers malgré la levée des sanctions de l'Union européenne, un des principaux partenaires du Burundi. Les relations avec le Rwanda voisin connaissent des avancées significatives malgré l'enlisement du conflit à l'est de la République Démocratique du Congo, qui est devenu préoccupant au point de cristalliser quasiment l'intégralité de l'agenda de la présidence tournante de l'East-African Community, assurée par le Burundi.

Sur base des informations collectées et des entretiens réalisés avec certains acteurs, les lignes suivantes s'inscrivent, sans prétendre à l'exhaustivité sur ces éléments soulevés, dans une perspective globale de retracer les dynamiques ayant marqué l'évolution du Burundi au cours de l'année 2022.

## 2. UN PAYS EN PLEINE RECONFIGURATION POLITIQUE

Au cours de l'année 2022, l'espace politique du Burundi a été marqué par un discours politique de renouveau centré sur l'amélioration de la gouvernance locale. Des actes sporadiques accompagnateurs ont suivi, mais la

grande réforme envisagée en la matière concerne le redécoupage territorial en cours de préparation. En outre, les espoirs des réformes profondes qui tardent encore ont été nourris par le départ de certaines figures politiques qui ne sont plus formellement présentes sur la scène politique. Au niveau du pluralisme politique, malgré des points de fragilité moins systémiques, le parti au pouvoir, le CNDD-FDD continue à asseoir son hégémonie au moment où l'opposition faiblit sous le poids des entraves tant externes qu'internes.

## **2.1. Gouvernance locale : le discours, les actes et un redécoupage territorial en vue**

L'année 2021 avait été marquée par une activité diplomatique intense de la part du Président de la République qui n'a ménagé aucun effort pour normaliser les relations avec les partenaires internationaux. Au cours de l'année 2022, le constat est qu'un équilibre entre l'action internationale et la politique intérieure s'est de plus en plus dégagé. En effet, la gouvernance locale a été au centre des préoccupations des autorités de l'État en général et du Président de la République en particulier.

De nombreuses descentes dans les provinces et les communes du Burundi ont été organisées. Le discours tenu était quasiment le même et oscillait autour de la lutte contre la corruption ainsi que du développement et de la lutte contre la pauvreté à travers la modernisation de l'agriculture. Dans une sorte de moralisation de la société, le Président de la République prenait suffisamment de temps pour faire un diagnostic parfois surréaliste des maux qui minent le pays et rappelait sans cesse les vertus d'un bon dirigeant, menaçant de démettre ceux qui ne s'y conforment pas. Ces séances constituaient également des moments inédits pour les citoyens qui ont pu soulever leurs préoccupations devant le Président de la République, n'hésitant pas parfois à pointer du doigt les manquements de certains responsables administratifs et politiques à la base.

Sans rendre compte de manière exhaustive du déroulement de ces descentes sur terrain, les plus emblématiques de ces dernières furent celles de Ngozi et de Rumonge. Le 30 juillet 2022, au stade kugasaka de Ngozi, le Président s'est entretenu avec les citoyens pendant dix heures.<sup>1</sup> Au cours de cette séance initialement destiné «à la moralisation sur le développement du Burundi»<sup>2</sup>, les citoyens ont eu le droit de soulever leurs préoccupations et surtout de dénoncer les actes de mauvaise gouvernance et de violations des droits humains commis par certains responsables administratifs et politiques au niveau de la province. Près d'un mois avant, en date du 24 juin 2022, le Président avait rencontré la population de Rumonge. Il a écouté les doléances

<sup>1</sup> <https://twitter.com/NtareHouse/status/1553464038482378753>, site visité le 12 janvier 2023.

<sup>2</sup> <https://twitter.com/NtareHouse/status/1553323666544410625>, site visité le 12 janvier 2023.

des citoyens avant de dénoncer avec la dernière énergie les manœuvres frauduleuses de certaines autorités, notamment au niveau de la gestion des produits stratégiques comme le carburant, les appelant par conséquent à démissionner avant qu'il ne les limoge lui-même.<sup>3</sup>

À côté du Président de la République, bien d'autres hautes autorités, à l'instar du Président de l'Assemblée nationale, du Président du Sénat ou encore du Premier ministre, ont visité différentes provinces et communes du pays pour non seulement pousser la population à s'engager dans des travaux de développement et de lutte contre la pauvreté, mais aussi sensibiliser les autorités locales à s'astreindre aux exigences de la bonne gouvernance.

Par conséquent, la gouvernance locale a connu de profondes mutations au cours de l'année 2022. Sur base du respect des normes de la bonne gouvernance auquel les hautes autorités appelaient de tous leurs vœux, un nombre assez significatif d'administrateurs communaux et certains gouverneurs de provinces ont été démis de leurs fonctions. Ce fut le cas pour le gouverneur de la province Rumonge que le Président a d'ailleurs menacé de traduire en justice<sup>4</sup> et d'une dizaine d'administrateurs des communes tels que Bugarama, Buyengero, Kayogoro, Kiremba, Ntega, Nyabihanga, Nyabiraba, Rumonge, Tangara, Vugizo, etc. Dans le contexte où la ligne de démarcation entre les autorités administratives et les responsables du parti au pouvoir n'est pas très claire, ce renouveau au niveau local n'a pas épargné certains de ces derniers qui ont été limogés pour leur implication dans des actes de mauvaise gouvernance et de violation des droits de l'homme. Ce fut le cas à titre exemplatif du secrétaire provincial du parti au pouvoir à Ngozi.<sup>5</sup> À ce stade, les retombées de cette importance accordée à la gouvernance locale et de ces mutations consécutives n'apparaissent pas encore, mais il serait intéressant de voir dans quelle mesure, la trajectoire de gouvernance locale pourrait évoluer en conséquence.

En outre, l'année 2022 aura été décisive dans le processus de reconfiguration administrative du territoire du Burundi. En effet, le redécoupage territorial, évoqué depuis des années, a commencé à se préciser à travers une loi adoptée par l'Assemblée nationale le 15 décembre 2022. Selon ce nouveau découpage territorial, le Burundi va compter 5 provinces au lieu de 18, 42 communes au lieu de 119, 450 zones au lieu de 339 et 3041 collines/quartiers au lieu de 2911.<sup>6</sup> Les appréhensions sur ce sujet demeurent intenses. Au

<sup>3</sup> <https://www.iwacu-burundi.org/rumonge-le-president-ndayishimiye-ny-est-pas-alle-avec-le-dos-de-la-cuillere/>.

<sup>4</sup> <https://www.sosmediasburundi.org/2023/01/11/rumonge-le-president-neva-met-en-garde-le-representant-adjoint-du-cndd-fdd-et-promet-de-traduire-en-justice-lancien-gouverneur/>, site visité le 13 janvier 2023.

<sup>5</sup> <https://www.sosmediasburundi.org/2022/08/05/ngozi-le-cndd-fdd-veut-faire-le-menage-dans-ses-rangs/>, site visité le 13 janvier 2023.

<sup>6</sup> <https://twitter.com/nshingamateka/status/1603457001438253069>, site visité le 13 janvier 2023.

niveau local, les autorités ne cachent pas leur doute sur l'opérationnalisation de cette réforme.<sup>7</sup> Cependant nombreux sont les experts dans le domaine de la gouvernance qui convergent à l'idée que par principe, ce redécoupage territorial constitue une avancée considérable tout en soulignant que tout dépendra de la volonté et des capacités des autorités à le mettre en œuvre pour en faire un système fonctionnel et efficace.<sup>8</sup>

## **2.2. Des figures politiques parties : prémices de changements structurels ?**

Dans la nuit du 6 septembre 2022, les députés de l'Assemblée nationale sont invités d'urgence à une séance plénière extraordinaire pour le lendemain. L'objet de ladite séance n'est pas indiqué.<sup>9</sup> Les spéculations vont bon train et les réseaux sociaux s'enflamment. Tout le monde est curieux de savoir l'objet de cette plénière extraordinaire. Le matin du 7 septembre, les journalistes sont aussi invités. Vers 9 h, les députés sont installés à l'hémicycle de Kigobe au moment où le président de l'Assemblée nationale est en train de lire le curriculum vitae du Lieutenant-Général de Police Gervais Ndirakobuca, candidat Premier ministre, présenté par le Président de la République à l'Assemblée nationale pour approbation. Après un court moment d'échange sur la procédure à suivre, la candidature du Lieutenant général Gervais Ndirakobuca a été approuvée à l'unanimité.<sup>10</sup> La même procédure se déroulait concomitamment au Sénat.<sup>11</sup> Le même jour dans l'après-midi, le nouveau Premier ministre prêtait serment.

Bien qu'il s'agisse d'une procédure normale dans le fonctionnement des institutions de la République, le remplacement du Premier ministre symbolisait le départ d'une figure majeure de la politique burundaise des 20 dernières années. Le Général de Police Alain Guillaume Bunyoni était considéré comme l'un des poids lourds de l'ancien mouvement rebelle, le CNDD-FDD, devenu parti au pouvoir depuis 2005. Il a occupé de nombreuses hautes responsabilités de la République allant de la direction générale de la police nationale à la primature en passant par le ministère de la sécurité publique, le cabinet civil du Président et la chancellerie des ordres nationaux. Dans la même vague, d'autres caciques du pouvoir se sont vus démis de leurs fonctions, il s'agit notamment du chef de cabinet civil du Président, le Lieutenant général de Police Gabriel Nizigama et du chef de cabinet militaire du Président, le Lieutenant général Etienne Ntakarutimana. Le départ du Premier ministre a généré l'ar-

<sup>7</sup> Entretien avec une autorité administrative, le 11 janvier 2022.

<sup>8</sup> Entretien avec un expert en gouvernance, le 31 décembre 2022.

<sup>9</sup> Entretien avec un député de l'Assemblée nationale, le 6 septembre 2022.

<sup>10</sup> <https://twitter.com/nshingamateka/status/1567450870157115392>, site visité le 14 janvier 2023.

<sup>11</sup> [https://twitter.com/burundi\\_senat/status/1567470129474068482](https://twitter.com/burundi_senat/status/1567470129474068482), site visité le 14 janvier 2023.

rivée de nouveaux membres du gouvernement à la tête des ministères stratégiques comme celui de l'Intérieur, celui des Finances, celui de l'Agriculture et celui des infrastructures.

L'opinion ne s'est pas empêchée de faire le lien entre les discours prononcés par le Président de la République quelques jours avant ces limogeages. En effet, en date du 25 août 2022, à l'occasion de la prière mensuelle à la permanence du CNDD-FDD, le Président a dans son discours, pointé du doigt certains dignitaires qui entravent le développement du pays à travers les promesses faites à la population. Selon lui, ces dignitaires chercheraient à soulever la population contre l'ordre en place. Partant de la problématique de la pénurie de carburant, il dira : « Il y a parmi ces derniers ceux qui avaient dissimulé du carburant, mais nous avons découvert cela. Ils avaient envisagé d'organiser une manifestation, un samedi, avec un plan de cacher tout le carburant afin de créer une pénurie artificielle pour qu'il y ait manifestation à l'image de ce qui s'est passé en 2015 ».<sup>12</sup> La charge idéologique de ce discours était importante pour quiconque connaît le déroulement de la crise de 2015 et ses conséquences. Sur la même lancée, le 2 septembre lors de la rentrée judiciaire, le Président est revenu à la charge parlant de certains hommes politiques qui cherchent à créer du désordre pour en profiter jusqu'à s'en prendre aux institutions de la République. Ainsi dira-t-il : « Qui peut menacer un Général de coup d'État ? Qui est-il ? Qu'il vienne m'affronter. Au nom de Dieu, je le vaincrai ».<sup>13</sup> Il était donc logique qu'au sein de l'opinion, l'idée que ces discours auguraient cette phase qui a vu certains ténors de la politique burundaise prendre congé, du moins officiellement, des dynamiques actuelles, soit prégnante.

En toute évidence, on aurait pu croire à des évolutions positives profondes à la suite du départ de ces personnalités. Cependant, si on prend l'exemple de la pénurie du carburant, elle persiste. Il est par ailleurs difficile de déterminer dans quelle mesure les pratiques corruptives sans cesse dénoncées ont décélééré actuellement. D'où la nécessité de s'interroger si au-delà du changement de personnes, les pratiques ont évolué, quitte à pouvoir induire des changements structurels.

Au cours de l'année 2022, l'espace politique a été marqué par un parti au pouvoir particulièrement dynamique et une opposition de plus en plus faible sous le poids des obstacles internes et externes. Les dirigeants du parti au pouvoir ont entamé une tournée dans quasiment toutes les communes du pays. Ce fut l'occasion d'aller à la rencontre des militants du parti pour les redynamiser du point de vue idéologique en les appelant à travailler pour soutenir le vaste chantier de développement initié par le Président de la République. Ces descentes à l'intérieur du pays ont été marquées par des séances d'enrôlement

---

<sup>12</sup> <https://www.iwacu-burundi.org/le-spectre-de-2015/>, site visité le 14 janvier 2023.

<sup>13</sup> <https://www.iwacu-burundi.org/verbatim/>, site visité le 14 janvier 2023.

de nouveaux membres qui, en grand nombre, quitteraient les autres partis politiques et en particulier le principal parti d'opposition, le CNL, pour intégrer le parti au pouvoir.<sup>14</sup>

Des occasions particulières ont permis au parti au pouvoir de clarifier sa vision de la gouvernance du pays. Il s'agit notamment des prières interconfessionnelles organisées tous les derniers jeudis du mois et auxquelles participent généralement toutes les hautes autorités du pays, y compris le Président de la République. Au cours de cette année 2022, le parti au pouvoir a également organisé une journée de commémoration du septième anniversaire de l'assassinat du Lieutenant-Général Adolphe Nshimirimana, tombé sous les balles de malfaiteurs le 2 août 2015 en pleine crise politico-sécuritaire. Au cours de ces cérémonies, le Secrétaire général du Parti a rappelé que l'héritage laissé par les années du maquis doit être sauvegardé pour que l'on sache d'où l'on vient et où on va. Il a appelé les jeunes du parti appelés « Imbonerakure » à veiller sur la paix chèrement acquise pour éviter que le pays retourne dans les affres du passé.<sup>15</sup>

Au cours de l'édition annuelle de la journée dédiée à la jeunesse du parti au pouvoir, dénommée « Imbonerakure Day », le Secrétaire général a repris le même discours en invitant également ces jeunes à être de véritables moteurs du développement socio-économique du pays. Ainsi dira-t-il : « Vous êtes les piliers du parti et du pays. Le temps d'être Imbonerakure dans les paroles seulement est révolu. Soyez les premiers à développer la société et le pays entier. Comme vous le faites dans la préservation de la paix et la sécurité, soyez aussi les exemples dans le développement socio-économique du pays ». <sup>16</sup> Il a annoncé que dans le temps d'une année, 25 mille jeunes subiront une formation patriotique et physique qui leur permettra d'être de véritables acteurs du développement et de préservation de la paix. <sup>17</sup> Ce discours suscite des inquiétudes quant aux conséquences qu'une telle dynamique peut avoir sur la qualité de l'espace de l'action politique.

Il en est de même pour certains discours tenus par le Secrétaire général du parti notamment à l'endroit des cadres du parti au pouvoir qui se seraient engagés dans une logique de dénonciation des individus qui s'adonnent aux actes de malversations des deniers publics. Le Secrétaire général du parti a vivement découragé ce genre d'attitude au cours de la prière interconfessionnelle de la fin du mois de septembre. Ce discours est venu nourrir les appréhensions sur les divergences entre la direction du parti au pouvoir et le som-

<sup>14</sup> <https://twitter.com/CnndFdd/status/152066963333932033>, site visité le 15 janvier 2023.

<sup>15</sup> <https://www.iwacu-burundi.org/le-cnnd-fdd-rend-hommage-au-lt-gen-adolphe-nshimirimana-7-ans-apres-son-deces/>, site consulté le 15 janvier 2023.

<sup>16</sup> <https://www.iwacu-burundi.org/imbonerakure-day-edition-2022-a-tenu-toutes-ses-promesses/>, site consulté le 15 janvier 2023.

<sup>17</sup> <https://www.sosmediasburundi.org/2022/08/29/burundi-le-cnnd-fdd-veut-former-25-mille-imbonerakure-au-defile-militaire-dici-lan-prochain/>, site visité le 15 janvier 2023.

met de l'État au sujet de la ligne de gouvernance politique et économique à suivre au niveau du pays.<sup>18</sup> Ainsi, ces divergences se répliqueraient au niveau du camp au pouvoir où d'un côté, il y aurait un courant qui voudrait garder le statu quo en renforçant l'héritage de feu Président Pierre Nkurunziza et de l'autre, ceux qui soutiennent les réformes voulues par le président de la République actuel.<sup>19</sup> Pour un membre influent du parti au pouvoir, il s'agit des spéculations des détracteurs qui tentent de déstabiliser le parti au pouvoir qui ne cesse de se consolider au fur des années.<sup>20</sup> De toute façon, c'est ce que le parti a essayé de démontrer en procédant sans heurts à des changements au niveau des secrétariats nationaux même si les doutes sur la fragilité de la cohésion interne ne sont toujours pas complètement dissipés. Ces doutes sont alimentés par l'expérience du parti au pouvoir qui a connu de fortes rivalités entre son Président et le Président de la République autour de l'année 2007, faisant ainsi craindre que le même scénario ne se reproduise actuellement entre le Secrétaire général du Parti et le Président de la République. En tout état de cause, l'hégémonie du parti au pouvoir au sein de l'espace politique du Burundi demeure une constante qui se renforce au jour le jour.

Du côté de l'opposition, même si ce n'est pas à la même cadence que l'année précédente, le Congrès national pour la liberté, le CNL, demeure le plus visible sur la scène politique. Il y a eu moins de descentes à la rencontre des militants, mais par contre les réunions se sont multipliées à l'endroit des membres des organes du parti<sup>21</sup> et des membres provenant des différentes localités du pays, mais exerçant leurs activités dans la ville de Bujumbura.<sup>22</sup> Les responsables de ce parti avec à la tête son leader Agathon Rwasa n'ont pas cessé de dénoncer les violations des droits de l'Homme et des libertés publiques dont sont victimes leurs membres. Ils ont soulevé notamment les cas d'arrestations et d'emprisonnements arbitraires de leurs membres, l'interdiction des réunions et des manifestations publiques de leur parti ainsi que le vandalisme des infrastructures du parti comme les permanences.<sup>23</sup> Au-delà de ces obstacles externes, le parti CNL traverse, depuis des mois, une crise interne profonde. Les velléités de la Nyakurisation refont surface. La nyakurisation des partis est une pratique politique à laquelle le pouvoir du CNDD-FDD a eu recours, qui consiste à orchestrer la scission des partis politiques en agréant

<sup>18</sup> Entretien avec un membre de la société civile burundaise, le 10 septembre 2022.

<sup>19</sup> Initiative pour les Droits Humains au Burundi, une alliance précaire. Qui détient le pouvoir?, février 2023.

<sup>20</sup> Entretien avec un membre du parti au pouvoir le 12 septembre 2023.

<sup>21</sup> <https://twitter.com/BurundiCnl/status/1579054016012509185>, site visité le 18 janvier 2023.

<sup>22</sup> <https://twitter.com/BurundiCnl/status/1589332684849184769>, site visité le 18 janvier 2023.

<sup>23</sup> <https://www.iwacu-burundi.org/interview-exclusive-avec-agathon-rwasa-tous-les-signaux-sont-au-rouge/>, site visité le 18 janvier 2023.

légalement des ailes dites « véritables » (Nyakuri en kirundi), dirigées par des leaders flexibles à l'égard du CNDD-FDD, contre des sections loyalistes qui deviennent dès lors « non officielles ». <sup>24</sup> Soupçonnant certains hauts cadres de son parti de se rapprocher du pouvoir, Agathon Rwaso, nanti de sa popularité, tente d'exclure ces derniers en s'entourant de certains cadres qui lui restent inconditionnellement fidèles. <sup>25</sup> Les concernés évoquent plutôt une crise de leadership au sommet du parti et se disent profondément attachés à l'idéologie du parti tout en revendiquant des réformes pour plus de démocratie interne. <sup>26</sup>

De toute façon, cette tendance à la scission devient inquiétante quant à l'avenir du pluralisme politique au Burundi d'autant plus que la plupart d'autres partis évoluent de plus en plus dans une logique de collaboration fusionnelle avec le parti au pouvoir. Certains responsables des partis n'hésitent pas à souligner qu'au regard de la volonté du changement manifestée par le Président de la République, s'ils sont associés à la gestion de l'État, ils ne voient aucune importance de continuer à lutter pour la conquête du pouvoir. <sup>27</sup>

### 3. SÉCURITÉ ET DROITS DE L'HOMME : ENTRE RÉFORMES ET CONTINUITÉ

Il est difficile de dissocier la situation des droits de l'homme au Burundi du secteur de la Justice. Dans un contexte où la dynamique du « tout politique » a pignon sur rue, la qualité du fonctionnement dans le secteur de la Justice interagit avec l'état des lieux des droits de l'homme. Au cours de l'année 2022, ce secteur a connu des évolutions qui méritent d'être remises en question. En outre, le domaine des droits de l'homme a connu une amélioration relative. Sur le plan sécuritaire, la criminalité a connu une certaine recrudescence.

Dans la même logique d'un diagnostic réaliste des maux qui rongent la société burundaise, le Président Evariste Ndayishimiye n'a pas cessé depuis son arrivée au pouvoir de parler des dysfonctionnements qui rongent la société burundaise. Dans son discours à la Nation du 31 décembre 2021, il disait : « Nous avons remarqué des irrégularités dans le secteur de la justice liées notamment au passé douloureux de notre pays, aux lois rétrogrades et au mauvais comportement de certains magistrats ». <sup>28</sup> Il a parlé également de l'incompétence de certains magistrats, les emprisonnements abusifs, la surpopulation carcérale comme entre autres les défis qui minent le secteur de la Justice. <sup>29</sup>

Pour désengorger les prisons, le président a annoncé que « désormais tou-

<sup>24</sup> HIRSCHY, J., LAFONT, C., « Esprit d'Arusha, Es-tu là ? La démocratie burundaise au risque des élections de 2015 », *Politique Africaine*, Vol. 1, N° 137, 2015, pp. 169-189, p. 180.

<sup>25</sup> Entretien avec un cadre du parti CNL, le 1er décembre 2022.

<sup>26</sup> Entretien avec un cadre du parti CNL, le 10 décembre 2022.

<sup>27</sup> Entretien avec le président d'un parti politique

<sup>28</sup> <https://lerenouveau.digital/nouvel-an-2022-le-president-de-la-republique-evariste-ndayishimiye-sadresse-a-la-nation/>, site visité le 21 janvier 2023.

<sup>29</sup> Idem.

tes les personnes non poursuivies pour assassinat ou pour atteinte à la vie humaine devront comparaître libres»<sup>30</sup> tout en exhortant les procureurs à libérer cette catégorie de personnes. Une mesure qui a été bien accueillie notamment par certaines organisations œuvrant dans le secteur à l'instar de l'Association Solidarité avec les Prisonniers et leurs Familles, SPF-Ntabariza. Le représentant légal de cette dernière a exprimé sa satisfaction en ces termes : «Nous saluons la décision du chef de l'État de relâcher tous ceux qui n'ont pas commis les crimes de sang. C'est un ouf de soulagement autant pour les bénéficiaires qui vont recouvrer leur liberté et regagner leurs familles que pour les familles qui faisaient la navette pour voir leurs proches dans différentes prisons».<sup>31</sup> Il a annoncé son engagement à redresser les comportements des magistrats qui ne disent pas le droit comme le prévoient les textes législatifs en la matière.

C'est ainsi que le 29 juillet 2022, une mesure concrète a été prise. En effet, 35 magistrats ont été révoqués pour des actes de corruption et de mauvaise gestion. Annonçant lui-même cette décision du Conseil Supérieur de la Magistrature, le président de la République a indiqué : «En analysant les 40 plaintes liées à la discipline des magistrats, nous avons trouvé que 35 magistrats sont coupables de corruption et de mauvaise gestion et le conseil a décidé leur révocation. Il ne reste qu'un décret de mise en exécution de cette décision».<sup>32</sup> Il a invité les Burundais à regagner de l'espoir grâce aux réformes engagées dans le secteur de justice.<sup>33</sup> Cette mesure a effectivement été saluée par certains acteurs qui ont estimé qu'il s'agit d'un message fort envoyé aux cadres du pouvoir judiciaire pour qu'ils revoient leurs approches dans leur mission de rendre justice.<sup>34</sup> Cependant, d'autres acteurs de la société burundaise trouvent que l'impact d'une telle mesure sera très limité du fait que les vrais dysfonctionnements au sein de la magistrature, notamment la question de l'indépendance du pouvoir judiciaire, ne sont pas abordés.<sup>35</sup>

Au cours de l'année 2022, la réforme la plus importante connue par le secteur judiciaire aura été la mise en place des structures des notables collinaires à travers des élections. Déjà dans son discours de fin de l'année, le président annonçait une réhabilitation de l'institution des notables collinaires. Il a reconnu leur rôle incontournable dans le règlement des conflits familiaux et fonciers du fait de leur connaissance de la vérité sur ces derniers et a ainsi

---

<sup>30</sup> Idem.

<sup>31</sup> <https://www.iwacu-burundi.org/les-irregularites-dans-la-justice-dans-le-viseur-du-president-ndayishimiye/>, site visité le 21 janvier 2023.

<sup>32</sup> <https://www.presidence.gov.bi/2022/07/29/le-chef-de-letat-annonce-la-revocation-de-35-magistrats-accuses-de-corruption-et-de-mauvaise-gestion/>, site visité le 22 janvier 2023.

<sup>33</sup> Idem.

<sup>34</sup> Entretien avec un acteur de la société civile, le 2 août 2022.

<sup>35</sup> Entretien avec un acteur politique, le 10 août 2022.

invité la population à élire des personnes honnêtes et intègres.<sup>36</sup> Ces élections se sont tenues sur toutes les collines du pays en date du 12 septembre 2022. Certains médias ont rapporté des « irrégularités multiples » à leur sujet, liées entre autres à l'enregistrement biaisé tant des candidats que des votants.<sup>37</sup> Les acteurs politiques ont émis des avis divergents. L'opposition estimait que tout a été mis en œuvre pour que soient élus des membres du parti au pouvoir au moment où des acteurs de la mouvance avançaient que d'une manière générale, ce scrutin s'est bien déroulé.<sup>38</sup>

En réalité, cette réforme avait des conséquences profondes dans la mesure où elle venait remplacer les notables collinaires connus sous le nom des *bashingantahe*, une institution sociale multiséculaire, composée par des individus jugés intègres et honnêtes qui rendent la justice communautaire. Selon le ministre de l'Intérieur, suite à l'avènement de ces notables élus, l'institution des *bashingantahe* était abolie. Le Président de cette institution a estimé de son côté que la mise en place d'un tribunal ne peut pas mettre fin à un comportement moral qui est « *Ubushingantahe* ». <sup>39</sup> De toute façon, la cohabitation des notables élus, des conseillers collinaires élus et des *bashingantahe* demeure sujette à caution et malgré les tentatives d'éclaircissement sans cesse engagées par les autorités, la justice au niveau des communautés n'en sera pas moins altérée.

Sur le plan du fonctionnement pratique de la justice, des décisions tantôt saluées, tantôt controversées en matière des droits de l'homme ont été prises. L'avocat Tony Nkina accusé d'avoir trempé dans des attaques contre le Burundi dans la localité de Kabarore le 25 septembre 2020<sup>40</sup> a été acquitté par la justice le 20 décembre 2022.<sup>41</sup> Cette décision de la Cour d'appel de Ngozi était symbolique d'autant que cette affaire était considérée comme étant politique, du fait que Maître Nkina était affilié à APRODH, une organisation de la société civile burundaise, radiée par le gouvernement pour son rôle supposé dans la crise politico-sécuritaire de 2015. Plusieurs représentations diplomatiques présentes à Bujumbura s'étaient mobilisées pour sa libération et avaient salué cette décision de la justice.<sup>42</sup>

Cependant, d'autres affaires ont écorné dans une certaine mesure l'image

<sup>36</sup> <https://lerenouveau.digital/nouvel-an-2022-le-president-de-la-republique-evariste-ndayishimiye-sadresse-a-la-nation/>, site visité le 22 janvier 2022.

<sup>37</sup> <https://www.iwacu-burundi.org/elections-des-notables-collinaires-des-irregularites-multiples/>, site visité le 22 janvier 2022.

<sup>38</sup> Idem.

<sup>39</sup> [https://www.iwacu-burundi.org/retro-justice-un-avocat-et-defenseur-des-droits-humains-acquitte/#Linstitution\\_des\\_Bashingantahe\\_abolie](https://www.iwacu-burundi.org/retro-justice-un-avocat-et-defenseur-des-droits-humains-acquitte/#Linstitution_des_Bashingantahe_abolie), site visité le 22 janvier 2023.

<sup>40</sup> <https://www.iwacu-burundi.org/affaire-me-nkina-vers-un-proces-equitable/>, site visité le 23 janvier 2023.

<sup>41</sup> <https://www.iwacu-burundi.org/acquittement-de-tony-germain-nkina-et-de-son-client/>, site visité le 23 janvier 2023.

<sup>42</sup> Entretien avec un diplomate accrédité à Bujumbura, le 23 décembre 2022.

de la justice. C'est le cas notamment de l'affaire du Dr Christophe Sahabo, Directeur du Kira Hospital, arrêté dans la soirée du 30 mars 2022, détenu d'abord par le Service national du Renseignement et transféré par la suite dans une prison de Ruyigi à l'intérieur du pays.<sup>43</sup> Il demeure difficile de connaître les tenants et les aboutissants de cette affaire, mais le moins qui puisse être dit, est qu'elle comporte une dose politique importante. Il en est de même pour l'affaire de Floriane Irangabiye, une journaliste burundaise basée au Rwanda et travaillant pour un médium en ligne, arrêtée en août 2022 et poursuivie pour des faits d'incitation à la violence. Son dossier a des ramifications politiques importantes, liées notamment aux relations tumultueuses entre le Burundi et le Rwanda sur fond de la crise de 2015.

À ce chapitre de la justice, il est difficile de passer sous silence l'arrêt de la Cour de Justice est-africaine du 25 novembre 2021 rendu public au cours de l'année 2022, qui estimait que le troisième mandat du Président Pierre Nkurunziza en 2015, était illégal.<sup>44</sup> La controverse autour de ce troisième mandat a été à l'origine de la crise politico-sécuritaire dont les conséquences socio-économiques se font toujours ressentir. Néanmoins, cet arrêt a été très peu commenté au sein de l'espace public burundais. À notre avis, cela se justifie d'abord par le fait qu'il mettait au grand jour ce que tout le monde sait déjà, ensuite que les enjeux du moment notamment au niveau socio-économiques sont plus importants et enfin que le concerné au premier plan n'est plus.

Nombreux sont les acteurs de la société burundaise qui reconnaissent la situation des droits de l'homme dans leurs composantes des droits civils et politiques s'est améliorée au cours de l'année 2022<sup>45</sup>. Par contre, la recrudescence de la criminalité sur fond des conflits fonciers, des malentendus dans les ménages est devenu un constat notoire. Ainsi, dans plusieurs localités du pays des citoyens ont été assassinés à la suite des disputes autour du foncier<sup>46</sup>, la terre étant une ressource de plus en plus rare dans le contexte du Burundi. En outre, dans les différentes réunions mensuelles tenues par le Président de la République à l'endroit des autorités militaires, sécuritaires, administratives et judiciaires, des cas de violences basées sur le genre ont été soulevés dans les différentes localités du pays. Le concubinage a été identifié comme étant l'une des principales causes de ces violences conjugales qui touchent en grande majorité les femmes, mais qui n'épargnent pas dans une certaine mesure

<sup>43</sup> <https://www.burundidaily.net/post/laffaire-christophe-sahabo-desormais-en-mode-rouge-sang-alerte-au-potential-double-assassinat-orchestre-par-la-presidence>, site visité le 23 janvier 2023.

<sup>44</sup> [https://www.iwacu-burundi.org/retro-justice-un-avocat-et-defenseur-des-droits-humains-acquitte/#Le\\_Burundi\\_a\\_perdu\\_son\\_proces\\_devant\\_la\\_cour\\_de\\_IEAC](https://www.iwacu-burundi.org/retro-justice-un-avocat-et-defenseur-des-droits-humains-acquitte/#Le_Burundi_a_perdu_son_proces_devant_la_cour_de_IEAC).

<sup>45</sup> Entretien avec les acteurs politiques de la société burundaise, semaine du 10 au 16 avril 2022.

<sup>46</sup> <https://www.sosmediasburundi.org/2022/06/12/kirundo-un-homme-assassine/>, site visité le 24 janvier 2023.

les hommes.<sup>47</sup> Par ailleurs, les cas de vol dans les ménages et dans les champs ont augmenté dans les différentes localités du territoire national.<sup>48</sup> En toile de fond, cette criminalité multiforme est en partie fondée sur la flambée du coût de la vie à laquelle nous accordons quelques lignes dans les sections suivantes.

Cependant, malgré l'amélioration de la situation des droits civils et politiques, des cas de violations sporadiques de ces derniers ont été relevés. En effet, les organisations de la société civile en général et celles œuvrant à partir de l'étranger en particulier n'ont cessé de dénoncer des cas de violation des droits de l'Homme à l'instar de l'ONG Acat-Burundi qui répertoriait pour le mois de septembre 2022, neuf cas d'assassinats, huit cas d'arrestations arbitraires et détentions illégales ainsi que huit cas d'atteintes à l'intégrité physique.<sup>49</sup> La Commission nationale indépendante des droits de l'Homme (CNIDH) a reconnu dans son rapport l'existence des cas de détentions arbitraires due aux dysfonctionnements du système judiciaire, générant par conséquent la surpopulation carcérale.<sup>50</sup> Il faut toutefois reconnaître que le monitoring des violations des droits de l'homme au Burundi demeure difficile dans la mesure où d'une part, les organisations de la société civile actives en la matière travaillent à partir de l'étranger suite à la crise de 2015 et d'autre part, l'indépendance des institutions à l'instar de la CNIDH ne cesse de nourrir des doutes. Le rapporteur spécial sur les droits de l'homme au Burundi n'a toujours pas reçu l'autorisation d'entrer sur le territoire national. Cela rend ses rapports discutables malgré la pertinence de leurs contenus. Les autorités continuent à soutenir que les institutions nationales chargées des questions des droits de l'homme sont à mesure de s'acquitter de leur mission correctement sans que des institutions étrangères interfèrent.<sup>51</sup>

La CNIDH, qui avait commencé à recouvrer sa réputation des premières années, a été secouée par une crise interne au cours de 2022. Une note confidentielle adressée par son président au président de la République qui a fuité dans les médias, fait état des comportements internes non recommandables, dont des tentatives de viols sur employés de la part de certains membres de la Commission.<sup>52</sup> Pour certains observateurs, cette note était très indicative sur les luttes de positionnement des membres de la Commission à la veille de

<sup>47</sup> <https://lerenouveau.digital/les-victimes-des-violences-sexuelles-basees-sur-le-genre-appeles-a-sortir-de-leur-silence/>, site visité le 24 janvier 2023.

<sup>48</sup> <https://www.iwacu-burundi.org/cibitoke-recrudescence-de-vol-dans-les-menages-et-dans-les-champs/>, site visité le 24 janvier 2023.

<sup>49</sup> <https://www.acatburundi.org/rapport-de-monitoring-des-violations-et-atteintes-aux-droits-de-lhomme-recense-pour-septembre-2022/>, site visité le 24 janvier 2023.

<sup>50</sup> <https://www.iwacu-burundi.org/rapport-de-la-cnidh-a-kigobe-la-situation-politique-est-satisfaisante-lopposition-conteste/>, site visité le 24 janvier 2023.

<sup>51</sup> [https://www.arib.info/index.php?option=com\\_content&task=view&id=21610&Itemid=82](https://www.arib.info/index.php?option=com_content&task=view&id=21610&Itemid=82), site visité le 24 janvier 2023.

<sup>52</sup> <https://www.iwacu-burundi.org/cnidh-une-tentative-de-viol-reglee-a-lamiable/>, site visité le 24 janvier 2023.

l'expiration de leurs mandats.<sup>53</sup> Mais aussi et surtout, elle a jeté le doute sur les capacités de cette commission à maintenir le cap pour continuer à redorer son image dans un contexte préélectoral où les violations des droits de l'homme risquent de connaître une recrudescence. La CNIDH est attendu sur ce terrain de même que l'institution de l'Ombudsman dont le rôle est important en matière des droits de l'homme et qui, au mois de novembre a été confiée à Aimée-Laurentine Kanyana en remplacement d'Edouard Nduwimana, arrivé au terme de son mandat. Il sera intéressant de voir comment elle va impulser une nouvelle dynamique au sein de cette institution longtemps considérée comme étant sous la coupe du pouvoir exécutif.<sup>54</sup>

#### **4. LA DÉTÉRIORATION DES CONDITIONS DE VIE : UNE ÉCONOMIE VACILLANTE**

Sur le plan économique, l'année 2022 a été marquée par la pénurie des produits stratégiques sans lesquels tous les autres secteurs de la vie tournent au ralenti. Entre autres conséquences, le coût des produits de base a augmenté de manière exponentielle. Ainsi, les conditions de vie des citoyens burundais ont continué à se détériorer. Le discours anticorruption a continué sans pour autant induire des changements conséquents. Des mesures susceptibles de susciter l'espoir ont été prises à l'instar de la réouverture des bureaux de change<sup>55</sup> qui n'a pas endigué pour autant le manque des devises. D'autres mesures « plus politiques que techniques » comme la délimitation de la zone de circulation des taxi-vélos, des taxis-motos et des tricycles ont élevé le seuil de vulnérabilité d'une certaine catégorie de citoyens.

##### **4.1. La pénurie des produits stratégiques sous le spectre des pratiques corrupives**

L'année 2022 aura été marquée par la pénurie des produits stratégiques au premier rang desquels le carburant. En janvier le ministre de l'Hydraulique, de l'Énergie et des Mines annonçait la hausse des prix du carburant. Un litre de l'essence passait de 2400 à 2700 francs burundais, un litre de mazout de 2350 à 2650 et celui du pétrole de 2100 à 2450.<sup>56</sup> Vers la fin du mois d'avril, ces prix ont été encore une fois revus à la hausse, le litre d'essence à 3250 francs burundais, le mazout à 3450 et le pétrole à 3150.<sup>57</sup> Donc en

<sup>53</sup> Entretien avec un acteur politique, le 10 décembre 2022.

<sup>54</sup> <https://www.iwacu-burundi.org/aimée-laurentine-kanyana-devient-la-nouvelle-ombudswoman/>, site visité le 24 janvier 2023.

<sup>55</sup> <https://burundi-eco.com/reouverture-des-bureaux-de-change-le-capital-social-multiplie-par-cinq/>, site visité le 26 janvier 2023.

<sup>56</sup> <https://www.iwacu-burundi.org/fait-du-jour-hausse-des-prix-du-carburant-les-citadins-se-disent-depasses/>, site visité le 26 janvier 2022.

<sup>57</sup> <https://www.iwacu-burundi.org/le-prix-du-carburant-repart-a-la-hausse/>, site visité le 26 janvier 2023.

l'espace de trois mois, le carburant a été revu à la hausse deux fois. La hausse des prix du carburant était justifiée par la pénurie du carburant sur le marché international. Mais, le constat est que malgré cette double révision à la hausse, les produits pétroliers ont continué à se raréfier au cours de toute l'année jusqu'aujourd'hui.

D'autres produits d'une importance capitale pour le pays ont continué à manquer malgré que leurs prix ne cessent d'augmenter. Il s'agit notamment des produits de construction comme le ciment. Ainsi dès le premier janvier 2022, l'entreprise, Burundi Cement Company, «BUCECO», annonçait une hausse du prix du sac de ciment d'environ 3000 francs bu.<sup>58</sup> En octobre, elle revoyait pour une deuxième fois au cours de l'année et dans les mêmes proportions le coût du sac de ciment.<sup>59</sup>

Le domaine de l'agroalimentaire n'a pas non plus été épargné. Les différentes réunions tenues par les autorités au niveau national à l'endroit des autorités locales sont revenues sur le manque des engrais chimiques, produits stratégiques pour le secteur agricole qui fait vivre environ 90 % de la population burundaise.<sup>60</sup> Les agriculteurs étaient, à certaines périodes, désemparés et les capacités productives de l'entreprise, FOMI, qui a le monopole de fournir ces engrais, ont été sans cesse remises en cause tout comme la qualité de ses produits.<sup>61</sup> Le sucre aussi s'est fait rare sur le marché au grand étonnement de plus d'un, du fait que la Société Sucrière du Moso, SOSUMO, qui le produit ne cesse d'affirmer qu'elle produit une quantité plus importante que la demande nationale. Officiellement vendu à 2500 francs burundais le kilo, le sucre atteignait dans certaines localités du pays, 4000 francs burundais. Il en est de même pour les prix des produits des Brasseries et Limonaderies du Burundi (Brarudi), qui ont été revus à la hausse au cours du mois d'octobre à la hauteur d'une moyenne de 600 francs burundais.<sup>62</sup>

Le constat est que les révisions à la hausse des prix des différents produits n'induisaient pas la disponibilité de ces derniers. À un certain moment, certains consommateurs préféraient que les prix augmentent, mais que les produits soient disponibles sur le marché pour que la vie puisse continuer. En réalité, ces pénuries trouvent en partie leur fondement dans le manque criant de devises que connaît le pays. Au cours de l'année 2022, le coût d'un dollar américain oscillait autour de 3500 francs burundais, une flambée devenue

<sup>58</sup> <https://lerenouveau.digital/le-ministere-en-charge-du-commerce-refuse-la-revue-a-la-hausse-du-prix-de-ciment/>, site visité le 26 janvier 2023.

<sup>59</sup> <https://www.sosmediasburundi.org/2022/10/18/burundi-la-compagnie-buceco-revoit-a-la-hausse-le-prix-de-son-ciment/>, site visité le 26 janvier 2022.

<sup>60</sup> [https://burundi-eco.com/insuffisance-engrais-fomi-agriculteurs-sud-pays-desempares/#.Y\\_4VoR\\_P3IU](https://burundi-eco.com/insuffisance-engrais-fomi-agriculteurs-sud-pays-desempares/#.Y_4VoR_P3IU), site visité le 26 janvier 2023.

<sup>61</sup> Entretien avec un acteur de la société burundaise, le 10 décembre 2023.

<sup>62</sup> <https://www.iwacu-burundi.org/hausse-des-prix-des-produits-brarudi-des-consommateurs-appellent-a-la-suspension-de-cette-mesure/>, site visité le 26 janvier 2023.

inexorable à ce jour. Suite aux sanctions économiques dont le Burundi a fait l'objet depuis 2015, les devises n'entrent plus dans le pays au rythme voulu. Mais, à cela s'ajoute le manque de transparence dans la gestion du peu de devises disponibles. Lors de la journée du contribuable et à plusieurs autres occasions, le Président de la République a déclaré être au courant des hommes d'affaires qui gardent dans leurs maisons la monnaie locale et les devises étrangères ou qui utilisent ces dernières à des fins autres que celles déclarées à la Banque de la République du Burundi.<sup>63</sup> Il s'est engagé à en découdre avec eux dans les plus brefs délais.

Par ailleurs, il existe au Burundi des monopoles dans la fourniture des produits stratégiques comme le carburant, le sucre et le ciment dans une certaine mesure, qui sont très préjudiciables pour l'ensemble des citoyens burundais dont le coût de la vie ne cesse d'augmenter au jour le jour.

#### **4.2. La flambée du coût de la vie**

Le manque des produits stratégiques se répercute sur les produits utilisés dans la vie courante. Ainsi il se dégage une quasi-unanimité au sein de l'ensemble des citoyens burundais, et ce indépendamment de leurs statuts sociaux, sur le fait que les conditions de vie se détériorent au jour le jour. L'accès aux produits de base devient de plus en plus difficile. Au cours de l'année 2022, la quasi-totalité des produits vivriers a connu une augmentation. Pour les produits les plus consommés par les Burundais, comme le haricot, le riz, les oignons, les prix ont connu en moyenne une augmentation de 20 %.<sup>64</sup> Au mois de mars, pour tenter d'endiguer cette montée inexorable des prix des produits de base, les ministres ayant l'agriculture et le commerce dans leurs attributions ont fixé des prix pour ces derniers. À titre d'exemple, le prix d'un kilo de riz a été fixé à 2400 francs burundais et celui du haricot jaune à 1900 francs burundais.<sup>65</sup> Les commerçants n'ont pas compris les bases de cette fixation arbitraire des prix et cela a ouvert la voie à une forte spéculation qui a fait que le décalage entre le prix fixé par les ministres et celui qui est réel sur le marché était en moyenne de 1000 francs burundais.<sup>66</sup>

Quoique non suffisamment débattue dans l'espace public, une reconnaissance institutionnelle de cette flambée du coût a été faite par la Banque de la République du Burundi. Vers la fin de l'année, cette dernière s'est lancée dans un exercice de transparence inédit en rendant public le niveau de l'inflation au Burundi. Elle reconnaît ainsi que le taux d'inflation dans le secteur

---

<sup>63</sup> <https://www.iwacu-burundi.org/journee-du-contribuable-le-president-de-la-republique-frappe-encore-du-poing-sur-la-table/>, site visité le 26 janvier 2023.

<sup>64</sup> <https://www.iwacu-burundi.org/retro-economie-jusqua-quand-cette-inflation/>, site visité le 26 janvier 2023.

<sup>65</sup> *Idem.*

<sup>66</sup> *Idem.*

alimentaire est de 40,0 %, de 12,8 % dans le secteur de l'énergie, carburant et combustibles et de 20,4 % dans le non alimentaire et hors énergie, donnant lieu ainsi à un taux général d'inflation de 26,8 %.

Certes, l'on ne saurait dire en quel point ces chiffres cadrent effectivement avec la réalité, mais ils sont indicatifs des conditions de vie qui se dégradent de plus en plus sous le coup conjugué des différents facteurs dont le manque des devises, la pénurie des produits stratégiques, l'accès difficile aux produits de base, la corruption, etc. Cela se répercute sur les autres domaines de la vie dans la mesure où les familles deviennent de moins en moins capables

### LES POINTS PHARES DE L'INFLATION AU BURUNDI – Novembre 2022



*L'inflation est calculée comme une variation des prix entre novembre 2022 et novembre 2021*

*Le taux d'inflation était de 22,1 % en octobre 2022*

Source : *ISTEEBU* | Rapport détaillé disponible sur [www.isteebu.bi](http://www.isteebu.bi) | Banque de la République du Burundi

de payer les loyers, de scolariser et de faire soigner les enfants.<sup>67</sup> Ainsi, on a assisté au cours de l'année 2022 à la recrudescence de certaines pratiques comme l'endettement à outrance des ménages pour tenter de répondre aux besoins quotidiens. Incapables de rembourser, des chefs de ménages et parfois, des mamans tentent de plus en plus de trouver refuge soit dans des localités éloignées au Burundi ou dans les pays voisins. Cette situation génère un malaise social qui devient de plus en plus perceptible dans le pays.

La détérioration des conditions de vie des citoyens s'est accentuée avec la mise en place de certaines mesures, qui peuvent être certes nécessaires, mais

<sup>67</sup> Entretien avec un acteur de la société burundaise, le 10 décembre 2022.

qui privent certaines catégories de citoyens de leurs sources de revenus. C'est notamment la mesure de délimitation des zones de circulation des taxis-vélos, des taxis-motos et des tricycles, prise par le ministre de l'Intérieur, du Développement communautaire et de la Sécurité publique au mois de mars 2022.<sup>68</sup> Contraints de cesser leurs activités dans les parties de la ville de Bujumbura où ils percevaient une grande partie de leurs revenus, la plupart des citoyens qui vivaient du métier de chauffeur de taxi-moto, taxi-vélo, des tricycles appelés communément tuk-tuk, se sont retrouvés dans une situation délicate.<sup>69</sup> Certains sont allés tenter de continuer leur métier dans des localités moins porteuses à l'intérieur du pays et d'autres se sont reconvertis en d'autres petits métiers en ville. Certains observateurs ne se sont pas empêchés néanmoins de faire le lien entre cette mesure et la recrudescence de la criminalité en ville à travers les vols dans les ménages et les braquages de rue.<sup>70</sup>

Bref, la détérioration des conditions de vie de la majorité des citoyens burundais est une réalité. La conjoncture de l'année 2022 a élevé le seuil de vulnérabilité en la matière sous le coup conjugué du manque des produits stratégiques, de la continuité des pratiques corruptives, de la flambée du coût de la vie et des mesures impopulaires.

## **5. RETOUR DANS LE CONCERT DES NATIONS : UNE DIPLOMATIE ACTIVE AUX ATTENTES PENDANTES**

Depuis son arrivée au pouvoir, le Président Evariste Ndayishimiye a fait du retour du Burundi dans le concert des Nations, une priorité. Au cours de l'année 2022, il a continué à poursuivre cet objectif en multipliant des voyages à l'étranger pour participer à des sommets ou rendre visite à ses pairs. Lors de ces différentes sorties, il a profité pour échanger avec la diaspora burundaise, notamment au cours d'une rencontre assez symbolique avec les Burundais vivants en Belgique, tenue en marge du sommet Union européenne-Afrique. Cependant, les retombées de cette diplomatie active se font toujours attendre. La levée des sanctions de l'Union européenne a donné de l'espoir en ce sens. En outre l'un des axes du retour du Burundi dans le concert des Nations reste la normalisation des relations avec les pays de la région en général et le Rwanda en particulier. À ce niveau, des avancées considérables sont à noter. L'accession du Burundi à la présidence de la Communauté est-africaine aura été également un signe éloquent du rayonnement international du Burundi dans un contexte où la région est profondément marquée par la crise à l'Est de la République Démocratique du Congo.

<sup>68</sup> <https://www.iwacu-burundi.org/retro-economie-jusqua-quand-cette-inflation/>, site visité le 26 janvier 2023.

<sup>69</sup> Idem.

<sup>70</sup> Entretien avec un acteur de la société burundaise, le 4 juin 2023.

### 5.1. La levée des sanctions de l'Union européenne : symbole ou réalité ?

La crise de 2015 a sensiblement entamé les relations entre le Burundi et l'Union européenne. Cette dernière a en effet pris des sanctions économiques contre le Burundi d'une part et des sanctions ciblées contre des personnalités burundaises d'autre part.<sup>71</sup> Au début de l'année 2021, un nouvel élan de redynamisation des relations entre les deux partenaires a été marqué par la relance du dialogue politique entre les autorités burundaises et les représentants de l'Union européenne.<sup>72</sup>

En février 2022, ce dialogue politique a abouti à la levée des sanctions prises par l'Union européenne à l'endroit du Burundi. Cette mesure a été saluée avec enthousiasme par les autorités burundaises à partir du président de la République lui-même qui a manifesté sa satisfaction sur son compte twitter en ces termes : « Je salue la décision sage de l'Union européenne et ses États membres pour avoir pris la mesure de lever avec effet immédiat les sanctions économiques contre mon pays. Le Burundi est disposé à coopérer avec tous les partenaires. Ensemble, tout est possible ». <sup>73</sup> Le ministre des Affaires étrangères et de la Coopération au Développement s'est exprimé en ces termes : « Je félicite l'Union européenne et ses États membres pour avoir pris ce soir la décision de lever avec effet immédiat les sanctions économiques contre le Burundi dans le cadre de l'article 96 de l'Accord de Cotonou. Un ingrédient pour le réchauffement de nos liens bilatéraux ». <sup>74</sup>

Cette mesure a suscité une lueur d'espoir au sein de la population burundaise qui subit de plein fouet les conséquences de ces sanctions de l'Union européenne, même si celle-ci affirme avoir maintenu les appuis financiers dans les secteurs sociaux comme la santé, l'éducation et l'agriculture. D'ailleurs, au lendemain de la levée de ces sanctions, une masse de citoyens, probablement les mêmes qui se retrouvaient dans les rues après 2015 pour dénoncer l'ingérence de l'Union européenne, ont participé à une marche-manifestation pour saluer la mesure prise par cette dernière. <sup>75</sup> Cependant, elle n'a pas encore donné lieu aux effets escomptés du côté du Burundi. En effet, cette mesure était particulièrement attendue au sein de l'opinion burundaise parce qu'elle était censée conduire au déblocage de l'aide budgétaire et ainsi donner une

<sup>71</sup> <https://www.iwacu-burundi.org/sanctions-de-lue-contre-le-burundi-le-couperet-ne-tient-qua-un-fil/>, site visité le 30 janvier 2023.

<sup>72</sup> [https://www.eeas.europa.eu/burundi/lunion-europeenne-et-le-burundi\\_fr?s=87](https://www.eeas.europa.eu/burundi/lunion-europeenne-et-le-burundi_fr?s=87), site visité le 30 janvier 2023.

<sup>73</sup> <https://twitter.com/GeneralNeva/status/1491118711948087296>, site visité le 30 janvier 2023.

<sup>74</sup> <https://www.iwacu-burundi.org/levee-des-sanctions-de-lue-contre-le-burundi-gitega-jubile/>, site visité le 30 janvier 2023.

<sup>75</sup> <https://www.iwacu-burundi.org/levee-des-sanctions-de-lue-contre-le-burundi-gitega-jubile/>, site visité le 30 janvier 2023.

bouffée d'oxygène à une économie nationale qui connaît beaucoup de difficultés. Cela n'a pas été le cas. Des points de divergence demeurent entre les deux partenaires pour solder définitivement l'épisode de 2015. L'amélioration remarquable de la gouvernance économique du pays et des efforts dans le secteur des droits de l'homme, à travers notamment l'autorisation d'accès au territoire au Rapporteur Spécial des Nations Unies pour les droits de l'homme, demeurent entre autres des exigences de l'Union européenne.<sup>76</sup>

La volonté d'assainir le climat entre les deux partenaires demeure toutefois affirmée. D'ailleurs, même les sanctions ciblées contre quatre personnalités burundaises dans le contexte de la crise de 2015 ont été levées pour trois d'entre elles dont l'actuel Premier ministre, le Lieutenant général de Police Gervais Ndirakobuca.<sup>77</sup> Au-delà de la pertinence objective de la mesure, le réalisme politique voudrait qu'il soit difficile pour l'Union européenne de continuer à collaborer avec un gouvernement dont le chef est sous ses sanctions. Ce réalisme politique s'est manifesté davantage avec le cas de l'ex-Premier ministre, le Général de Police Alain-Guillaume Bunyoni dont les sanctions ont été réactivées par les États-Unis trois mois après son limogeage<sup>78</sup> alors qu'elles avaient été levées auparavant.<sup>79</sup> Nonobstant les justifications d'ordre bureaucratique avancées par la diplomatie américaine<sup>80</sup>, il semble évident que cette mesure de levée des sanctions contre l'ex-Premier ministre était dictée par la posture qu'il occupait au sein de l'appareil institutionnel du Burundi.

La volonté de redynamiser les relations entre le Burundi et l'Union européenne est sans cesse affirmée. Mais, le constat est que les blocages pour des actions concrètes, notamment sur le plan des financements, demeurent. Dans un contexte où l'économie burundaise n'est pas au beau fixe, les attentes de la population burundaise restent élevées par rapport à cette dynamique. Même si ce n'est pas exprimé dans des termes clairs, les autorités du Burundi attendent également à ce que cette coopération renouée aboutisse à la reprise de l'aide budgétaire. Il est d'ailleurs à craindre que si cette situation n'évolue pas, elles finissent par perdre patience au point d'entamer le pas franchi dans cette dynamique de normalisation des relations entre les deux partenaires. De toute façon, le constat est qu'au final, ce sont les citoyens qui paient le prix cher dans pareilles circonstances.

## 5.2. Les relations avec le Rwanda : de la surenchère au réalisme

<sup>76</sup> Entretien avec un diplomate accrédité à Bujumbura, le 10 décembre 2022.

<sup>77</sup> <https://www.iwacu-burundi.org/burundi-ue-levee-des-sanctions-ciblees-contre-de-hauts-dignitaires-satisfecit-du-chef-de-la-diplomatie-burundaise/>, site visité le 30 janvier 2023.

<sup>78</sup> <https://www.burundidaily.net/post/les-usa-reactivent-les-sanctions-contre-lex-premier-ministre-burundais-alain-guillaume-bunyoni>, site visité le 30 janvier 2023.

<sup>79</sup> <https://www.iwacu-burundi.org/levee-des-sanctions-par-washington-une-decision-controversee/>, site visité le 30 janvier 2023.

<sup>80</sup> Entretien avec un diplomate accrédité à Bujumbura, le 15 janvier 2023.

## politique

Depuis 2015, le Burundi et le Rwanda n'ont pas arrêté de s'accuser mutuellement de fomenter des deux côtés des plans de déstabilisation mutuelle. À partir de 2020, le président du Burundi a marqué la volonté de normaliser les relations entre les deux pays voisins. En 2021, des gestes ont été posés dans ce sens à l'instar de la visite du Premier ministre rwandais à Bujumbura lors de la commémoration du 59e anniversaire de l'indépendance du Burundi.<sup>81</sup>

Au cours de l'année 2022, cette dynamique a été poursuivie par les deux pays. Le 10 janvier 2022, une délégation burundaise de haut niveau conduite par le ministre ayant entre autres les affaires de la communauté est-africaine a été reçue à Kigali par le Président rwandais.<sup>82</sup> En guise de réciprocité, le 15 mars 2022, le Président burundais a reçu une délégation des officiels rwandais conduite par le ministre de la Défense.<sup>83</sup> Les messages portés par les deux délégations réaffirmaient la volonté des deux chefs d'État de tourner définitivement la page de 2015.

Cependant, du côté des autorités burundaises, la présence présumée au Rwanda des auteurs de la tentative du putsch du 13 mai 2015 constitue une entrave à une normalisation définitive des relations entre les deux pays. Le ministre des Affaires étrangères et de la Coopération au Développement du Burundi l'exprimait en ces termes : «La remise des putschistes de 2015 en cavale à Kigali à la justice burundaise sera un point catalyseur et un tournant majeur dans la normalisation des liens d'amitiés et de coopération entre nos deux pays».<sup>84</sup> Toutefois, il était prévisible que cette condition posée par le Burundi ne pouvait pas hypothéquer les rapports avec le Rwanda sur le long terme. En effet, depuis les indépendances, il n'y a jamais eu de période où un des deux pays ne pouvait accuser l'autre d'être à l'origine de son instabilité politique, tellement les opposants dans les deux pays ont souvent pris refuge ici ou là en fonction de la conjoncture politique en cours. Mais cela n'a pas empêché que les deux pays continuent à entretenir des relations qui pouvaient être altérées, mais sans atteindre le niveau de crispation de 2015. Une surenchère sur les enjeux de la crise de 2015 a été sagement entretenue notamment parce que les intérêts des élites politiques au pouvoir avaient pris le pas sur les intérêts des citoyens de deux pays.

Le réalisme politique aidant, de véritables gestes de rapprochement se sont manifestés au cours de l'année 2022. Déjà le 7 mars 2022, le Rwanda a

<sup>81</sup> <https://allafrica.com/stories/202107010652.html>, site visité le 26 janvier 2023.

<sup>82</sup> <https://www.infosgrandslacs.info/productions/le-president-kagame-recu-ezechielnibigira-envoye-du-president-du-burundi>, site visité le 26 janvier 2023.

<sup>83</sup> <https://www.presidence.gov.bi/2022/03/15/les-chefs-detat-burundais-et-rwandais-determines-a-restaurer-les-relations-fraternelles/>, site visité le 26 janvier 2023.

<sup>84</sup> <https://www.iwacu-burundi.org/la-normalisation-des-relations-avec-le-rwanda-pour-bientot/>, site visité le 26 janvier 2023.

annoncé l'ouverture de ses frontières terrestres avec le Burundi.<sup>85</sup> Il s'agissait d'une mesure importante, mais dont la portée restait limitée par le fait que les frontières burundaises restaient fermées. Le ministre des Affaires étrangères et de la Coopération au Développement estimait que les discussions en cours entre les deux pays n'avaient pas encore abouti à des éléments concrets.<sup>86</sup> Mais, le Burundi finira à son tour par ouvrir ses frontières en octobre 2022<sup>87</sup>. L'ouverture des frontières entre les deux pays a été un symbole remarquable de la redynamisation des relations entre le Burundi et le Rwanda. Cela a été renforcé par la multiplication des visites des autorités des provinces frontalières des deux pays qui ont été chargées par les dirigeants au plus haut sommet de veiller à une reprise du bon voisinage entre les deux pays.<sup>88</sup>

En outre, au cours de l'année 2022, les deux chefs d'État qui s'évitaient depuis 2015 se sont enfin rencontrés, certes pas pour parler des relations burundo-rwandaises mais pour traiter des thématiques plutôt régionales. Le président du Burundi étant devenu président en exercice de la Communauté est-africaine au mois de juillet, il devenait incontournable qu'il rencontre ses pairs de la région. À plus forte raison, la reprise des affrontements à l'est de la République Démocratique du Congo où la responsabilité du Rwanda est sans cesse soulevée aura été ironiquement une opportunité de rencontres régulières entre les présidents du Rwanda et du Burundi. C'est d'ailleurs cette crise à l'est de la RDC qui va être l'axe central de l'action du Président Ndayishimiye comme président en exercice de la communauté est-africaine.

### **5.3. L'est de la RDC au centre de la présidence burundaise de l'EAC**

En juillet 2022, le Président Evariste Ndayishimiye a commencé à assurer la présidence tournante de l'East-African Community (EAC). Cet événement était très attendu, tellement le Burundi avait raté son tour plus d'une fois pour des raisons de politique intérieure. Lors de sa prise de fonctions, le Président Ndayishimiye promettait d'œuvrer pour un environnement commercial stable et pour l'amélioration des conditions de vie des citoyens des États membres de la communauté.<sup>89</sup>

Cependant, arrivé à la tête de l'EAC au moment où l'est de la RDC se retrouve encore une fois sous le coup des affrontements entre les Forces ar-

<sup>85</sup> <https://www.iwacu-burundi.org/burundi-rwanda-le-degel-samorce-petit-a-petit/>, site visité le 26 janvier 2023.

<sup>86</sup> Idem.

<sup>87</sup> <https://africa24tv.com/afrique-le-burundi-ouvre-sa-frontiere-avec-le-rwanda/>, site visité le 26 janvier 2023.

<sup>88</sup> <https://www.iwacu-burundi.org/les-maires-des-villes-frontalieres-de-la-rdc-rwanda-et-burundi-en-reunion-de-paix-a-bujumbura/>, site visité le 26 janvier 2023.

<sup>89</sup> <https://www.iwacu-burundi.org/eac-le-burundi-sera-t-il-a-la-hauteur/>, site visité le 26 janvier 2023.

mées de la République Démocratique du Congo (FARDC) et le mouvement rebelle M23, le Président Ndayishimiye semble beaucoup plus focalisé sur la recherche d'une solution de stabilisation de cette partie de la région que sur d'autres questions qui hantent la communauté. Ainsi, depuis juillet 2022, on a assisté à une multiplication des sommets des chefs d'État de la région à ce sujet. De Luanda à Charm-El-Sheikh, en passant par New York et Washington, le conflit à l'est de la République Démocratique du Congo fait l'objet des consultations au plus haut entre les chefs d'État de la région pour trouver une voie de sortie. Des pistes de solutions sont sans cesse reprises. Il s'agit du cessez-le-feu immédiat à travers le dépôt des armes par le M23, la poursuite du processus de dialogue politique entre le M23 et le gouvernement congolais ainsi que le déploiement effectif de la force régionale.<sup>90</sup> Cette dernière a commencé officiellement à se déployer à l'est de la RDC aux alentours du début du quatrième trimestre de l'année 2022.<sup>91</sup>

Malgré tous ces efforts, la situation sécuritaire dans cette région stratégique demeure préoccupante. Le M23 continue à gagner du terrain sur fond d'accusations mutuelles entre la République Démocratique du Congo et le Rwanda.<sup>92</sup> La première accuse le second de soutenir le M23. Cela a été confirmé d'ailleurs par un rapport des experts de l'Organisation des Nations unies.<sup>93</sup> De toute façon, la sincérité des acteurs étatiques et non étatiques qui interviennent en République Démocratique du Congo au sujet de la recherche de la paix demeure sujette à caution. Cette région minière attise les appétits non seulement des États de la région, mais aussi des puissances globales quitte à susciter des interrogations sur la résolution ferme des différents intervenants à dégager une solution durable à ce conflit vieux d'environ trois décennies.

En tout état de cause, cette situation sécuritaire précaire à l'est de la République Démocratique du Congo aura chargé pour l'actuel tenant de la présidence tournante de l'East-African Community, un agenda dont la teneur n'était pas initialement assurée. Il n'est d'ailleurs pas exclu qu'il rempile pour un autre mandat à la tête du sommet des chefs d'État de la région en juillet prochain, au regard de la situation de pleine recomposition de la cohésion entre les États membres de la Communauté. Il est à noter qu'en plus de cette présidence tournante de l'EAC, le Burundi s'est vu accordé le poste stratégique du Président de l'East-African Legislative Assembly revenu au sénateur

---

<sup>90</sup> [https://www.presidence.cd/actualite-detail/ua/cae/le\\_mini\\_sommet\\_de\\_luanda\\_impose\\_au\\_m23rwanda\\_un\\_cessez\\_le\\_feu\\_et\\_le\\_retrait\\_des\\_zones\\_occupees\\_en\\_rdc](https://www.presidence.cd/actualite-detail/ua/cae/le_mini_sommet_de_luanda_impose_au_m23rwanda_un_cessez_le_feu_et_le_retrait_des_zones_occupees_en_rdc), site visité le 26 janvier 2023

<sup>91</sup> <https://www.iwacu-burundi.org/rdc-laccord-portant-statut-de-la-force-regionale-de-leac-signe/>, site visité le 26 janvier 2023.

<sup>92</sup> <https://www.iwacu-burundi.org/crise-a-lest-de-la-rdc-des-accusations-contre-le-rwanda-sur-son-soutien-au-m23-se-multiplient/>, site visité le 27 janvier 2023.

<sup>93</sup> <https://www.iwacu-burundi.org/rapport-des-experts-de-lonu-le-rwanda-soutient-le-groupe-rebelle-m23/>, site visité le 27 janvier 2023.

et ex-Secrétaire général Adjoint du CNDD-FDD Joseph Ntakirutimana<sup>94</sup> tout en sachant que la Cour de Justice est-africaine se trouve également confiée à la présidence d'un Burundais.

## 6. CONCLUSION

À l'aube de l'année 2023, d'intéressantes perspectives pour la situation sociopolitique et économique au Burundi sont ouvertes. Le débat sur la pertinence actuelle des quotas ethniques dans les institutions burundaises s'annonce riche et délicat pour une nation longtemps meurtrie par des dynamiques exclusives sur fond des clivages ethnico-politiques. Cela est d'autant plus intrigant que la Commission Vérité et Réconciliation s'apprête à présenter son rapport sur les faits ayant marqué la période de 1886 à 1971.

Sur le plan sécuritaire, l'évolution de la crise à l'est de la République Démocratique du Congo et son impact sur la géopolitique régionale se posent comme des points de fragilité pour la sécurité interne des États de la sous-région. En outre, le processus électoral de 2025 approche à grands pas. Les réformes de certains textes y relatifs devraient être amorcées au cours de cette année pour éviter de s'y prendre plus tard. La fièvre électorale monte petit à petit et la situation des droits de l'homme devrait être suivie en conséquence.

Sur le plan économique, les réformes économiques annoncées depuis bientôt trois ans devraient commencer à porter leurs fruits pour abaisser le seuil de vulnérabilité devenu très élevé pour la majorité des citoyens burundais. Le statu quo risque de plonger le pays dans un marasme socio-économique aux retombées politico-sécuritaires profondes.

Bujumbura, février 2022

---

<sup>94</sup> <https://www.iwacu-burundi.org/joseph-ntakirutimana-elu-president-de-lassemblee-legislative-de-leac/>, site visité le 27 janvier 2023.



# RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

*Ithiel Batumike Mihigo et Aymar Nyenyezi Bisoka*

## 1. INTRODUCTION

En 2022, les événements politiques en République démocratique du Congo (RDC) ont été largement marqués par des questions sécuritaires et électorales. Sur le plan sécuritaire, les forces armées de la RDC (FARDC) ont continué à perdre du terrain face aux rebelles du Mouvement du 23 mars (M23), soutenus par le Rwanda. Ces avancées militaires du M23 se sont déroulées dans un contexte de grande passivité des forces étrangères, pourtant invitées en RDC par le gouvernement congolais pour contribuer à la pacification. Cette situation désespérée a conduit les populations de l'Est de la RDC à se mobiliser dans des manifestations citoyennes pour exiger le départ de ces forces. Ils en ont également profité pour exiger le départ de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation du Congo (MONUSCO) et pour dénoncer l'inefficacité de l'état de siège dans lequel se trouvent deux provinces de l'est de la RDC depuis 2021. Ces demandes ont fait pression sur le gouvernement congolais qui, depuis, a intensifié les actions militaires pour limiter les avancées du M23 et les actions diplomatiques pour dénoncer le soutien du Rwanda à ce mouvement et exiger à la fois des sanctions et des aides dans le but de mettre fin au conflit et au désastre humanitaire qu'il provoque.

Ainsi, tout en se joignant aux pourparlers de Nairobi et de Luanda, la RDC a montré sa détermination à combattre les rebelles du M23 en refusant tout dialogue avec ce groupe qu'elle qualifie de terroriste.<sup>1</sup> En effet, le 8 novembre 2022, le parlement congolais a formellement interdit au gouvernement congolais de réintégrer des éléments du M23 dans les forces de défense et de sécurité, comme cela avait été le cas par le passé. Si la RDC n'a pas beaucoup progressé sur le plan militaire au cours de l'année 2022, sur le plan diplomatique, elle est parvenue à obtenir les premières condamnations du Rwanda par plusieurs pays. Le 20 décembre 2022, elle a également vu le régime de notification qui lui était imposé dans les procédures d'acquisition d'armes être levé.

Quant aux élections, un pas vers leur tenue a été marqué par la publication de la feuille de route et du calendrier du processus électoral, respectivement début et fin 2022. Ces deux documents ont ouvert la voie à la mise en œuvre de plusieurs activités préélectorales. Le président de la Ceni n'a cessé de rappeler tout au long de l'année 2022 que « le glissement n'est pas dans le vocabulaire

---

<sup>1</sup> Talatala, « Proscrire l'incorporation des rebelles au sein de l'armée ou de la police » disponible sur <https://talatala.cd/suivi-de-l'exécutif/73/> consulté le 20 février 2023.

de la Ceni ». <sup>2</sup> Nous pouvons donc espérer que 2023 sera réellement une année électorale, comme l'a décrété le président Félix Tshisekedi le 10 décembre 2022, lors de son traditionnel discours sur l'état de la nation devant les parlementaires.

Le contexte électoral a servi de moteur important pour plusieurs initiatives visant à renflouer les caisses de l'État. Ces initiatives concernent l'exploitation des ressources naturelles, notamment la récupération des actifs miniers auprès de certaines multinationales et la maximisation des ressources publiques internes à travers des montages financiers. En effet, comme le montre le projet de budget déposé par le gouvernement à l'Assemblée nationale le 15 septembre 2022, et estimé à près de 16 milliards de dollars US, la RDC aura réalisé d'importants progrès budgétaires au cours de cette année et plus largement sous le régime de Félix Tshisekedi. Ces perspectives économiques positives pourraient favoriser la tenue à temps des élections générales prévues fin 2023. Si les recettes envisagées pour couvrir ce budget se matérialisent, le gouvernement sera en mesure de financer le processus électoral en cours. La contrainte financière longtemps décriée par les partis d'opposition comme étant susceptible de conduire au glissement serait alors surmontée.

Ce contexte préélectoral a beaucoup façonné le discours de plusieurs leaders politiques, en leur conférant des allures électorales. Du côté du gouvernement, l'heure a été soit au bilan, soit à l'accélération des grands projets de développement. De nombreuses initiatives ont été prises et mises en œuvre dans différents domaines, parfois de manière précipitée, en se focalisant davantage sur la nécessité de marquer le mandat présidentiel en vue des prochaines élections.

C'est le cas du programme de développement des 145 territoires, du projet Tshilejelu au Kasai sur les infrastructures, du programme d'éducation de base gratuite démarré en 2019, etc. Ces programmes, devenus la marque de fabrique du régime actuel, manquent parfois de mécanismes de suivi et d'évaluation efficaces, ce qui entraîne plusieurs problèmes liés à la gouvernance des politiques publiques.

La précipitation dans la mise en œuvre de certaines politiques est symptomatique des difficultés auxquelles le Président Tshisekedi est confronté pour défendre son bilan. Sur le plan sécuritaire, il a affirmé à plusieurs reprises sa détermination à ramener la paix à l'Est, de gré ou de force. Mais ses actions militaires ne suffiront pas à se débarrasser des éléments du M23, qui sont fortement soutenus par le Rwanda. Dans le même temps, le problème de sécurité auquel est confrontée Kwamouth, en province de Mai-Ndombe, donne aux opposants politiques un argument supplémentaire selon lequel, pendant les quatre années de pouvoir du président Tshisekedi, la situation sécuritaire du pays n'a fait que se détériorer.

---

<sup>2</sup> GEC et Ebuteli, « Présidentielle 2023 : l'abstention pourrait atteindre un taux record » disponible sur <https://cic.nyu.edu/resources/drc-2023-presidential-election-turnout-could-reach-record-low/> consulté le 21 février 2023.

Comme le montre un sondage réalisé par le Groupe d'étude sur le Congo (GEC), Ebuteli et Berci en août 2022, une grande partie de la population congolaise est insatisfaite du travail des institutions du pays, ce qui pose la question du bilan du président à la veille des élections. Dans quelle mesure les événements de 2022 ont-ils contribué à cette situation ? Plus précisément, comment les enjeux sécuritaires et électoraux d'une part, et la volonté de contrôler davantage les institutions par la majorité au pouvoir et, dans une certaine mesure, le parti présidentiel, d'autre part, ont-ils façonné la chronique politique de la RDC en 2022 ?

C'est autour de ces questions que nous allons analyser les différents événements politiques qui ont marqué l'année 2022 en RDC. Outre cette introduction, cette chronique s'intéresse d'abord aux stratégies sécuritaires déployées par la RDC au cours de l'année 2022 (2). Elle s'intéresse ensuite aux luttes d'influence au sein du cercle du président Tshisekedi et à la consolidation du pouvoir par la distribution des postes au sein des structures étatiques (3). Nous nous penchons également sur les débats financiers et ceux liés à l'exploitation des ressources naturelles qui ont dominé l'actualité politique de la RDC en 2022 (4). La conclusion de cette chronique (6) est précédée de quelques développements sur les manœuvres politiques, juridiques et judiciaires entourant les préparatifs des élections et le contexte préélectoral en 2023 (5).

## 2. LA PACIFICATION AU POINT MORT

Le M23, qui était revenu dans les collines de Chanzu au Nord-Kivu au début de novembre 2021, a progressé sur le terrain au cours de l'année 2022 et a réussi à contrôler militairement plusieurs localités au début de l'année. Depuis, les FARDC ont continué à subir des défaites sous couvert de retraits stratégiques. Le 13 juin 2022, le M23 s'est emparé de la ville frontalière stratégique de Bunagana. Fin octobre, le plus grand camp militaire du Nord-Kivu, Rumangabo, est également tombé sous son contrôle. Ces affrontements se sont accompagnés d'une crise humanitaire majeure, de crimes de guerre et de nombreuses violations des droits de l'homme. En novembre 2022, l'ONU notait que les combats entre l'armée et le M23 avaient provoqué le déplacement de près de 237 000 personnes.<sup>3</sup> Au cours du même mois de novembre, le M23 aurait massacré plus de 100 personnes à Kishishe en représailles aux pertes subies dans ses rangs à la suite de la résistance des groupes armés locaux.<sup>4</sup> Comment comprendre la résurgence de cette rébellion près de 10 ans après sa disparition ? Quels sont les sentiments qu'elle suscite dans l'opinion congolaise et comment la RDC envisage-t-elle de résoudre le chaos sécuritaire qu'il provoque ?

<sup>3</sup> ONU, « RDC : plus de 200 000 personnes déplacées par les combats entre l'armée et le M23 au Nord-Kivu », disponible sur <https://news.un.org/fr/story/2022/11/1129647> consulté le 21 février 2023.

<sup>4</sup> *TV5 Monde*, « Massacre des civils en RDC par le M23 : 171 morts, selon un nouveau bilan de l'ONU », disponible sur <https://afrique.tv5monde.com/information/massacre-de-civils-en-rdc-par-le-m23-171-morts-selon-un-nouveau-bilan-de-lonu> consulté le 21 février 2023.

L'insécurité à l'Est est l'une des questions complexes de la gouvernance de la RDC depuis près de trois décennies. De la fin du régime de Mobutu à Tshisekedi, les stratégies de défense de l'intégrité territoriale du pays ont été montées sans succès. Depuis 1996, toutes les guerres se sont soldées par des négociations entre la RDC et les rebelles.

Les solutions prises lors de ces négociations ont souvent abouti à l'infiltration du système politique et sécuritaire de la RDC par des éléments qui font allégeance à des gouvernements étrangers. Depuis l'accession de Félix Tshisekedi au pouvoir en 2019, les institutions sous sa direction ont tout essayé. Après l'échec des opérations spéciales dans les zones en proie à l'insécurité, elles sont passées à la vitesse supérieure en instaurant l'état de siège et en lançant le programme de désarmement, démobilisation, relèvement communautaire et stabilisation (P-DDRCS), mais la résurgence du M23 a mis à mal leurs efforts pour assurer le bon voisinage de la RDC avec le Rwanda (1). Cette résurgence du M23 a mis à nu les limites de la MONUSCO. Elle a mené la RDC à imaginer remplacer la force onusienne par une force régionale issue de la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE), que la RDC a rejoint en 2022, ou à l'y superposer. Mais cette mesure peine à donner des résultats. Non seulement elle est perçue par beaucoup de Congolais comme une sous-traitance de leur sécurité à des étrangers, mais elle est aussi considérée comme étant inefficace, voire profitable au M23 (2).

### 2.1. De l'état de siège au M23

Instauré en mai 2021, l'état de siège, qui a conduit au remplacement de l'autorité civile par une autorité militaire et policière dans les provinces de l'Ituri et du Nord-Kivu dans l'Est de la RDC, peine à rétablir la sécurité depuis près de deux ans. Le baromètre sécuritaire du Kivu a montré que la violence avait augmenté pendant l'état de siège.<sup>5</sup> Face à l'impasse, le gouvernement a dû recourir à l'intervention de l'armée ougandaise sur le sol congolais, arguant que la menace terroriste que représentent les ADF pour les deux pays est transfrontalière. Plusieurs voix internes n'ont cessé de dénoncer l'inefficacité de cette mesure.<sup>6</sup> Les militants de la Lucha qui ont organisé plusieurs manifestations pour protester contre cette mesure exceptionnelle ont été incarcérés et d'autres condamnés par les tribunaux. Malgré les différentes protestations contre cette mesure, le gouvernement a continué à la faire renouveler par le Parlement après chaque 15 jours depuis le 6 juin 2021.

Plusieurs organisations de la société civile estiment que des autorités militaires qui étaient censées mettre fin à l'insécurité dans le cadre de l'État de siège

---

<sup>5</sup> GEC, « En un an d'état de siège, le niveau de violence a augmenté au Nord-Kivu et en Ituri », disponible sur <https://www.congoresearchgroup.org/fr/2022/05/05/en-un-an-detat-de-siege-le-niveau-de-violence-a-augmente-au-nord-kivu-et-en-ituri%EF%BF%BC/> consulté le 30 novembre 2022.

<sup>6</sup> *VOA Afrique*, « Nouvelle attaque des ADF en RDC où l'état de siège est contesté », disponible sur <https://www.voafrique.com/a/nouvelle-attaque-des-adf-en-rdc-ou-l-etat-de-siege-est-conteste/6514148.html> consulté le 21 février 2023.

ont plongé dans les affaires. Elles citent le cas de la ville de Goma où le maire militaire a procédé à la vente de plaques d'immatriculation aux motos-taxis. Toutefois, si pour la société civile une telle initiative est un moyen d'enrichissement illicite de l'autorité militaire et une unième pénalisation de la population par la taxation, du point de vue des autorités militaires, cette initiative viserait à mieux lutter contre l'insécurité urbaine croissante dans la ville. Elle aurait aussi comme effet l'accroissement des recettes de la province sans que cela soit l'objectif poursuivi. À ce propos, le président de la République a rappelé que le fait pour les provinces sous l'état de siège d'avoir réussi à augmenter leurs recettes est aussi une preuve que l'autorité militaire dans ces provinces est parvenue à démanteler d'anciens groupes mafieux.<sup>7</sup> Pourtant, il reste encore à rassurer la population dans ces provinces sur les raisons pour lesquelles les ressources mobilisées par l'autorité militaire ne sont soumises à aucun contrôle citoyen ou démocratique, dans un contexte où les activités des assemblées provinciales ont été suspendues. Le P-DDRCS dont la stratégie nationale a été validée le 4 avril 2022 et ses animateurs dans les provinces de l'Ituri, du Nord-Kivu et du Sud-Kivu nommés le 26 mai 2022, n'a pas effectivement démarré faute de moyens et de contestation de son coordonnateur, Tommy Tambwe, pour son passé dans les mouvements rebelles.

C'est dans ce contexte qu'est réapparu le M23 et son intervention militaire qui a sonné le glas de la lune de miel entre Kigali et Kinshasa. En effet, lorsque le M23 est réapparu en novembre 2021, la RDC s'est abstenue de pointer du doigt le Rwanda malgré les preuves évidentes de son implication dans le conflit. Elle n'a commencé à nommer le Rwanda comme soutenant le M23 qu'après l'échec des pourparlers bilatéraux, notamment lors de la prise de Bunagana en juin 2022. Le dégel des relations diplomatiques avec le Rwanda n'a pas duré longtemps.

Malgré les avantages économiques qui lui ont été accordés à travers la compagnie Rwandair ou la raffinerie d'or<sup>8</sup>, non sans le risque d'une chute de sa popularité en interne, le président Kagame a soutenu le M23 et lâché son allié congolais. Poussé par la mobilisation populaire croissante, le gouvernement a été contraint de changer son fusil d'épaule en multipliant désormais les accusations contre le Rwanda et en présentant de nouvelles preuves de son implication active auprès des « terroristes » du M23. Mais malgré cela, Kinshasa est resté résolument engagé dans le dialogue au point de libérer les deux soldats rwandais capturés sur le champ de bataille en RDC.<sup>9</sup>

<sup>7</sup> *France 24 et RFI*, Interview du président Tshisekedi, disponible sur [https://presidence.cd/actualite-detail/actualite/interview\\_du\\_president\\_felix\\_tshisekedi\\_sur\\_france24\\_et\\_rfi](https://presidence.cd/actualite-detail/actualite/interview_du_president_felix_tshisekedi_sur_france24_et_rfi) consulté le 21 février 2023.

<sup>8</sup> Cet accord semble ne pas avoir abouti, car il n'existe aujourd'hui aucune société rwandaise qui exploite l'or du Kivu ou de l'Ituri, la RDC ayant coupé toute coopération économique avec le Rwanda à la suite de son soutien au M23. C'est Primera Gold, une société d'origine saoudienne, qui exploite l'or dans ces provinces.

<sup>9</sup> *Actualite.cd*, « RDC-Rwanda : les deux militaires rwandais capturés sur le sol congolais ont été libérés, rapportent les autorités angolaises », disponible sur <https://actualite.cd/2022/06/11/rdc-rwanda-les-deux-militaires-rwandais-captures-sur-le-sol-congolais-ont-ete-liberes> consulté le 21 février 2023.

Le soutien du Rwanda au M23 a également été confirmé par le groupe d'experts de l'ONU après ses investigations sur le terrain. Son rapport prend cependant Kinshasa et Kigali à contre-pied lorsqu'il accuse Kinshasa de soutenir les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR).<sup>10</sup> Ce soutien est la ligne d'attaque du Rwanda. Depuis plusieurs décennies, le Rwanda utilise cette question comme monnaie d'échange pour investir dans la guerre au Congo. Cependant, de l'avis de plusieurs experts des conflits dans l'Est de la RDC, les FDLR ne représentent plus une menace sérieuse pour le Rwanda, car elles ont été anéanties à plusieurs reprises et ne disposent plus d'éléments suffisants pouvant inquiéter le régime de Kagame.<sup>11</sup> Avec l'autorisation de la RDC, l'armée rwandaise est intervenue en RDC au cours de l'année 2019 pour éliminer l'un des principaux chefs des FDLR qui était encore actif au Nord-Kivu. La majorité de groupes résiduels des FDLR, qui opèrent désormais en tant que coupeurs de route, sont devenus un problème plus grave pour les Congolais que pour les Rwandais.

Malgré tout, il est reproché à la RDC de ne pas assumer la responsabilité de restaurer la discipline dans son armée.<sup>12</sup> La collision dénoncée par le groupe d'experts avec les groupes armés, dont les FDLR, devrait être sanctionnée afin de mettre un terme à ce prétexte rwandais qui semble lui garantir une certaine impunité. Bien que plusieurs États aient tardivement commencé à dénoncer publiquement le soutien du Rwanda au M23, peu de mesures concrètes ont été prises à son encontre. Au contraire, les forces armées rwandaises continuent de recevoir un soutien budgétaire de l'Union européenne, au grand dam des Congolais.<sup>13</sup> Ce manque d'intérêt inciterait une certaine partie de l'opinion publique à envisager un rapprochement avec la Russie.<sup>14</sup> La RDC est-elle exposée au syndrome de Wagner ? A-t-elle le courage d'aller dans cette direction ?

Ayant jusqu'à présent refusé toute idée de dialogue avec le M23, l'usage de la force pourrait peut-être l'amener à trouver une solution avec ceux qui sont à l'écoute de ses revendications. La Russie et la Chine, qui semblent profiter du silence de l'Occident face à cette guerre, ne font pas mieux. Car elles n'ont

<sup>10</sup> HRW, « RD Congo : des unités de l'armée ont collaboré avec des groupes armés responsables d'abus », disponible sur <https://www.hrw.org/fr/news/2022/10/18/rd-congo-des-unites-de-larmee-ont-collabore-avec-des-groupes-armes-responsables> consulté le 29 novembre 2022.

<sup>11</sup> GEC, « Faut-il parler des FDLR à chaque fois que l'on évoque le M23 ? », disponible sur <https://www.congoresearchgroup.org/fr/2022/08/17/faut-il-parler-des-fdlr-a-chaque-fois-quon-evoque-le-m23/> consulté le 29 novembre 2022.

<sup>12</sup> *Actualite.cd*, Tshisekedi aux FARDC : « je n'accepterai pas que des individus soient en train de sortir de l'éthique pour aller combiner avec des forces négatives afin de combattre d'autres forces négatives », 13 mai 2022, disponible sur <https://actualite.cd/2022/05/13/tshisekedi-aux-fardc-je-naccepterai-pas-que-des-individus-soient-en-train-de-sortir-de> consulté le 29 novembre 2022.

<sup>13</sup> *Le soir*, « L'UE offre 20 millions à Kagame : le sang n'a pas d'odeur », disponible sur <https://www.lesoir.be/481034/article/2022-12-04/lue-offre-20-millions-kagame-le-sang-na-pas-dodeur> consulté le 21 février 2023.

<sup>14</sup> TITECA, K., La République démocratique du Congo envisage-t-elle un pivot vers la Russie ?, disponible sur <https://www.congoresearchgroup.org/fr/2023/03/22/la-republique-democratique-du-congo-envisage-t-elle-un-pivot-vers-la-russie/?s=09> consulté le 10 avril 2023.

pas pesé de tout leur poids dans la première tentative d'obtenir du Conseil de sécurité de l'ONU la levée du régime de notification imposé à la RDC pour l'achat d'équipements militaires, comme le proposait la France. Ce régime n'a été levé à l'unanimité des membres du Conseil que le 20 décembre 2022, lors de la deuxième tentative, toujours sur proposition de la France. En fait, la RDC a toujours entretenu la confusion entre ce mécanisme de notification et l'embargo. Dans l'opinion congolaise, il a souvent été rapporté que la RDC n'a pas pu vaincre les groupes rebelles parce qu'elle ne savait pas comment se procurer des munitions et d'autres équipements militaires. Le gouvernement actuel se serait alors engagé à travailler à la levée de l'embargo.<sup>15</sup>

Or, l'embargo était imposé plutôt aux groupes armés. Et c'est seulement le fournisseur d'armes à la RDC qui devait tenir le Conseil de sécurité informé des armes vendues à la RDC. La raison d'être de ce régime était de veiller à ce que les armes achetées par le gouvernement congolais ne se retrouvent pas entre les mains de groupes armés.<sup>16</sup> Pour le gouvernement congolais, ce régime était discriminatoire à l'égard de la RDC d'autant plus que le Rwanda, dont le soutien au M23 est bien avéré, n'était pas soumis à cette obligation. En outre, pour la RDC, la défense de sa propre souveraineté était limitée par le fait que sa stratégie militaire et de défense était divulguée par ce régime.

## 2.2. La MONUSCO, l'EAC et les FARDC

Le 28 juillet 2022, Kinshasa a expulsé le porte-parole de la mission de l'ONU après qu'il a déclaré, le 13 juillet 2022, que le M23 disposait d'un équipement plus sophistiqué que la MONUSCO. Pour le gouvernement congolais, ces propos étaient indéliçables et inappropriés. Par la suite, on a assisté à plusieurs manifestations de la population du Nord-Kivu contre la mission de l'ONU. Ces manifestations ont causé plus de 20 décès et d'importants dégâts matériels à Goma. Comme si cela ne suffisait pas, le 31 juillet 2022, certains éléments de la MONUSCO ont forcé le passage en ouvrant le feu sur des civils à Kasindi, à la frontière entre la RDC et l'Ouganda. Cet incident a provoqué une nouvelle vague de manifestations anti-MONUSCO à Beni le 1<sup>er</sup> août 2022.<sup>17</sup>

Cette remise en cause de la mission de l'ONU en raison de son inefficacité n'est pas nouvelle. Déjà au soir de son régime, l'ancien président Kabila avait appelé au retrait de la MONUSCO. Une grande partie de l'opinion publique, notamment l'opposition, pensait qu'il s'agissait d'un subterfuge concocté pour

<sup>15</sup> Voir Talatala, « Clarifier et œuvrer pour la levée de toute forme de sanction contre l'État congolais, notamment l'embargo sur l'achat d'armes », disponible sur <https://talatala.cd/suivi-de-l'exécutif/93/> consulté le 29 novembre 2022.

<sup>16</sup> Certains hauts gradés des FARDC avaient été sanctionnés par l'Union européenne et les États-Unis notamment pour vente de munitions aux groupes armés.

<sup>17</sup> *Radio okapi*, « Beni : de nouvelles manifestations anti-MONUSCO, après la fusillade de Kasindi », disponible sur <https://actualite.cd/index.php/2022/07/31/rdc-des-soldats-de-la-monusco-ouvrent-le-feu-kasindi-perdes-en-vies-humaines-et-des> consulté le 21 février 2023.

éloigner son régime du regard de la communauté internationale, dans un contexte de répression des manifestations réclamant l'organisation des élections. Cependant, l'incapacité de cette mission onusienne à contribuer réellement au rétablissement de la paix à l'Est n'a pas fait débat. Aujourd'hui, les habitants des zones d'insécurité sont fatigués de voir les Casques bleus rester dans leur rôle d'observateurs de la souffrance de plusieurs milliers de personnes, alors qu'au fil du temps leur mandat a évolué pour inclure le renforcement de la protection des civils. Le gouvernement actuel a finalement accepté la demande de retrait de la MONUSCO. Il a même demandé que le processus soit accéléré afin que la mission de l'ONU puisse partir plus tôt que prévu.

En considérant le fait que, sans la MONUSCO sur le terrain, la situation sécuritaire risquerait d'empirer dans certaines zones, la RDC a demandé, lors d'un sommet de l'EAC en juin 2022, que la communauté régionale déploie ses troupes à l'est pour aider à rétablir la paix aux côtés des FARDC.<sup>18</sup> Mais il n'en demeure pas moins que cette force régionale se superposera déjà aux forces des États invités individuellement dans le cadre d'accords bilatéraux, comme c'est le cas du Burundi et de l'Ouganda, qui sont déjà à l'œuvre en RDC. La double présence de ces États sur le sol congolais pourrait créer la confusion. À cela s'ajoute le manque de clarté du mandat de cette force. Alors que les Congolais voudraient que la force régionale puisse attaquer le M23, celle-ci semble être orientée vers le dialogue entre la rébellion et le gouvernement congolais. De plus, la déclaration de Luanda semble en faire une force qui devrait contrôler une zone tampon entre les FARDC et le M23 d'où ce dernier se sera retiré.<sup>19</sup> Une telle option ne plaît pas à beaucoup de Congolais, car certains y voient un moyen de renforcer l'occupation du pays par des forces étrangères. Bien que le Rwanda ait été exclu de cette force régionale, le Burundi et l'Ouganda ont une triste histoire avec la RDC depuis la guerre de 1996. En effet, le rôle de l'Ouganda dans le M23 continue à faire l'objet d'une enquête du gouvernement à la suite de nombreuses dénonciations de connivence.

Avec une telle histoire et divers agendas contradictoires, le choix de la force régionale de la CAE ne semble pas le plus efficace. La RDC qui s'était déjà éloignée de la Communauté des États d'Afrique australe (SADC) semble avoir suivi des appels au réchauffement de ses relations avec cette communauté régionale<sup>20</sup> comme suggéré par plusieurs acteurs politiques comme Ensemble pour la République, le parti de Moïse Katumbi pour faire face à l'agression

---

<sup>18</sup> *Le Point*, « Les dirigeants de l'Afrique de l'Est au chevet de l'Est de la RDC », disponible sur [https://www.lepoint.fr/afrique/les-dirigeants-d-afrique-de-l-est-au-chevet-de-l-est-de-la-rdc-20-06-2022-2480300\\_3826.php#11](https://www.lepoint.fr/afrique/les-dirigeants-d-afrique-de-l-est-au-chevet-de-l-est-de-la-rdc-20-06-2022-2480300_3826.php#11) consulté le 21 février 2023.

<sup>19</sup> Point 8.f du communiqué final du mini-sommet sur la paix et la sécurité dans la région Est de la République démocratique du Congo, tenu à Luanda le 22 novembre 2022.

<sup>20</sup> *Radio okapi*, « Forum des As : "La RDC se tourne vers la SADC pour arrêter l'aventure rwandaise" » disponible sur <https://www.radiookapi.net/2023/03/20/actualite/revue-de-presse/forum-des-la-rdc-se-tourne-vers-la-sadc-pour-arreter-laventure> consulté le 10 avril 2023.

rwandaise. Toutefois, quelle que soit l'aide extérieure, la RDC ne pourra sortir de ce cercle vicieux de la violence qu'en comptant sur ses propres efforts. Car, comme l'a dit le président ougandais à propos de la Somalie, « un pays incapable de se défendre lui-même est un pays atteint du sida politique. Il n'existe pas un pays qui peut sacrifier ses citoyens à l'étranger pour la sécurité d'un autre pays ».<sup>21</sup> C'est donc à juste titre que le président Tshisekedi a lancé au peuple congolais un appel à la mobilisation générale et à la vigilance dans son message à la Nation du 3 novembre 2022.

Ainsi, il est de plus en plus clair qu'une sécurité durable de la RDC devra être forgée par les Congolais eux-mêmes, en commençant par la mise en place d'une armée professionnelle et la restructuration de sa chaîne de commandement. Mais avant ce travail de restructuration, le gouvernement a pris soin de mettre en place les instruments susceptibles de favoriser le développement des FARDC. À cet effet, le projet d'ordonnance-loi de programmation militaire et la politique nationale de la défense ont été adoptés en conseil des ministres respectivement le 15 juillet 2022 et le 9 septembre 2022. Le premier texte revêt une importance particulière pour le gouvernement qui y voit « un tournant dans la prise en charge des besoins de l'armée afin de lui permettre de répondre adéquatement aux enjeux du moment et ainsi d'atteindre les objectifs fixés par le plan de la réforme de l'armée amorcé depuis 2009 ».<sup>22</sup> C'est dans cette perspective que le général Christian Tshiwewe a été nommé le 4 octobre 2022 chef d'état-major général des FARDC, en remplacement de Célestin Mbala, parti à la retraite quelques jours plus tôt.<sup>23</sup>

Ces initiatives traduisent une prise de conscience de la part des dirigeants politiques congolais de la nécessité d'une réforme structurelle des FARDC. Pour le gouvernement congolais, cela devrait passer par un recrutement de qualité et des ressources budgétaires conséquentes pour le bien-être social des éléments et l'acquisition d'équipements et de matériels militaires modernes. Ainsi, le 8 décembre 2022, les FARDC ont lancé la formation de plus de 10 000 nouvelles recrues qui ont répondu spontanément à l'appel du Président Tshisekedi à la jeunesse de s'engager dans l'armée. Le ministre de l'ESU envisage également d'instituer une formation militaire obligatoire pour tous les étudiants dès l'année 2023.<sup>24</sup> Rappelons que malgré le fait que le service militaire obligatoire soit

<sup>21</sup> *Politico.cd*, « Opinion : “un pays doit se défendre seul, s'il ne peut pas le faire, ce qu'il souffre d'une forme de sida politique” (Yoweri Museveni) disponible sur <https://www.politico.cd/la-rdc-a-la-une/2022/11/18/opinion-un-pays-doit-se-defendre-seul-sil-ne-peut-pas-le-faire-ce-quil-souffre-dune-forme-de-sida-politique-yoweri-museveni.html/121204/> consulté le 8 mars 2023.

<sup>22</sup> Talatala, « Mettre à jour le plan de réforme des forces armées et de la police nationale et adapter les lois de programmation militaire et policière » disponible sur <https://talatala.cd/suivi-de-l-executif/95/> consulté le 21 février 2023.

<sup>23</sup> *Radio okapi*, « RDC : Félix Tshisekedi nomme le général Christian Tshiwewe chef d'état-major général des FARDC », disponible sur <https://www.radiookapi.net/2022/10/04/actualite/securite/rdc-felix-tshisekedi-nomme-le-general-christian-tshiwewe-chef-detat> consulté le 21 février 2023.

<sup>24</sup> *Politico.cd*, « RDC : L'ESU propose l'application dès l'année académique prochaine d'une formation à

envisagé dans la constitution, la loi pour sa mise en œuvre n'existe pas encore, et ce, malgré l'existence d'un projet de loi à ce sujet qui a été introduit en 2021.

Signalons que, depuis plusieurs années, l'armée a travaillé avec une chaîne de commandement parallèle. Dans cette stratégie, le président Tshisekedi s'est méfié de la chaîne de commandement héritée de son prédécesseur sans la bouleverser complètement. Il a opté pour une stratégie de neutralisation progressive des éléments les plus dangereux de la chaîne de commandement avant de procéder à un nettoyage en profondeur. Ainsi, la restructuration qui s'est opérée au sein de l'armée au cours de l'année 2022 est l'aboutissement d'un long processus qui a débuté en 2020. Tout d'abord, le général Delphin Kahimbi, qui avait la charge du renseignement militaire, a été mis sur la touche. Les circonstances de son décès restent floues.

Cette mise à l'écart semble avoir eu un effet dissuasif sur le reste des généraux fidèles à Kabila, d'autant que ce dernier ne s'est pas montré plus préoccupé par ce qui est arrivé à son flic.

Logiquement, les autres généraux ne pouvaient qu'y voir une faiblesse de leur maître et envisager une allégeance au nouvel homme fort, Félix Tshisekedi.

Ensuite, le général John Numbi a été écarté de l'inspection générale des FARDC et remplacé par le général Gabriel Amisi, dit Tango 4. Ce remplacement s'est fait sans la moindre grogne, pourtant John Numbi semble avoir été réintégré dans l'armée à la veille du départ de Kabila du pouvoir, notamment pour servir de chien de garde et de disciplinaire sur les autres généraux du système. Dans le même temps, en cantonnant Tango 4 à ce poste, finalement plus administratif qu'opérationnel, le Président Tshisekedi a également réussi à atténuer sa vigueur. Enfin, le général Philémon Yav, également proche de l'ancien président Kabila, qui avait la charge de la zone de défense Est, a été rappelé en septembre 2022 à Kinshasa, où il est toujours détenu pour des soupçons de trahison et de collusion avec l'ennemi.

En dépit de toutes ces actions opérationnelles et diplomatiques susmentionnées, certains acteurs politiques et de la société qualifient la politique de Tshisekedi sur l'insécurité dans l'Est d'incohérente, hésitante et mal coordonnée. Plusieurs opérations ont été lancées simultanément avec des chaînes de commandements différents semant la confusion sur le terrain. À l'état de siège dans le Nord-Kivu et en Ituri, le président de la République a superposé les opérations conjointes entre les FARDC et l'armée ougandaise. Pareille décision pouvait signifier que les FARDC sont incapables de ramener la paix et ainsi les démotiver. D'autres accusent même le président Tshisekedi de naïveté dans ses relations avec le Rwanda et l'Ouganda, voire d'ignorance des enjeux géopoliti-

---

la préparation militaire des étudiants », 15 novembre 2022, disponible sur <https://www.politico.cd/la-rdc-a-la-une/2022/11/15/rdc-lesu-propose-lapplication-des-lannee-academique-prochaine-dune-formation-a-la-preparation-militaire-des-etudiants.html/120835/> consulté le 29 novembre 2022.

tiques et sécuritaires de la région des Grands Lacs. L'orientation de Kinshasa vers la CAE au détriment de la SADC a privé le pays de son contrepoids contre ses adversaires de depuis 1996.

En plus de la situation sécuritaire problématique que le président Tshisekedi tente de gérer dans l'Est du pays, il doit également faire face à des luttes de pouvoir quotidiennes entre les membres de son entourage.

### **3. L'ENTOURAGE DE TSHISEKEDI : DÉCOMPOSITION ET RECOMPOSITION**

En 2022, le président congolais a poursuivi ce qu'il avait commencé en 2020 : le renforcement et la consolidation de son pouvoir dans différents secteurs. Cela a commencé par l'éviction des membres gênants de son entourage, comme Jean-Marc Kabund-a-Kabund, ancien secrétaire général de l'UDPS et ancien premier vice-président de l'Assemblée nationale, et François Beya, conseiller en sécurité du président. Ensuite, le camp présidentiel a continué à renforcer le pouvoir du président dans plusieurs domaines, notamment la justice et les institutions et services publics.

#### **3.1. Mise à l'écart des éléments gênants**

Dans la première quinzaine du mois de janvier 2022, Jean-Marc Kabund fait l'objet d'une expédition punitive à son domicile par la Garde républicaine.<sup>25</sup> Cette unité des FARDC dédiée à la protection du chef de l'État répondait à l'humiliation subie par l'un de ses membres sur ordre de Kabund. Sa résidence a tout simplement été vandalisée. En réaction à ce sabotage, Kabund a annoncé sa démission sur son compte twitter avant de la matérialiser à l'ouverture de la session de mars 2022 après son exclusion de l'UDPS le 29 janvier 2022. Il crée son propre parti et annonce sa candidature à l'élection présidentielle de 2023.<sup>26</sup>

Quant à François Beya, il est arrêté par l'ANR le 5 février 2022, soupçonné de complot contre le chef de l'État. Selon son dossier judiciaire, Beya et ses collaborateurs se sont rendus coupables d'atteintes à la sûreté de l'État, d'attentats contre le chef de l'État et d'incitation des militaires à commettre des actes contraires à la loi en vue d'un coup d'État. Les preuves sur lesquelles le parquet général militaire a fondé le dossier contre Beya et ses collaborateurs semblaient moins solides devant l'opinion publique, au point d'accréditer la théorie d'une guerre de palais. En effet, François Beya avait déjà eu des rapports difficiles avec le conseiller privé du chef de l'État, Fortunat Biselele, à la suite d'une convoca-

<sup>25</sup> *Actualite.cd*, « RDC : le bazar au domicile de Kabund après une sorte d'expédition punitive des membres de la garde républicaine », 13 janvier 2022, disponible sur <https://actualite.cd/2022/01/13/rdc-le-bazar-au-domicile-de-kabund-apres-une-sorte-d-expedition-punitive-des-membres-de> consulté le 29 novembre 2022.

<sup>26</sup> *RFI*, « RDC : Jean-Marc Kabund, ancien patron de l'UDPS, crée un nouveau parti », 19 juillet 2022, disponible sur <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20220719-rdc-jean-marc-kabund-ancien-patron-de-l-udps-cree-un-nouveau-parti> consulté le 29 novembre 2022.

tion au Conseil national de sécurité sur instruction de Tshisekedi, dans le cadre d'un litige sur un site minier.<sup>27</sup>

Il faut rappeler que François Beya et Jean-Marc Kabund, chacun dans son domaine, sont les deux principaux artisans de l'émancipation du président Tshisekedi vis-à-vis de l'ancien président Kabila. Le rôle joué par le premier dans le contrôle de l'appareil sécuritaire et l'allégeance de ses dirigeants au Président de la République a été déterminant pour permettre au second de conduire tranquillement la reconfiguration de la majorité parlementaire à l'Assemblée nationale. Mais cela n'a pas empêché le président Tshisekedi de les faire arrêter. Alors que Beya a été autorisé à se rendre en France pour y être soigné, Kabund est toujours détenu à la prison de Makala, en violation de l'arrêt de la Cour de cassation. Cette dernière avait décidé que sa détention soit transformée en assignation à résidence en attendant l'issue du procès.<sup>28</sup>

Certes, lors du lancement de son parti, Kabund a été très critique à l'égard de Tshisekedi, qu'il a qualifié de « danger au sommet de l'État ». Devait-il toutefois être inculpé par la justice pour ces propos – considérés comme des délits d'injures publiques, de propagation de fausses rumeurs et d'offense au chef de l'État ?<sup>29</sup> Il faut ici rappeler qu'il a été recommandé à la RDC de « modifier sa législation sur les atteintes à la sûreté de l'État et les atteintes au chef de l'État conformément aux normes internationales sur la liberté d'expression ». <sup>30</sup> Cette recommandation est conforme à la position du Comité des droits de l'homme des Nations unies selon laquelle « les lois sur la diffamation doivent être conçues avec soin pour garantir qu'elles... n'étouffent pas en pratique la liberté d'expression ». Cette infraction est susceptible de restreindre la liberté d'expression. Si en effet l'insulte ne devait pas être tolérée, la répression ne devrait se concevoir que dans le cadre des délits d'injures publiques et non dans le cadre des délits contre le chef de l'État, dont la portée reste vague et imprécise et donc susceptible de conduire à l'arbitraire.<sup>31</sup>

En tout cas, ces affaires nous apprennent premièrement que provenir de la région ou de la tribu du président de la République n'est pas une garantie pour

<sup>27</sup> *Jeune Afrique*, « RDC-François Beya : de Kabila à Tshisekedi, l'histoire d'une chute retentissante », 16 février 2022, disponible sur <https://www.jeuneafrique.com/1313488/politique/rdc-francois-beya-de-kabila-a-tshisekedi-lhistoire-dune-chute-retentissante/> consulté le 29 novembre 2022.

<sup>28</sup> *Actualite.cd*, « Procès Kabund : la défense demande l'implication de la Cour de cassation pour l'exécution de son ordonnance d'assignation en résidence surveillée », 7 septembre 2022, disponible sur <https://actualite.cd/2022/09/07/proces-kabund-la-defense-demande-limplication-de-la-cour-de-cassation-pour-lexecution-de> consulté le 29 novembre 2022

<sup>29</sup> *Politico.cd*, « RDC : Pour "outrage" à Tshisekedi, la Justice décide de poursuivre Kabund », 19 juillet 2022, disponible sur <https://www.politico.cd/la-rdc-a-la-une/2022/07/23/rdc-pour-outrage-a-tshisekedi-la-justice-decide-de-poursuivre-kabund.html/112540/> consulté le 29 novembre 2022.

<sup>30</sup> Voir à ce sujet la décision adoptée à l'unanimité par le Conseil directeur de l'Union interparlementaire à sa 198<sup>e</sup> session, Lusaka, 23 mars 2016.

<sup>31</sup> DIANSOSA, O., « L'offense au Chef de l'État en RDC : un crime anachronique », disponible sur <https://www.village-justice.com/articles/offense-chef-etat-crime-anachronique,24526.html> consulté le 29 novembre 2022.

protéger sa position et les privilèges qui y sont liés. Faut-il encore lui demeurer loyal pour pouvoir rester à ses côtés. Deuxièmement, il y a lieu de penser que ces affaires font partie de la stratégie du président Tshisekedi pour consolider son leadership en s’émancipant toujours de tous ceux qui ont contribué de près ou de loin à son accession au pouvoir ou au renforcement de celui-ci. Avant Beya et Kabund, c’est Vital Kamerhe, Joseph Kabila et Moïse Katumbi qui en ont fait les frais. Ce dernier a annoncé le 16 décembre 2022 avoir pris la décision de quitter l’USN et de se porter candidat à la présidentielle de 2023.

Ces actions qui visent à renforcer le pouvoir du chef ne sont pas sans conséquence pour l’UDPS. Elles sont à la base de plusieurs dynamiques au sein du parti présidentiel où plusieurs fractions se battent. En effet, en novembre 2022, la même Convention démocratique du Parti (CDP) qui avait confirmé Augustin Kabuya au poste de secrétaire général de l’UDPS, après l’exclusion de Kabund, a décidé de le démettre. La CDP avait en effet mal digéré ne pas avoir été associée à la désignation des mandataires publics pour le compte de l’UDPS lors des nominations dans les entreprises publiques. Dans sa réaction à cette décision du CDP, Augustin Kabuya a promis de discipliner le leader du CDP, Victor Wakwenda. Le 21 novembre, Wakwenda a comparu devant un tribunal après avoir été détenu à la prison centrale de Makala.<sup>32</sup>

Ces crises au sein de l’UDPS n’ont pas pris fin depuis que Felix Tshisekedi a été élu président en 2019. Tshisekedi s’est mis en congé de l’UDPS pour se conformer à l’article 99 de la Constitution, qui stipule que « Le mandat de président de la République est également incompatible avec toute responsabilité au sein d’un parti politique ». Or, tout porte à croire qu’il n’a jamais vraiment voulu se retirer de la gestion de ce parti, qui fait partie de son histoire personnelle et de celle de sa famille.

Le mandat spécial qu’il a donné à Kabund pour assurer l’intérim de la direction du parti est contraire à cette disposition et aux statuts de l’UDPS. Au lieu de cet intérim, l’UDPS devrait normalement choisir un nouveau président ou assurer une gestion collégiale entre le secrétaire général, le CDP et la commission électorale du parti, car cet intérim signifie qu’il est toujours président de l’UDPS.

En tout cas, ces différentes crises au sein de l’UDPS se justifient, en plus du non-respect des textes internes, par la mauvaise gestion des ambitions et l’absence de récompenses pour les cadres du parti qui ont œuvré pour le parti au sacrifice de leur vie sous les régimes de Mobutu et de Kabila. En effet, la tension entre les combattants locaux et ceux de la diaspora est énorme. Car ce sont ces derniers qui ont été plus récompensés par le président Tshisekedi dans les différentes nominations effectuées jusqu’à présent. Ces luttes permanentes entre membres de l’UDPS ou entre eux et les membres de sa famille biologique,

<sup>32</sup> *Radio okapi*, « Victor Wakwenda de l’UDPS comparait devant la Cour d’Appel de Kinshasa-Matete », disponible sur <https://www.radiookapi.net/2022/11/22/actualite/politique/victor-wakwenda-de-ludps-comparait-devant-la-cour-dappel-de-kinshasa> consulté le 22 février 2023.

tourment aussi généralement autour de l'argent.

Cette ambiance a fini par créer une « mafia » dans l'entourage du président de la République. En effet, dans la deuxième quinzaine du mois de septembre 2022, le journal suisse *Le temps* a révélé des vidéos de Vidiye Tshimanga, conseiller spécial de Tshisekedi, se faisant piéger par de pseudo-investisseurs.<sup>33</sup> Dans ces vidéos, il leur explique comment il peut leur apporter une protection dans leurs investissements dans le secteur minier congolais en utilisant sa proximité avec le chef de l'État. De leurs conversations enregistrées, il ressort que Vidiye Tshimanga est coupable de trafic d'influence, de corruption et d'offense au chef de l'État, dont il prétend avoir financé la campagne électorale. En fait, cela n'a rien de surprenant. Lors du procès des 100 jours, Vital Kamerhe avait déjà critiqué le comportement de plusieurs conseillers qui se sont comportés comme des « électrons libres », confondant la période où le président était leur frère et ami tribal avec celle où il est devenu le président de tous.<sup>34</sup>

Face au tollé général qu'a créé cette affaire, le conseiller spécial a été contraint de démissionner. Le bureau du procureur l'a entendu et l'a placé en détention préventive avant de le libérer quelques jours plus tard. À l'issue du procès, Vidiye Tshimanga a été acquitté le 23 décembre 2022.<sup>35</sup> Cette libération n'a étonné personne, car depuis le début de ce quinquennat, tous les proches du président Tshisekedi qui ont été arrêtés ont été libérés et les charges abandonnées. Cette impunité a favorisé la prolifération des scandales au sein du cabinet présidentiel. Les scandales financiers du régime Tshisekedi s'accroissent d'année en année. Sans revenir sur les affaires impliquant des collaborateurs du chef de l'État, auxquelles nous avons consacré quelques lignes dans nos précédentes réflexions<sup>36</sup>, chaque année sous Tshisekedi a son lot de scandales financiers.

Comme sous Kabila, le secteur minier est dans le collimateur des Tshisekédistes pour un enrichissement personnel au détriment du trésor public. Plusieurs dénonciations de l'activisme des proches du chef de l'État dans les mines du Katanga, et pas seulement là, ont été notées depuis les premières années de son règne. Fin 2021, les proches du président ont été entendus par le Conseil national de sécurité au sujet des mines d'or de la province du Haut-Uélé.<sup>37</sup> Certains d'entre

<sup>33</sup> *Radio okapi*, « Victor Wakwenda de l'UDPS comparait devant la Cour d'Appel de Kinshasa-Matete », disponible sur <https://www.radiookapi.net/2022/11/22/actualite/politique/victor-wakwenda-de-ludps-comparait-devant-la-cour-dappel-de-kinshasa> consulté le 22 février 2023.

<sup>34</sup> NYENYEZI BISOKA, A., et BATUMIKE MIHIGO, I., « République démocratique du Congo » in REYNTJENS, F. (dir), *Chroniques politiques de l'Afrique des Grands Lacs 2020*, Anvers, 2021, p.40.

<sup>35</sup> *Jeune Afrique*, « En RDC, Vidiye Tshimanga, ex-conseiller de Tshisekedi, a été acquitté des charges de corruption », disponible sur <https://www.jeuneafrique.com/1403879/politique/en-rdc-vidiye-tshimanga-ex-conseiller-de-tshisekedi-a-ete-acquitte-des-charges-de-corruption/> consulté le 22 février 2023.

<sup>36</sup> Dieudonné Lobo avait été libéré, l'ancien ministre de l'Enseignement primaire Willy Bakonga a bénéficié d'une grâce présidentielle, Vital Kamerhe est aujourd'hui en liberté après une double condamnation au premier degré comme en appel et bien d'autres.

<sup>37</sup> *Jeune Afrique*, « RDC : Beya, Biselele, Nangaa... discrète guerre de palais dans le premier cercle de Tshisekedi », disponible sur <https://www.jeuneafrique.com/1274095/politique/rdc-beya-biselele-nangaa-discrete-guerre-de-palais-dans-le-premier-cercle-de-tshisekedi/> consulté le 29 novembre 2022.

eux ont également été cités dans une autre affaire à Lualaba.<sup>38</sup>

La destination des fonds collectés par la taxe RAM reste un mystère. Pourtant, si l'accumulation des richesses contribue à la stabilisation du pouvoir, elle ne se suffit pas à elle-même. La cooptation des élites dans les institutions y contribue souvent mieux, comme nous allons le voir dans la section ci-dessous.

### 3.2. Renforcement tous azimuts du pouvoir du président

Le 30 juillet 2022, plusieurs juges et procureurs ont été nommés par ordonnance à la suite du départ à la retraite de ceux qui remplissaient les conditions requises. Aucune des hautes juridictions du pays n'a été épargnée. De la Cour de cassation au Conseil d'État en passant par la Cour des comptes, des changements importants sont intervenus. Après la nomination, en 2020, de la première femme membre de la Cour constitutionnelle, pour la première fois, une femme a été placée à la tête d'une haute juridiction en RDC. Mme Marthe Odio Nonde a été nommée première présidente du Conseil d'État. Cette juridiction avait fait l'objet de nombreuses critiques depuis son installation en raison de ses décisions controversées. Dans les différents contentieux relatifs aux élections provinciales, le Conseil d'État s'était déclaré compétent pour connaître des appels des décisions des cours (administratives) d'appel sur les candidatures contestées. Or, l'article 27 de la loi électorale ne prévoit pas de recours contre les décisions en la matière. En 2019, cette situation l'a conduit à se heurter à la Ceni à propos de l'élection du gouverneur de la province du Sankuru. La Cour constitutionnelle lui a récemment refusé cette compétence dans sa décision R. Const. 1756 du 28 avril 2022, jugeant qu'« aucun recours contre une décision rendue par les juridictions compétentes prévues à l'article 27 de la loi dite électorale n'est admis en matière de candidature contentieuse ». Selon la Cour constitutionnelle, « les recours formés lors des opérations préparatoires doivent être jugés dans des délais brefs et les décisions qui en résultent ne doivent pas être susceptibles de recours afin de permettre à l'autorité organisatrice des élections de respecter le calendrier électoral qui, dans la plupart des cas, est contraignant avec des délais impératifs et incompressibles ».

La situation décrite ci-dessus pour le Conseil d'État est presque similaire pour plusieurs juridictions qui s'écartent souvent de la loi dans les différents cas qui leur sont soumis. Face à plusieurs dysfonctionnements de la justice, le Président Tshisekedi a réitéré, à l'issue de la cérémonie de prestation de serment de 73 magistrats qu'il a présidé le mercredi 31 août 2022, sa ferme volonté de réformer l'appareil judiciaire, administratif et financier afin de consolider l'État de droit. Dans le sillage de cette installation, le Conseil supérieur de la magis-

---

<sup>38</sup> *Africa Intelligence*, « Fortunat Biselele et Théophas Mahuku, les discrets parrains de la société Sud South », 27 septembre 2022, disponible sur <https://www.africaintelligence.fr/afrique-centrale/2022/09/27/fortunat-biselele-et-theophas-mahuku-les-discrets-parrains-de-la-societe-sud-south.109825599-art> consulté le 29 novembre 2022.

trature a organisé un concours de recrutement de magistrats à l'issue duquel 5000 futurs magistrats ont été sélectionnés, 2500 pour 2023 et 2500 pour 2024. Ce concours intervient après celui organisé en 2009, à l'issue duquel 1000 magistrats « tolérance zéro » ont été recrutés et mis en service. Ce recrutement vient résoudre le problème du nombre insuffisant de magistrats dans plusieurs juridictions du pays et pourrait également permettre au pays d'installer définitivement les juridictions de l'ordre administratif autres que le Conseil d'État, dont les compétences continuent d'être exercées par les juridictions de l'ordre judiciaire. Le Président de la République ne cesse de s'indigner de l'inefficacité de la justice qui, selon lui, reste au banc des accusés. Cependant, l'instrumentalisation de la justice en faveur de ses proches et contre certains de ses adversaires politiques est l'une des causes de cette inefficacité et de la mauvaise perception de la justice au sein de l'opinion publique.<sup>39</sup> Comme nous l'avons vu, la justice sous Tshisekedi est à double vitesse.<sup>40</sup> Elle peine encore à être la même pour tous les citoyens placés dans la même situation. Pour des faits identiques ou moins graves commis par ses proches, certains sont arrêtés et condamnés ou emprisonnés sans décision de justice. Mais ses proches ne sont même pas arrêtés, et quand ils le sont, ils sont libérés et les affaires sont abandonnées par les tribunaux. Dans ce contexte, la lutte contre la corruption prônée par Tshisekedi devient un vœu pieux.

Cette gestion problématique du pays ne se limite pas à la justice. Elle concerne aussi d'autres établissements et services publics.

En effet, au cours des mois de septembre et novembre 2022, plusieurs décisions portant nomination de responsables d'institutions, de services publics et d'entreprises du portefeuille de l'État ont été rendus publics à la Radio-Télévision nationale congolaise (RTNC). Ces nominations ont concerné presque tous les secteurs dans lesquels l'État est impliqué en tant qu'actionnaire unique ou partenaire de quelques autres sociétés commerciales. L'analyse de ces nominations montre que, comme par le passé, l'affiliation politique a été privilégiée par rapport à l'expertise, l'expérience et la compétence. Pourtant, dans la réforme des entreprises publiques de 2008, le législateur a prévu que les représentants de l'État soient nommés parmi des personnes ayant « une expérience avérée de gestion dans le secteur concerné ». Il s'agit davantage de personnalités politiques issues de l'USN qui semblent avoir été récompensées pour leur loyauté envers la majorité. Dans cette perspective, les institutions publiques sont toujours utilisées comme un moyen de satisfaire les ambitions des partisans et des militants des partis politiques. C'est cette politisation des institutions et des services publics qui a conduit à leur inefficacité. Il faut toutefois noter que l'establishment au

---

<sup>39</sup> BATUMIKE, I., « Comment va la justice sous Tshisekedi ? », disponible sur <https://www.congoresearchgroup.org/fr/2022/08/03/comment-va-la-justice-sous-tshisekedi/> consulté le 26 novembre 2022.

<sup>40</sup> Lire à ce sujet, MALUKISA NKUKU, A., « Lutte contre la grande corruption en RDC avec Félix Tshisekedi au sommet de l'État : une justice à deux vitesses » in Ndayiragije, R., et al. (dir.), *Conjonctures de l'Afrique centrale 2021*, Paris, L'Harmattan, Cahiers africains, n° 97.

sein de l'administration publique échappe à ces critiques, étant donné que les secrétaires généraux nommés sont ceux qui ont réussi le concours organisé en 2018 à cet effet.

Ces nominations soulèvent également la question de la moralisation de la vie politique en RDC. Certains leaders politiques ont accordé les postes réservés à leurs formations politiques exclusivement à leurs proches parents. Ce népotisme remet en cause les partis politiques dans l'opinion publique congolaise. Dans leur dernière enquête d'opinion, le GEC, Ebuteli et Berci ont constaté que la population congolaise ne fait pas confiance aux partis politiques (59 %). Et 42 % sont convaincus que « les partis politiques ne sont que des moyens pour les gens d'obtenir du pouvoir et de l'argent ». <sup>41</sup> Si les Congolais étaient favorables à une nouvelle loi électorale interdisant la suppléance parentale <sup>42</sup> lors des prochaines élections, comme le révèle ce sondage, la majorité des députés ont rejeté cette proposition, préférant maintenir le système népotique actuel. L'autre problème de ces nominations est qu'elles sont faites à la veille des élections. Ces institutions risquent d'être utilisées comme des vaches à lait pour les partis politiques dont sont issus les représentants. Cela est d'autant plus vrai que le financement public des partis politiques n'est pas effectif depuis 2012 et que la loi électorale n'a pas réussi à interdire la distribution de cadeaux aux électeurs par les candidats pendant la campagne électorale.

Finalement, rappelons que la redynamisation de la territoriale participe aussi à ce renforcement du pouvoir de l'État. En effet, par une ordonnance rendue publique sur la RTNC le 25 novembre 2022, de nouvelles autorités ont été nommées au niveau des territoires, des villes et des communes. Ces nominations, prévues en 2020, avaient été bloquées par le FCC, pour défaut de larges consultations au sein de la coalition au pouvoir de l'époque. <sup>43</sup> En l'absence d'élections locales depuis 2006, les autorités des communes et des villes continuent d'être gérées en vertu du décret de 1998 qui accorde au président de la République le pouvoir de nommer ces autorités. Comme pour les institutions publiques, les nouveaux dirigeants de ces entités sont issus des partis politiques. Les autorités locales restent donc politisées. Cette politisation peut être considérée comme un moyen de placer à la base des autorités favorables qui chercheront à mobiliser le soutien des partis politiques majoritaires lors des prochaines élections. Cette situation peut être préjudiciable, d'un point de vue technique et expert, aux territoires qui sont censés être les niveaux de coordination de l'action de l'État dans ces zones géographiques. À l'heure où l'État mène un programme de développement am-

<sup>41</sup> GEC et Ebuteli, *Congolais cherchent démocrates. Entre soif de redevabilité et insatisfaction sociale*, Rapport sondage, 2022, p. 13.

<sup>42</sup> Voir la proposition du G13 complétant et modifiant la loi électorale.

<sup>43</sup> *Mediacongo.net*, « La nomination des cadres territoriaux... devrait bénéficier des larges consultations au sein de la coalition », Front commun pour le Congo, disponible sur [https://www.mediacongo.net/article-actualite-75652\\_la\\_nomination\\_des\\_cadres\\_territoriaux\\_devraient\\_beneficier\\_de\\_larges\\_consultations\\_au\\_sein\\_de\\_la\\_coalition\\_front\\_commun\\_pour\\_le\\_congo.html](https://www.mediacongo.net/article-actualite-75652_la_nomination_des_cadres_territoriaux_devraient_beneficier_de_larges_consultations_au_sein_de_la_coalition_front_commun_pour_le_congo.html) consulté le 21 février 2023.

bitieux dans les 145 territoires du pays, des critères objectifs basés sur l'expertise doivent être privilégiés afin de pouvoir suivre efficacement la mise en œuvre des différents projets de développement retenus. Sinon, avec des gestionnaires sous-qualifiés, ce programme, comme les autres programmes de développement de ce quinquennat, risque de tourner au fiasco.

#### **4. RESSOURCES PUBLIQUES ET NATURELLES : QUELLE GESTION ?**

Les multiples voyages du président Tshisekedi étaient justifiés par la recherche d'investisseurs étrangers. Cependant, bien que le pays ait bénéficié d'un certain soutien budgétaire de l'extérieur, les investissements étrangers n'ont pas été à la hauteur des défis et des attentes des Congolais. Le pays a donc décidé de compter sur ses propres ressources, notamment l'exploitation des ressources naturelles. Deux dossiers qui ont fait l'actualité en 2022 permettent d'illustrer ce virage : le premier porte sur les blocs pétroliers et gaziers et le second sur le contrat entre la présidence de la République et le milliardaire israélien Dan Gertler (1). Au-delà, le gouvernement s'est beaucoup investi dans la mobilisation accrue des recettes internes (2).

##### **4.1. Le deal Tshisekedi-Gertler et l'affaire de blocs pétroliers et gaziers**

Le 3 février 2022, la RDC a signé un accord avec Ventora, l'une des sociétés de Dan Gertler, pour récupérer des actifs miniers et pétroliers devenus inexploitable en raison des sanctions américaines qui frappent le milliardaire israélien depuis 2017. Cet accord, resté secret depuis plusieurs mois, a été vu comme un moyen de contourner ces sanctions par plusieurs organisations de la société civile congolaise et internationale. Ces organisations considèrent que Dan Gertler est l'un des acteurs clés du pillage des ressources minières du Congo. Il aurait bénéficié de nombreuses mines appartenant autrefois à la Gécamines à des prix sous-évalués grâce à ses relations personnelles avec l'ancien président Joseph Kabila<sup>44</sup>.

Pour le gouvernement congolais, il s'agissait de récupérer ces actifs et surtout d'éviter des poursuites devant des instances d'arbitrage. En s'engageant dans cet accord à abandonner les charges contre Gertler et à œuvrer pour la levée des sanctions à son encontre, le gouvernement congolais aurait sapé la politique étrangère américaine. Toutefois, les personnes ou les entités qui sapent les sanctions y sont également soumises. Washington aurait envisagé de sanctionner les conseillers de Tshisekedi qui ont facilité la signature de l'accord. Cette menace a fait céder les autorités congolaises au point d'accéder à la demande de pu-

---

<sup>44</sup> Ressource matters, \$530 millions portés disparus. Sur les traces des avances fiscales de la Gécamines, 2021, pp.28-29.

blier l'accord le 1<sup>er</sup> décembre 2022<sup>45</sup>. Mais finalement, la stratégie de Kinshasa semble avoir porté ses fruits, car malgré cette affaire, l'engagement de la RDC en faveur de la transparence dans le secteur minier n'a pas été remis en cause par le dernier rapport de l'ITIE.<sup>46</sup> Il était en effet absurde que l'État continue à perdre des revenus de la non-exploitation des gisements appartenant à Ventora à cause de ces sanctions sans rien entreprendre pour les récupérer. Ces actifs miniers et pétroliers récupérés sont estimés à 2 milliards de dollars. Outre ces actifs récupérés, le gouvernement bénéficie également du soutien du FMI pour développer le secteur minier, notamment pour la construction d'une grande usine de traitement du cobalt en RDC.

L'intransigeance de la RDC face à la nécessité d'exploiter les ressources naturelles avant tout pour son développement est restée intacte comme le montre l'affaire des blocs pétroliers et gaziers. En effet, le 28 juillet 2022, la RDC a lancé des appels d'offres pour l'exploration et l'exploitation de 30 blocs pétroliers et gaziers en RDC. Selon l'exécutif, ces blocs sont situés dans presque toutes les provinces du pays, à commencer par la ville de Kinshasa. Ils contiendraient près de 22 milliards de barils de pétrole brut et 66 milliards de mètres cubes de gaz méthane dissous dans les eaux du lac Kivu.<sup>47</sup> Cette décision a suscité des réactions mitigées de la part de la communauté internationale. Dans le contexte des relations diplomatiques entre la RDC et les États-Unis, elle constitue une sorte de prolongement de la discorde entourant l'affaire Dan Gertler. Là aussi, les États-Unis, ainsi que plusieurs pays et ONG internationales, ont tenté de dissuader la RDC de poursuivre le projet. Mais le gouvernement congolais est resté ferme.

Tout en se disant ouvert à toute contre-expertise des pays qui le souhaitent, le gouvernement a réaffirmé lors de diverses réunions sur le climat, notamment lors de la COP 27, sa volonté de respecter l'environnement sans s'interdire d'en exploiter le potentiel<sup>48</sup>. En l'absence d'une contrepartie équivalente à celle qu'apporterait cette exploitation, le gouvernement entend poursuivre sa démarche.<sup>49</sup> Depuis son accession au pouvoir, le président Félix Tshisekedi s'est engagé notamment à faire bénéficier à la RDC des fruits de l'exploitation des ressources naturelles. Ainsi, tout en se disant ouvert aux discussions avec les entreprises

---

<sup>45</sup> *Actualite.cd*, Le gouvernement compte publier le contrat signé avec Dan Gertler cette semaine, 24 novembre 2022, disponible sur <https://actualite.cd/2022/11/24/la-rdc-compte-publier-le-contrat-signe-avec-dan-gertler-cette-semaine> consulté le 24 novembre 2022.

<sup>46</sup> ITIE, *La République démocratique du Congo obtient un score général élevé dans la mise en œuvre de la Norme ITIE 2019*, disponible sur <https://eiti.org/fr/board-decision/2022-50> consulté le 30 novembre 2022.

<sup>47</sup> *Radio okapi*, « RDC : Félix Tshisekedi lance 30 appels d'offres pour les blocs pétroliers et gaziers », disponible sur <https://www.radiookapi.net/2022/07/28/actualite/economie/rdc-felix-tshisekedi-lance-30-appels-doffres-pour-les-blocs-petroliers> consulté le 21 février 2023.

<sup>48</sup> Il reste à savoir si les revenus de cette exploitation ne risquent pas, tout comme ceux de l'exploitation minière, à ne servir que l'élite, comme cela a été décrié par plusieurs ONG dénonçant la cession à vil prix des actifs miniers aux multinationales.

<sup>49</sup> *Afrique XXI*, En RD Congo, les dessous de la mise en vente de blocs pétroliers, disponible sur <https://afriquexxi.info/En-RD-Congo-les-dessous-de-la-mise-en-vente-de-blocs-petroliers> consulté le 10 avril 2023.

minières, il avait déclaré en 2019 être favorable au maintien du nouveau code minier tant contesté par celles-ci.

Pour la RDC qui se considère désormais comme étant le « pays solution » en matières environnementales, il est cynique pour des pays grands pollueurs de donner des leçons d'écologie à un pays qui n'a pas de pollution du fait de sa non-industrialisation. Le gouvernement congolais estime que les pays pollueurs doivent d'abord compenser leurs dégâts environnementaux au profit du pays qui contribue à l'équilibre de la nature au lieu de se mettre dans une posture de donneurs de leçons.

#### 4.2. Une mobilisation accrue des recettes internes

Le 28 octobre 2022, le Premier ministre Sama Lukonde a rappelé dans son discours de présentation du projet de budget 2023 à l'Assemblée nationale qu'il y a seulement quatre ans, un homme a eu le courage de dire qu'il était possible dans notre pays de dépasser un budget équivalent à 10 milliards de dollars US par an. À cette époque, certains parlaient d'un projet utopique. En effet, comme l'a déclaré le président Tshisekedi dans son premier discours sur l'état de la Nation le 13 décembre 2019, la RDC a fait des progrès remarquables dans la mobilisation des recettes internes grâce, notamment, au travail acharné de l'IGF contre les malversations financières.<sup>50</sup> Sama Lukonde ne cache pas sa satisfaction devant ce qu'il appelle modestement un record. En deux ans seulement, le budget du pays est passé de 7,1 milliards à 14,6 milliards de dollars US.<sup>51</sup>

Cette augmentation fait cependant l'objet de plusieurs critiques. Principalement, comme nous l'avons noté l'année dernière, cette augmentation n'est pas suffisamment ressentie dans le panier de la ménagère des petits citoyens congolais.<sup>52</sup> Malgré certains efforts du gouvernement pour améliorer la situation sociale des citoyens, la répartition de ces ressources reste inéquitable. Les institutions continuent de monopoliser l'essentiel des ressources publiques en consommant plus que leur juste part du budget<sup>53</sup>. Cette situation a relancé le débat sur la réduction du coût de la vie des institutions en RDC. Le 30 août 2022, le leader de l'opposition Martin Fayulu a révélé dans une déclaration que chaque membre du parlement recevait au moins 21 000 dollars américains par mois.<sup>54</sup>

<sup>50</sup> NYENYEZI BISOKA, A., BATUMIKE MIHIGO I., et GREGOIRE, A., « République démocratique du Congo » in REYNTJENS, F. (dir.), *Chroniques politiques de l'Afrique des Grands Lacs 2021*, Anvers, 2022, p. 59.

<sup>51</sup> *Desk.eco*, « RDC : en moins de deux ans, le Budget est passé de 7 à 14 milliards USD (Sama Lukonde) », disponible sur <https://deskeco.com/2022/10/29/rdc-en-moins-de-deux-ans-le-budget-est-passe-de-7-14-milliards-usd-sama-lukonde> consulté le 24 novembre 2022.

<sup>52</sup> NYENYEZI BISOKA, A., BATUMIKE MIHIGO, I., et GREGOIRE, A., *op.cit.*, p. 59

<sup>53</sup> *Ouragan*, « Exclusif : les performances budgétaires englouties par l'enrichissement illicite (ODEP) », 4 novembre 2022, disponible sur <https://ouragan.cd/2022/11/exclusif-les-performances-budgetaires-englouties-par-lenrichissement-illicite-odep> consulté le 24 novembre 2022

<sup>54</sup> *Radio okapi*, « RDC : Un député national touche 21 000 USD par mois, dénonce Martin Fayulu », 30 août 2022, disponible sur <https://www.radiookapi.net/2022/08/30/actualite/politique/rdc-un-depute-national->

Cependant, il est difficile de vérifier cette dénonciation, d'autant plus que la rémunération des hautes personnalités politiques est l'un des grands tabous en RDC. En juillet 2021 déjà, le président Tshisekedi avait déclaré ne pas connaître son salaire.<sup>55</sup> Face à la pression publique, les députés Jean Baptiste Kasekwa et Delly Sessanga ont finalement confirmé le montant. Un courage qui a irrité leurs pairs. Le 11 octobre 2022, l'Assemblée nationale a créé une commission spéciale pour les entendre sur cette question, estimant que ces deux élus avaient exposé la Chambre au mépris public. Ce débat sur la rémunération des députés a le mérite d'avoir rouvert l'épineuse question de la transparence dans la rémunération des agents publics en RDC.

Désormais, le gouvernement congolais promet de publier les salaires de tous les agents publics.<sup>56</sup> Mais cela ne suffirait pas à résoudre le problème, car la rémunération des agents publics fait l'objet de plusieurs pratiques en dehors des normes officielles en la matière. Par exemple, il existe de nombreuses primes qui sont souvent plus importantes que le salaire et qui sont accordées sur la base de critères opaques et discriminatoires.<sup>57</sup>

À titre subsidiaire, ce budget n'est pas à la hauteur de la taille de la RDC, comme le reconnaît le Premier ministre. Par ailleurs, il est regrettable que l'État congolais ne soit toujours pas en mesure de connaître son véritable budget global. Depuis 2012, conformément aux articles 223 et 224 de la loi sur les finances publiques, une consolidation des budgets devrait être faite à tous les niveaux de pouvoir du pays, à savoir le gouvernement central, les provinces et les entités territoriales décentralisées (ETD). Or, le gouvernement continue de se contenter du seul budget du gouvernement central, qu'il présente chaque année à l'Assemblée nationale. En n'investissant pas dans le processus de consolidation budgétaire, le gouvernement rate une bonne occasion de collecter des statistiques sur les capacités financières des entités inférieures et les encourage inconsciemment à devenir léthargiques dans la mobilisation de leurs propres ressources. Bien entendu, cette consolidation budgétaire est difficile à mettre en pratique dans un contexte où les ETD ne disposent pas d'organes délibérants en raison de la non-organisation des élections locales depuis 2006.

---

[touche-21000-usd-par-mois-denonce-martin](#) consulté le 24 novembre 2022.

<sup>55</sup> *Actualite.cd*, Félix Tshisekedi : « je vous parle très sincèrement avec mon cœur ? Je ne connais mon salaire », 1er juillet 2021, disponible sur <https://actualite.cd/2021/07/01/felix-tshisekedi-je-vous-parle-tres-sincerement-avec-mon-coeur-je-ne-connaiss-mon-salaire> consulté le 24 novembre 2022.

<sup>56</sup> *7sur7.cd*, « RDC : sur instruction de Félix Tshisekedi, le Gouvernement va publier les salaires de tous les agents publics, de l'huissier jusqu'au chef de l'État », disponible sur <https://7sur7.cd/2022/11/23/rdc-sur-instruction-de-felix-tshisekedi-le-gouvernement-va-publier-les-salaires-de-tous> consulté le 24 novembre 2022.

<sup>57</sup> Lire à ce sujet, MOSHONAS, S., DE HERDT, T., TITECA, K., et BALUNGWE P., *Bureaucratic fragmentation by design? The case of payroll management in the Democratic Republic of Congo*, African Affairs, 2022.

## 5. ÉLECTIONS DE 2023 : APRÈS LA PLUIE, LE BEAU TEMPS ?

Après les controverses de 2021 sur la nomination des dirigeants de la Ceni, le processus électoral a pris son envol le 3 février 2022, lorsque la nouvelle équipe de la Ceni a publié la feuille de route du processus électoral en cours. Avec de nombreuses contraintes politiques, financières, logistiques, sécuritaires, juridiques, techniques et opérationnelles, cette feuille de route est restée le seul document public guidant les acteurs jusqu'à la publication du calendrier électoral le 26 novembre 2022. Ce calendrier électoral (5,4) intervient après plusieurs avancées dans la préparation des élections, notamment la finalisation de la cartographie des centres d'enregistrement et la commande des kits d'enregistrement des électeurs (5,3), la recomposition de la Cour constitutionnelle (5,2) et l'adoption d'une nouvelle loi électorale (5,1).

### 5.1. Des réformes électorales peu audacieuses

Introduite à l'Assemblée nationale le 17 septembre 2020, la proposition de loi modifiant et complétant la loi électorale n'a été examinée que le 4 avril 2022, après deux sessions sous la majorité de l'USN, alors qu'elle avait été déclarée prioritaire à plusieurs reprises. Le texte a été adopté malgré le boycott de son examen d'abord par l'opposition, puis par les députés fidèles à Moïse Katumbi et enfin par les initiateurs du G13.<sup>58</sup> Certes, sa version finale comporte quelques avancées, notamment en matière de représentation des femmes sur les listes électorales. Mais plusieurs innovations proposées pour assurer la transparence du processus électoral et la moralisation de la vie politique ont été rejetées ou reformulées. C'est le cas, par exemple, de la possibilité de publier les résultats bureau de vote par bureau de vote, qui a été transformée en affichage des résultats bureau de vote par bureau de vote sur le site de la Ceni. La violation de cette obligation est d'ailleurs dépourvue de sanctions.

Une analyse approfondie de cette loi révèle qu'elle contient des contradictions.<sup>59</sup> En outre, elle prive désormais les candidats qui s'estiment lésés par les résultats provisoires de la possibilité de faire examiner leurs recours par les juridictions compétentes si les délais d'examen qui leur ont été accordés sont épuisés<sup>60</sup>.

L'ajout du paragraphe 3 à l'article 74 de la loi électorale est purement et simplement un déni de justice. Il sanctionne les candidats, et non les juges, qui

<sup>58</sup> Groupe des 13 personnalités politiques et de la société civile ayant lancé un appel en faveur d'un consensus pour l'adoption des réformes électorales

<sup>59</sup> GEC et Ebuteli, « Les élections à l'ère Tshisekedi : un mauvais départ ? », disponible sur <https://www.congoresearchgroup.org/wp-content/uploads/2022/10/rapport-gec-ebuteli-elections-ere-tshisekedi-mauvais-depart-1.pdf> consulté le 24 novembre 2022.

<sup>60</sup> Cette disposition limite, cependant, l'œuvre du juge dans le temps contrairement aux contentieux électoraux de 2019 qui sont allés largement au-delà des délais légaux.

sont tenus de prendre leurs décisions dans les délais légaux. Il y a un risque de stratégies électorales qui incitent les juges à éviter les recours en laissant passer les délais. En résumé, certains des changements apportés par cette législation ne sont pas des réformes dans la mesure où ils n'amélioreront pas le processus électoral actuel.<sup>61</sup>

Il fallait s'y attendre. L'objectif de tout parti politique est de gagner, d'exercer et de conserver le pouvoir sur une longue période. La loi électorale dans sa dernière version adoptée en 2017 était devenue favorable au camp du président Tshisekedi depuis 2020.<sup>62</sup> Ce qui explique le manque d'intérêt que l'USN a manifesté à l'égard de cette proposition de réforme. De toute façon, en démocratie, il appartient à la majorité d'adopter des lois selon ses convictions et ses intérêts du moment. Cependant, le gouvernement actuel avait promis en 2021, lors de son investiture, d'œuvrer à la convocation de consultations politiques ad hoc pour des réformes électorales consensuelles.<sup>63</sup> Finalement, celles-ci n'ont pas été convoquées et les réformes adoptées n'ont pas été consensuelles, compte tenu des boycotts évoqués plus haut. Mais cette situation n'est pas propre à la RDC. Même dans les démocraties plus anciennes, le vote de lois hautement politiques telles que les lois électorales ne fait pas l'objet d'un consensus. Et les grands partis bloquent toujours les réformes audacieuses qui perturberaient leur survie politique. En France, par exemple, depuis 2017, le président Macron avait promis en vain d'introduire le vote proportionnel pour favoriser les petits partis. Il est certes vrai que cela pose dans une certaine mesure un problème de responsabilité politique. Mais comme le soutenait l'ancien président français Chirac, « les promesses de campagne n'engagent que ceux qui y croient ».

## 5.2. Manœuvres au niveau de la Cour constitutionnelle

Le 10 mai 2022, la Cour constitutionnelle a procédé au tirage au sort de deux de ses membres afin d'en renouveler un tiers, comme l'exige la loi. Le tirage au sort a conduit à la révocation de Dieudonné Kaluba, alors président de la Cour constitutionnelle, et du juge Prince Funga, comme cela avait été annoncé quelques heures plus tôt par certaines sources crédibles.<sup>64</sup> Avec le départ à la retraite du juge Polycarpe Mongulu le 8 avril 2022, trois postes sont devenus vacants. Sans tarder, le 15 juin 2022, Christian Bahati Yuma, Sylvain Lumu Mbaya et Mandza Andia Dieudonné ont prêté serment après avoir été nommés

<sup>61</sup> BATUMIKE, I., NYENYEZI, A., et MURHULA, P., « Réformes électorales et consolidation de la démocratie en RDC » in R. Ndayiragije et al., *Conjonctures de l'Afrique centrale 2021*, Paris, L'Harmattan, Cahiers africains, n° 97, p. 136.

<sup>62</sup> NYENYEZI, A., et BATUMIKE, I., *op.cit.*, p. 58.

<sup>63</sup> BATUMIKE, I., « À quand les "concertations politiques ad hoc" pour les réformes électorales consensuelles ? », disponible sur <https://talatala.cd/eclairage/42/> consulté le 21 février 2023.

<sup>64</sup> *Jeune Afrique*, « RDC : Félix Tshisekedi écarte Dieudonné Kaluba de la Cour constitutionnelle », disponible sur <https://www.jeuneafrique.com/1345105/politique/rdc-felix-tshisekedi-veut-remplacer-dieudonne-kaluba-a-la-cour-constitutionnelle/> consulté le 25 novembre 2022.

pour les remplacer. Le 21 juin 2022, le juge Dieudonné Kamuleta a été élu par ses pairs comme nouveau président de la Cour constitutionnelle pour un mandat de trois ans.

Cette reconfiguration de la Cour constitutionnelle a apporté un nouveau dynamisme à cette juridiction en opérant un revirement jurisprudentiel dans l'affaire Matata Ponyo sur le dossier Bukanga Lonzo. Alors qu'elle s'était déclarée incompétente en novembre 2021 pour juger cet ancien Premier ministre sous Kabila, la Cour constitutionnelle, saisie par la Cour de cassation, s'est déclarée à nouveau compétente pour le juger dans sa décision R. Const. 1816 du 18 novembre 2022.

Ces changements au sein de la Cour constitutionnelle sont révélateurs des influences politiques sur cette juridiction à l'approche des élections attendues en 2023. Outre l'intérêt de clarifier la débâcle du projet agricole de Bukanga Lonzo, cet activisme judiciaire semble avoir des motivations politiques. Car, si un revirement jurisprudentiel n'est pas impossible même au niveau de la haute cour, ce rebondissement judiciaire est spectaculaire pour deux raisons. Tout d'abord, il faut noter que la Cour de cassation prétendait avoir saisi la Cour constitutionnelle par le biais d'une exception d'inconstitutionnalité soulevée d'office par elle-même sans la prouver dans le dossier. Dans un tel cas, la Cour constitutionnelle aurait dû déclarer cette demande irrecevable et ne pas statuer sur le fond, comme elle l'admet elle-même dans son arrêt. Toutefois, elle a préféré statuer sur le fond conformément à sa jurisprudence consacrée par l'arrêt R. Const. 0089 du 8 septembre 2015.<sup>65</sup>

Deuxièmement, il existe un lien entre ce revirement et l'élection de Dieudonné Kamuleta à la tête de la Cour constitutionnelle. Comme le note *Jeune Afrique*, la révocation de son prédécesseur, Dieudonné Kaluba Dibwe est liée à la décision par laquelle la Cour constitutionnelle s'est déclarée incompétente pour juger Matata.<sup>66</sup> C'est d'ailleurs le nouveau président de la Cour constitutionnelle qui s'est chargé de rédiger cette décision avant de la soumettre à la délibération de ses pairs.<sup>67</sup> Ainsi, cette décision peut être vue à la fois comme un indicateur de l'acharnement contre l'ancien Premier ministre Matata d'une part, et de la caporalisation de la Cour constitutionnelle en particulier et du pouvoir judiciaire en général par le système Tshisekedi d'autre part.

En outre, il s'agit d'une décision qui témoigne d'un manque de courage de la part des juges, obligés de céder aux ordres les plus scandaleux qui contredisent

<sup>65</sup> NAMEGABE, P.-R., et BATUMIKE, I., « Le report des élections en République démocratique du Congo » in Muhindo Magadju, P. et Cifende Kaciko M. (dir.), *Normativité et pratique juridictionnelles : la mise en œuvre des droits de l'Homme en R.D Congo. Liber amicorum Batonnier Thomas Lwango Kashanvu Tome 2*, pp.130-159, L'Harmattan, 2022.

<sup>66</sup> *Jeune Afrique*, « RDC : Félix Tshisekedi écarte Dieudonné Kaluba de la Cour constitutionnelle », disponible sur <https://www.jeuneafrique.com/1345105/politique/rdc-felix-tshisekedi-veut-remplacer-dieudonne-kaluba-a-la-cour-constitutionnelle/> consulté le 25 novembre 2022.

<sup>67</sup> Paragraphe 3 du premier feuillet de l'Arrêt R. Const. 1816.

leurs propres convictions. En effet, il y a encore plus ou moins six juges de cette juridiction parmi ceux qui ont pris la décision déclarant la Cour incompétente dans cette affaire en 2021. Comment expliquent-ils qu'ils reviennent sur leur ancienne position ? C'est d'autant plus curieux qu'aucun d'entre eux n'avait à l'époque donné un avis individuel comme le prévoient la loi organique et le règlement intérieur de la Cour pour donner un avis différent.

### 5.3. Une cartographie des centres d'inscription instrumentalisée

La cartographie des centres d'enregistrement est l'une des opérations majeures que la Ceni a menées au cours de l'année 2022. La Ceni a déployé ses équipes dans toutes les entités territoriales du pays pour identifier les sites susceptibles d'accueillir ses centres d'enregistrement (CI). Au terme de ces opérations, la Ceni a annoncé avoir sélectionné près de 22 000 CI. Ce chiffre est à comparer aux 16 000 environ du dernier processus électoral. La répartition de ces centres reste un mystère, d'autant plus que la Ceni n'a pas accrédité d'observateurs électoraux pour suivre cette opération et n'a pas rendu publique cette cartographie. Bien que la loi ne l'oblige pas à publier la cartographie des CI, la Ceni, qui prétend s'engager à « appliquer systématiquement les principes et valeurs de transparence (...) », devrait le faire pour renforcer la confiance des parties prenantes.

Parmi certains politiciens et organisations de la société civile, la cartographie est accusée d'être politisée. Elle aurait été réalisée sur ordre politique dans certaines régions afin de décourager les électeurs potentiels des régions supposées pro-opposition de s'inscrire en masse. Mais c'est un argument que l'opposition développe toujours à l'encontre de la Ceni. En l'absence d'un registre civil à jour, il est difficile d'obtenir des données fiables sur cette question. Toutefois, il est démontré que, dans l'ensemble, « il existe une certaine correspondance entre l'INS, l'UNOCHA et les données d'enregistrement en ce qui concerne la taille de la population “totale” ». <sup>68</sup>

La Ceni soutient qu'aucune des 26 provinces n'a vu ses centres d'inscription réduits et suggère un réajustement équilibré dont les seules motivations sont l'inclusion absolue et la réduction de la distance entre les centres d'inscription et le lieu de résidence. La compréhension de ce réajustement équilibré est problématique. En effet, plusieurs acteurs affirment que seule la région du Kasai, d'où sont originaires le président de la République et le président de la Ceni, a connu une augmentation significative du nombre de centres d'enrôlement par rapport aux statistiques de 2016. Pourtant, en raison de la famine qui frappe cette région depuis plusieurs années, sa population aurait connu plusieurs vagues de migration vers la capitale ou le Katanga à la recherche d'une vie meilleure. Il convient donc de s'interroger sur le sens de ce réajustement équilibré dans cette

<sup>68</sup> KANZE MUHOZA, B., et al., « Données de population sur la République démocratique du Congo : peut-on réduire les marges d'imprécision ? » in KATZ-LAVIGNE, S. et al. (dir.), *Conjonctures de l'Afrique centrale 2022*, L'Harmattan, 2022, p. 77.

région qui compte également peu d'électeurs, comme l'attestent les statistiques électorales depuis 2005. Ce réajustement équilibré en faveur de la région du Kasai semble plutôt confirmer un discours sur sa prétendue marginalisation, largement répandu sous les régimes précédents<sup>69</sup>. Le grand danger d'une telle instrumentalisation de l'inscription des électeurs est qu'elle aboutisse à un fichier comportant de nombreuses irrégularités.

Avec de nombreux centres d'inscription et peu de personnes à inscrire, la tentation est grande d'inscrire plusieurs personnes doublement ou des mineurs. D'ailleurs, il a été révélé lors de l'audit du fichier électoral par l'OIF en 2018 qu'il y avait plus de mineurs inscrits dans la région du Kasai (Sankuru précisément) que dans les autres régions du pays.<sup>70</sup>

Malgré ces critiques, la Ceni a avancé dans la préparation des élections en dévoilant le calendrier des opérations menant aux élections de décembre 2023.

#### 5.4. Publication du calendrier électoral

Après plusieurs plaintes concernant un document plus restrictif que la feuille de route, la Ceni a publié le 26 novembre 2022 le calendrier électoral pour le processus électoral. Conformément aux délais prescrits par la constitution, ce calendrier comprend des échéances précises pour les différentes opérations électorales attendues et rassure donc sur la tenue des élections.<sup>71</sup> Cette position est confortée par le fait que, face à l'impossibilité d'exécuter ses précédents calendriers en 2006, 2015 et 2016, la Ceni a dû s'adresser à la Haute juridiction pour obtenir l'autorisation de reporter les élections.<sup>72</sup> Il s'ensuit également que l'existence d'un calendrier électoral n'empêche pas le report des élections. En effet, le risque de report des élections prévues l'année prochaine est souligné par plusieurs études.<sup>73</sup> Cependant, elles concèdent une marge de manœuvre à la Ceni qui pourrait lui permettre de respecter l'échéance. Dans ce dernier cas, les opérations préélectorales seraient menées dans la précipitation, avec le risque de conduire à des élections bâclées qui entraîneraient de nouvelles crises de légitimité.

Pour sa part, la Ceni maintient qu'elle est suffisamment avancée dans la préparation des élections. Le calendrier qu'elle a publié est donc volontariste. Il montre sa détermination à respecter les délais constitutionnels pour l'organi-

<sup>69</sup> Lors du séminaire sur les élections en RDC organisé par l'institut Egmont à Bruxelles le 2 décembre 2022, le président de la Ceni avait d'ailleurs déclaré clairement à ce sujet que le Kasai a été victime d'une discrimination depuis 1960 et qu'il avait pris ses responsabilités pour corriger cette injustice.

<sup>70</sup> OIF, *Rapport final de l'audit du fichier électoral national de la République démocratique du Congo, 6-25 mai 2018*, p. 62.

<sup>71</sup> GEC et Ebuteli, « Élections à l'ère de Tshisekedi : un mauvais départ ? » octobre 2022, pp.17-18, disponible sur <https://www.congoresearchgroup.org/wp-content/uploads/2022/10/rapport-gec-ebuteli-elections-ere-tshisekedi-mauvais-depart-1.pdf> consulté le 24 novembre 2022

<sup>72</sup> NAMEGABE, P.-R., et BATUMIKE, I., *op.cit.*, p.130.

<sup>73</sup> GEROLD, G., et MÉRINO, M., *Cartographie des risques de conflit en République démocratique du Congo avant, pendant et après les élections de 2023*, Rapport final, juin 2022, inédit, p. 59.

sation des élections. À cet effet, les délais qu'elle a fixés sont très courts. Pour l'identification et l'enrôlement des électeurs, par exemple, le calendrier ne prévoit que 30 jours par zone opérationnelle. Ce délai est irréaliste. La Ceni pourra, par la suite, accorder des prolongations dans les deux zones opérationnelles. Dans le cas contraire, elle doit s'attendre à ne pas pouvoir inscrire plus d'électeurs qu'elle ne l'avait prévu. En effet, cette opération pose de nombreux problèmes logistiques. Les infrastructures routières ne sont pas bien développées dans de nombreuses régions de la RDC. Elles peuvent également se détériorer pendant la saison des pluies, lorsque ces activités ont lieu. Ainsi, toute comparaison de la Ceni avec d'autres pays africains qui organisent cette opération en 30 jours doit être relativisée. D'autant plus que plusieurs critères doivent être pris en compte pour comparer la situation de la RDC avec celle de ces autres États.

Mais dans son optimisme, la Ceni dit avoir augmenté le nombre de CI électeurs par rapport aux élections précédentes et par conséquent le nombre de kits d'enrôlement et d'agents temporaires nécessaires pour travailler à cette opération. Elle a également privilégié la voie aérienne pour l'acheminement de ces kits. Cependant, il lui a été reproché de ne pas avoir augmenté le nombre des CI partout et selon des critères qui tiennent réellement compte de la démographie des entités concernées. Si ces stratégies techniques et opérationnelles peuvent lui permettre de rattraper les retards comme elle l'envisage, la facture sera lourde pour le Trésor public. Ainsi, les élections dont les coûts devraient être rationalisés depuis 2016 continueront à être coûteuses pour le pays.<sup>74</sup> La qualité de ces élections devrait donc être au rendez-vous. Dans le cas contraire, l'État aura déboursé plus d'argent qui pourrait servir à financer des projets de développement pour une simple mascarade.

C'est le sens des appels à plus de garanties de transparence électorale. Le président de la Ceni a promis de changer « le paradigme pour aligner la RDC sur les bonnes pratiques électorales internationales et continentales ».

Il y a donc lieu de croire que les prochaines élections ne déboucheront pas sur un « compromis à l'africaine », comme l'a ironisé l'ancien ministre français des Affaires étrangères Jean-Yves Le Drian à propos des résultats des élections de 2018 en RDC.<sup>75</sup> La scène préélectorale telle qu'elle se présente aujourd'hui permet-elle d'y croire ?

---

<sup>74</sup> Le budget global reste, cependant, parmi les secrets mieux gardés à la Ceni tout comme le plan de décaissement qu'elle a arrêté avec le gouvernement.

<sup>75</sup> *Jeune Afrique*, « (Chronique) Jean-Yves Le Drian, promoteur de scabreux "compromis à l'africaine" », disponible sur <https://www.jeuneafrique.com/730380/politique/chronique-jean-yves-le-drian-promoteur-de-scabreux-compromis-a-lafricaine/> consulté le 22 février 2023.

## 6. CONCLUSION

Malgré les difficultés auxquelles la RDC est confrontée sur le plan sécuritaire dans sa partie Est, la détermination du gouvernement actuel à améliorer la gestion du pays sur le plan économique reste inébranlable. La progression du budget et les différentes satisfactions de certaines institutions internationales par rapport aux progrès enregistrés ces deux dernières années restent le fruit des réformes entreprises avec notamment la modification du code minier en 2018. La RDC est plus que jamais déterminée à tirer profit de ses ressources naturelles. Mais faut-il encore que ces ressources profitent équitablement à toutes les couches de la population et non seulement à l'élite politique.

À cet égard, la réduction du coût de fonctionnement des institutions est une urgence. L'État congolais devrait faire de sorte que tous les Congolais puissent jouir de la richesse nationale en répartissant équitablement ces recettes publiques qui ne cessent de croître. Cette redistribution équitable passe par deux actions. Premièrement, la mise en œuvre de politiques publiques capables d'améliorer la situation sociale globale des habitants. Deuxièmement, la définition d'une politique salariale cohérente pour le secteur public en luttant contre les disparités observées ici et là dans les institutions et services de l'État. Cela permettra de prévenir les tensions sociales qui se multiplient à la veille des élections.

Quant à ces élections, il y a toujours un risque qu'elles soient reportées pour tout le pays ou partiellement pour une partie du pays. Si la Ceni parvient à rattraper le temps perdu, la situation sécuritaire préoccupante dans l'Est du pays risque de ne pas lui faciliter la tâche. D'une part, elle pourrait rencontrer des difficultés à déployer son matériel et son personnel électoral dans les zones actuellement occupées par le M23. D'autre part, le contrôle et la sécurité des opérations électorales dans ces zones peuvent être assurés par le M23 s'il lui est donné accès à ces zones. Cela pourrait être un feu vert à de nombreuses irrégularités qui pourraient non seulement corrompre la crédibilité du processus électoral, mais aussi brader la nationalité congolaise. Il convient de rappeler que la question du retour des réfugiés vivant dans les pays voisins est l'une des revendications du M23. Du côté rwandais, la menace de leur expulsion a même été brandie. Dans ce contexte, il est à craindre que des mouvements de populations à travers les frontières, sans contrôle étatique, soient enregistrés. En outre, le précédent de 2018 pourrait se répéter en excluant les populations de ces zones des prochaines élections. Cela ne posera pas seulement un problème d'inclusion dans le processus électoral, mais aussi de répartition des sièges. En effet, d'une part, certains territoires risqueraient de ne pas participer à l'élection présidentielle dont la circonscription est pourtant l'ensemble du territoire national. D'autre part, en l'absence d'enrôlement des électeurs de tous les territoires, la détermination de sièges aux élections législatives nationales risque d'être fastidieuse. Ces sièges sont déterminés en tenant compte d'un quotient électoral obtenu en divisant le nombre d'électeurs inscrits en RDC par le nombre total de sièges à pourvoir

à l'Assemblée nationale. Compte tenu de tous les risques que cette insécurité représente, le gouvernement a rappelé à juste titre dans son communiqué du 14 octobre 2022 que la situation sécuritaire dans l'Est de la RDC constituait une menace sérieuse pour la tenue à bonne date des élections libres, démocratiques, transparentes et inclusives en 2023.

La préoccupation de la communauté internationale devrait donc être davantage axée sur le rétablissement de la paix dans l'Est de la RDC que sur l'exigence de la tenue des élections dans les délais impartis. Pour ce faire, elle devrait s'engager à prendre des mesures plus concrètes, y compris des sanctions économiques ou la suspension de l'aide budgétaire au Rwanda. Ces mesures dissuaderaient le Rwanda de cesser tout soutien au M23. Enfin, la lutte contre l'impunité pour tous les crimes de guerre et les violations des droits de l'homme commis dans l'est de la RDC doit se poursuivre. Et s'il était temps de répondre à l'appel du prix Nobel de la Paix, le Dr Denis Mukwege, pour la création d'un tribunal pénal international pour le Congo ?

Kinshasa et Mons, février 2023



# RWANDA

*Filip Reyntjens*

## 1. INTRODUCTION

Unlike the regional situation, the internal political scene was uneventful in 2022. As no particular political development needs to be treated in detail, this chronicle will only address two broad domestic issues, namely recent insights on general regime orientation and the policing of the RPF's truth and moral right to rule. Attention will also be paid to socio-economic governance, justice, and human rights. As in previous chronicles, the focus on political governance results in an undeniable imbalance. Socio-economic development is only tangentially addressed, while this is the area where the regime has had a remarkable performance, certainly when compared to most other African countries.<sup>1</sup>

More space than usual is devoted to regional dynamics, and in particular the deepening rift between Rwanda and the DRC. This is a dangerous evolution, which is reminiscent of a similar situation ten years ago, when the Congolese rebel movement M23 was defeated by a multilateral military force, combined with strong international pressure on Rwanda to make it cease its support for the M23. While impartial international observers, in particular the UN Group of Experts on the DRC, have become increasingly precise in their accusations of Rwandan military presence in the DRC on the side of the M23 and of gross human rights abuse by Rwanda's rebel proxy, Kigali has consistently denied this reality, just as it did in 2012-2013. Again like ten years ago, these denials have irritated Rwanda's international allies, who have become increasingly critical of the Kigali regime, and applied pressure on it to cease its involvement across its borders.

## 2. POLITICAL GOVERNANCE

Noting that assessments of Rwanda's evolution after the genocide remain polarised, McDoom proposed the concept of securocratic state-building to bridge the gap. This term captures, first, the regime's developmental

---

<sup>1</sup> That there are two Rwandas, one exhibiting good technocratic/bureaucratic governance, the other showing flawed political governance, can be seen in international rankings. For instance, in the 2022 Ibrahim Index of African Governance (IIAG), Rwanda scores high on technical items such as health (8 out of 54), education (18/54) and social protection and welfare (17/54), but low on political ones such as participation (32/54) and rights (42/54) ([https://assets.iiag.online/2022/2022\\_Country\\_Scorecards.pdf](https://assets.iiag.online/2022/2022_Country_Scorecards.pdf)).

but non-doctrinaire ambitions, synthesising liberal and illiberal precepts, and second, its prioritisation of security over liberty, and stability over peace. Mc-Doom finds a fundamental tension at the heart of the model, namely that the regime's aspiration for unity is at odds with its preoccupation with security. He argues that this strategic contradiction threatens the long-term sustainability of the model.<sup>2</sup> In a detailed report, the International Federation for Human Rights found that Rwanda's political space is a hostage of the RPF. It observed that "democratic space has become non-existent in Rwanda and, aside from the ruling party, only façades of political groups remain. What is left of civil society and the opposition is strangled by repression". The report explores the arsenal of measures to achieve this: surveillance, harassment, kidnapping, murder and assassination disguised as forced disappearance, used against journalists, YouTubers, musicians, writers, and ordinary citizens.<sup>3</sup>

In an ethnocratic context, the rhetorical appeals to unity and ethnicity denial serve to conceal power concentration by a small Tutsi elite. These appeals are used in a strategic fashion to shape regime relations with domestic and international audiences in ways that reinforce power. I have argued that this is a dangerous strategy in the long run.<sup>4</sup> However, Ingelaere *et al.* propose a corrective to that pessimistic outlook, finding that the regime's limited input legitimacy<sup>5</sup> is to some extent compensated by output legitimacy.<sup>6</sup> They conclude that, for this reason, the gap in perceived political representation by Hutu and Tutsi has narrowed over time.<sup>7</sup> A nuanced view of authoritarian rule is also offered in a different vein by Mullikin *et al.* They find that the aesthetics<sup>8</sup> of high modernism are mobilised as a biopolitical tool of discipline and control, as well as to legitimise the state's governance strategies. At the same time, the authors also observe that ordinary citizens exert agency within a strong state context. In other words, just as it is everywhere else, state power

<sup>2</sup> McDOOM, O., "Securocratic state-building: The rationale, rebuttals, and risks behind the extraordinary rise of Rwanda after the genocide", *African Affairs*, Vol. 121, No. 485, 2022, pp. 535-567.

<sup>3</sup> Fédération internationale pour les droits humains, *Rwanda. L'espace démocratique, otage du Front patriotique rwandais (FPR). Violation des droits humains en 2022*, July 2022.

<sup>4</sup> REYNTJENS, F., "Rwanda: Ethnic amnesia as a cover for ethnocracy, and why this is dangerous", forthcoming in *The Africa Governance Papers*.

<sup>5</sup> Pointing to people's belief that the ruling elite is justified to exercise power.

<sup>6</sup> Pointing to the ability to provide security, well-being and services to the population.

<sup>7</sup> INGELAERE, B., NDAYIRAGIJE, R., VERPOORTEN, M., *Political representation in the wake of ethnic violence and post-conflict institutional reform. Comparing views from Rwandan and Burundian citizens*, UNU-WIDER, Working Paper 2022/142, November 2022.

<sup>8</sup> Attention for aesthetics or "what things look like" may also explain the high women's representation in parliament. What Bjarnegård and Zetterberg call "autocratic genderwashing" is in their view part of a strategy to draw attention away from the regime's undemocratic practices (BJARNEGÅRD, E., ZETTERBERG, P., "How Autocrats Weaponize Women's rights", *Journal of Democracy*, Vol. 33, No. 2, April 2022, pp. 60-75).

in Rwanda is continually negotiated.<sup>9</sup> Despite its monolithic outlook, other research has similarly found that the state is constantly “reworked”, both from its inside and its margins.<sup>10</sup>

The regime has routinely continued to police and spread its narrative, and to combat alternative frames. This was made clear by President Kagame when he “tasked” researchers to “document history” at the opening of a Franco-Rwandan “scientific” conference held in September (see below).<sup>11</sup> Earlier in the year, the US law firm Levy Firestone and Muse, that had produced a “scientific” report on France’s role in the 1994 genocide against the Tutsi, was retained by the Rwandan government “to investigate historical matters related to the First Congo war/crisis in Africa’s Great Lakes Region”, an obvious attempt to produce a counterweight to the 2010 DRC Mapping Report which resurfaced during the last couple of years. A former member of the ICTR Office of the Prosecutor now working for Levy Firestone and Muse became an ardent supporter of the Kigali regime on Twitter (@BarbaraMulvaney). The policing of the “truth” again became clear when Professor Philippe Denis of the University of Kwazulu-Natal launched a book on the genocide in Kigali in May.<sup>12</sup> Although the book is very understanding of the RPF, even moderate departures from the official narrative are aggressively resented. Present at the launch, the Minister for National Unity and Civic Engagement Jean-Damascène Bizimana said that the “book should be corrected to tell the factual truth as it is”. For instance, the casualty figure of “only 800,000” was below the official toll of 1,074,017 Tutsi killed, and “not using the right figure is not a simple issue”. Bizimana also noted that Denis “seemed to imply that the RPF Inkotanyi also committed crimes”, while “the RPF/A fought to end the genocide, that’s all”.<sup>13</sup> Another commentator put forward advice on what the author “should correct or state more clearly before the book could be considered a true history”. History “must be told as it is (and) not be told in any other way”.<sup>14</sup>

In addition to “establishing facts”, the RPF preserves its moral high ground and Rwanda’s superiority. The “genocide credit” remains an often

<sup>9</sup> MULLIKIN, J.D., ANSOMS, A., MARTER-KENYON, J., COTTYN, I., LEGRAND, V., NIYONKURU, R.-C., NYENYEZI BISOKA, A., “The aesthetics of space and state formation in post-2000 Rwanda”, *Geoforum*, No. 133, 2022, pp. 43-55.

<sup>10</sup> CHEMOUNI, B. (Ed.), “Rwanda. L’État depuis le génocide”, *Politique africaine*, No. 160, 2020/4.

<sup>11</sup> “Genocide: Kagame tasks historians, researchers to document history”, *The New Times*, 11 September 2022.

<sup>12</sup> DENIS, P., *The genocide against the Tutsi and the Rwandan Churches. Between grief and denial*, Kampala, Fountain Publishers, 2022.

<sup>13</sup> “Bizimana requests revision of book analysing church’s role in Genocide”, *The New Times*, 7 May 2022.

<sup>14</sup> RWAGATARE, J., “Rwandans mind that their history is told correctly”, *The New Times*, 10 May 2022.

used tool in this endeavour. For instance, faced with increasing international criticism, President Kagame often reminds “big and powerful countries” that “they have no lessons to offer because they are part of history that led to what happened here (which) is the very reason they do not give us peace. They want to cover up their deeds”.<sup>15</sup> In a similar vein, an influential RPF opinion maker reminded that “[h]aving stopped the genocide against the Tutsi in the context of international indifference, the RPF could assert its moral right to preventing the occurrence of another genocide”.<sup>16</sup> As these moral insights must be transmitted to the next generation of leaders, in October the RPF set up a leadership academy “that will equip youth with the party’s principles, values, norms, discipline, and standards of leadership”.<sup>17</sup>

### 3. SOCIO-ECONOMIC GOVERNANCE

As in the past, the regime has displayed vision and ambition, and practised good technocratic governance. In general economic terms, Rwanda registered GDP growth of about 8 per cent, double that of the continent overall. Wishing to become an innovation hub, a Centre for the Fourth Industrial Revolution (C4IR) was launched in Kigali on 31 March. In the words of ICT and Innovation Minister Paula Ingabire, this will be part of “truly making Rwanda a proof-of-concept hub and an enabler of the innovation and startup ecosystem”.<sup>18</sup> A follow-up announcement came in May with the news that Kigali was to host the headquarters of a new UNDP innovation financing facility, Timbuktoo, as part of efforts to stimulate Africa’s startup initiatives.<sup>19</sup> In the same line, Norrsken Kigali House, a start-up hub that opened in December 2021 and has construction scheduled for completion by March 2023, aims to become a continental entrepreneurship support infrastructure commissioned by the Swedish Norrsken Foundation.<sup>20</sup> In another field, Rwanda is preparing to join a number of African countries in nuclear energy production. After signing a deal with Russian Rosatom in October 2019 to build a centre of nuclear science and technologies, scheduled to be constructed in the Bugesera industrial park, the country plans to build two Small Modular Reactors (SMR), each with a capacity of around 100 megawatts.<sup>21</sup> Russia is also training a number of future nuclear scientists.<sup>22</sup> While Rwanda was among the African

<sup>15</sup> “The hard, bad lessons should never be put to waste – Kagame”, *The New Times*, 7 April 2022.

<sup>16</sup> RUGIRA, L., “The RPF and moral legitimacy”, *The New Times*, 11 January 2022.

<sup>17</sup> “RPF-Inkotanyi to set up leadership academy”, *The New Times*, 25 October 2022.

<sup>18</sup> “Rwanda launches center for fourth industrial revolution”, *The New Times*, 31 March 2022.

<sup>19</sup> “Rwanda to host Pan-African innovation hub”, *The New Times*, 19 May 2022.

<sup>20</sup> “Kigali is building its way to becoming ‘the Silicon Valley of Africa’”, *Inside Africa*, 19 October 2022.

<sup>21</sup> “Rwanda, Kenya, Uganda Eying Nuclear Energy”, *The Chronicles*, 25 August 2022.

<sup>22</sup> “Over 100 Rwandans set to graduate in nuclear science”, *The New Times*, 19 July 2022.

countries that managed to fully vaccinate at least 40 per cent of its population against Covid-19 by the end of 2021, this campaign also showed the tense relations between technocratic/bureaucratic and political governance. Many Rwandans indeed appear to have been vaccinated against their will. People told *Deutsche Welle* that “police officers held us to the ground, and we were vaccinated”. Widely shared video footage showed an elderly man refusing to be vaccinated sitting on the ground while a man in military uniform restrained him and another administered a jab.<sup>23</sup> In October, the Minister of Infrastructure announced that US\$500m (i.e. five per cent of GDP) funding had been secured for a major electrification drive. Another US\$600m would be needed to achieve the universal electrification target by 2024, but the source of funding was unclear. The Minister referred to “a lot of loans”, suggesting that the country’s debt ratio was set to further increase (see below).<sup>24</sup>

High ambitions naturally entail the risk of failure. A multi-million US\$ investment by the Rwandan Pension Fund in the startup Merrimack Pharmaceuticals that later became L.E.A.F. Pharmaceuticals owned by US-based Rwandan Clet Niyikiza, turned sour. The expectation that L.E.A.F. would help to turn Rwanda into a hub for research & development and pharmaceutical manufacturing didn’t materialise. In November 2022, the government sued L.E.A.F. and its CEO Niyikiza, accusing them of defrauding the pension fund of US\$40m.<sup>25</sup> The ambitious plans of building a major continental airport in Bugesera have gone from one postponement to the next. Initially slated for completion in 2015, later announced for 2020, in May 2021 the inauguration was announced for December 2022. However, at the time of writing the building work has hardly begun. Ambitious targets are announced with fanfare, but when they’re not achieved they quietly leave the media. For instance, a Volkswagen assembly plant launched in 2018 with a target of 1,000 cars a year had only assembled between 200 and 250 vehicles in the early 2020s.<sup>26</sup>

Continuous investments have an obvious fiscal impact. In mid-2021, Rwanda’s external public debt stood at US\$5.9bn, an increase of over ten per cent compared to a year earlier. Its total debt to GDP ratio was 66.6 per cent in 2021, as compared to 60.7 per cent in 2019 and just 22.7 per cent in 2012. In May 2022, Fitch Ratings affirmed Rwanda’s Long-Term Foreign-Currency

<sup>23</sup> “Rwanda forcibly vaccinating people against COVID, victims say”, *DW*, 18 January 2022.

<sup>24</sup> “Rwanda earmarks Rwf500bn for major electrification drive”, *The New Times*, 19 October 2022. In light of Rwanda’s needs, one heard with surprise the announcement of Zimbabwe’s President Emmerson Mnangagwa that “Kagame helped Zimbabwe to secure US\$800 million funding for its rural electrification programme” (“Kagame mobilises \$800m for Zimbabwe’s rural electrification”, *The New Times*, 9 October 2022).

<sup>25</sup> “Rwandan Government Sues LEAF Pharma for Alleged Investment Fraud”, *Bloomberg Law*, 1 November 2022.

<sup>26</sup> “Volkswagen to introduce new car brand on Rwandan market”, *The New Times*, 17 December 2022.

Issuer Default Rating (IDR) at B+, but with a Negative Outlook.

The modernisation drive often does not benefit the less well off. A new tax law presented as “pro-poor” benefited investments in the Kigali International Financial Centre (KIFC), startups, and workers in the formal sector, which is a small minority in the country’s population.<sup>27</sup> In September 2022, the sector council in Nyagatare urban district ordered the uprooting of all maize gardens “for purposes of beautification and to remove hiding places for criminals”. Owners were fined Rwf 50,000 (US\$50).<sup>28</sup> Thousands of poor Kigali residents made way for new roads and a US\$300m “Kigali Golf Resort and Villas” project with “a five-star hotel, sports bar, bistros, restaurant, champagne bar, conference room, gyms, a club for children, and tennis courts”.<sup>29</sup> The small (around 36,000) Twa community, renamed “historically marginalised community” after 1994, continued to live marginally in poverty and illiteracy. Their spokespersons wanted the government to allow them to “go back to the forest” and initiate programmes that would help them to survive without impacting on nature conservation schemes.<sup>30</sup> Perhaps quite tellingly, while Rwanda tends to score well in technocratic rankings, it ranks 143<sup>th</sup> out of 146 counties in the *World Happiness Report 2022* (three year average 2019-2021). Only Zimbabwe, Lebanon and Afghanistan have a worse score.<sup>31</sup>

That said, the RPF is a learning organisation with the capacity to adapt. Based on reform in agriculture, energy and education, recent research however highlights weaknesses in the adaptation process. It hinges on a very small group of people which needs the green light of the very top, i.e. President Kagame himself. As a result, it tends to be poorly institutionalised, and therefore often sudden, unsystematic, *ad hoc* and unpredictable. Nevertheless the process is not haphazard, and the study shows patterns, such as the role of the presidency, of behind-the-scenes pressures from donors, of bottom-up pressures from society, and of evidence of conspicuous failures that might damage the country’s image. The authors conclude that policy adaptation is inherently fragile in an authoritarian regime, and wonder how sustainable the trajectory

---

<sup>27</sup> “Six key changes in proposed pro-poor income tax law”, *The New Times*, 13 October 2022.

<sup>28</sup> Twitter post @ChroniclesRW, 29 September 2022.

<sup>29</sup> “Over 1,300 households to make way for new Kigali roads”, *The New Times*, 14 December 2022; “Over \$300m to be invested in real estate project near Kigali Golf Club”, *The New Times*, 21 December 2022.

<sup>30</sup> “Historically Marginalised Community or ‘Batwa’ of Rwanda Want to Go Back to Forest Life”, *The Chronicles*, 14 July 2022.

<sup>31</sup> *World Happiness Report 2022* <https://worldhappiness.report/ed/2022/>. After President Kagame took issue with these findings, Gallup CEO Jon Clifton confronted him with the likely reasons for Rwanda’s poor ranking (CLIFTON, J., “A Letter to Rwandan President Paul Kagame”, *Gallup Blog*, 21 December 2022).

can be over the longer term.<sup>32</sup> This observation in reality again addresses the gap between Rwanda's political and bureaucratic/technocratic governance.

#### 4. JUSTICE

Judicially, the case against Paul Rusesabagina and co-defendants came to a close on 4 April 2022, when the Court of Appeal upheld their conviction by the High Court Chamber for International and Cross Border Crimes. Most sentences were maintained, including Rusesabagina's 25 years in jail. Another leading defendant, Callixte Nsabimana a.k.a. Sankara saw his 20-year jail term reduced to 15 years "due to the fact that he pleaded guilty throughout the various stages of the trial, in addition to providing key information that exposed the terror activities of militias fighting against Rwanda".<sup>33</sup> While local voices expressed satisfaction with the outcome, and some even found the sentence too lenient<sup>34</sup>, international protest continued. Even before the appeal judgment, the US House Foreign Affairs Committee passed a resolution calling for Rusesabagina's release.<sup>35</sup> On 22 February, Rusesabagina's wife and children filed a complaint in the Federal District Court for the District of Columbia against the Republic of Rwanda and four high-ranking officials. The suit called for US\$400m in costs, compensatory and punitive damages for kidnapping and wrongful detention. On 18 March, the UN Working Group on Arbitrary Detention found that the Rwandan government abducted and arbitrarily detained Rusesabagina, requested his immediate, unconditional release, and urged Rwanda to accord him an enforceable right to compensation and other reparations.<sup>36</sup> A 46-page report by Trialwatch published in April was very severe. It did not take a position on whether Rusesabagina was innocent or guilty, but found many major procedural flaws, and concluded that the pro-

<sup>32</sup> ANSOMS, A., AOUN, E., CHEMOUNI, B., NIYONKURU, R.-C., WILLIAMS, T.P., "The politics of policy-making in Rwanda: adaptation and reform in agriculture, energy, and education", *Journal of Eastern African Studies*, advance publication online 15 November 2022.

<sup>33</sup> "Rusesabagina's 25-year jail term upheld, Nsabimana's reduced to 15", *The New Times*, 4 April 2022. Nsabimana earlier claimed he had made a deal with the prosecution in exchange for a more lenient sentence, which prosecutor Ruberwa denied ("Has Government Reneged on 'Agreement' With Nsabimana Callixte alias Sankara?", *The Chronicles*, 2 February 2022).

<sup>34</sup> "Paul Rusesabagina should have been handed life sentence", *The New Times*, 5 April 2022.

<sup>35</sup> "House Foreign Affairs Committee Passes Castro/Kim Resolution Calling On Republic Of Rwanda To Release Paul Rusesabagina", 8 February 2022. <https://castro.house.gov/media-center/press-releases/house-foreign-affairs-committee-passes-castro/kim-resolution-calling-on-republic-of-rwanda-to-release-paul-rusesabagina>.

<sup>36</sup> Robert F. Kennedy Human Rights, "UN Confirms that Rwandan Authorities Abducted and are Arbitrarily Detaining Paul Rusesabagina. The UN Working Group on Arbitrary Detention requests the immediate, unconditional release of the Hotel Rwanda hero", Press release, 31 March 2022. <https://rfkhumanrights.org/press/un-confirms-that-rwandan-authorities-abducted-and-are-arbitrarily-detaining-paul-rusesabagina>.

ceedings were “more public spectacle than judicial undertaking”.<sup>37</sup>

Other court cases with a political connotation were related to the opposition party Rwandese Platform for Democracy (RPD) launched in 2021 by academic Christopher Kayumba, who was arrested on allegations of rape and attempted rape. He was refused bail and kept in solitary confinement in the same cell area as YouTuber and former computer science lecturer Aimable Karasira accused of genocide denial, although himself a genocide survivor.<sup>38</sup> While his case is ongoing at the time of writing, five other party leaders, including Jean-Bosco Nkusi in charge of recruitment and mobilisation, were each sentenced to ten years in jail. They had been arrested days after the party's creation for alleged involvement in violent theft. Officials claimed that their cases “were not in any way related to their political activities”.<sup>39</sup>

In the case against Jean Twagiramungu, extradited from Germany in 2017, prosecution witness Ngiriyumwami told the court he had been tortured into testifying against the defendant and, along another prosecution witness, stated that Twagiramungu was innocent.<sup>40</sup> The outcome of the case was unknown at the time of writing. On the other hand, three journalists of Iwacu Web TV were acquitted on 5 October. They were arrested in October 2018 for inciting insurrection and spreading false information, and spent four year in pretrial detention.<sup>41</sup> However, acquittals are no guarantee that justice is meted out fairly. In December 2018, Diane Rwigara, who was barred from competing in the 2017 presidential election and arrested, was acquitted by the High Court for lack of evidence. The prosecutor was enjoined by the Justice Minister to withdraw his appeal against the acquittal. While this outcome may be seen as a sign of judicial independence, this is not certain. On the one hand, the Minister anticipated a condemnation by the UN Human Rights Council<sup>42</sup>; on the other Diane Rwigara ended her political activities after her acquittal, meaning that a deal cannot be excluded, which would rather suggest political

<sup>37</sup> Trialwatch. Fairness Report, “The case of Paul Rusesabagina”, Clooney Foundation Justice Initiative, April 2022. <https://cfj.org/wp-content/uploads/2022/04/Paul-Rusesabagina-Fairness-Report-April-2022.pdf>.

<sup>38</sup> “Kayumba Chistopher in Same Isolated Prison Cell with YouTuber Aimable Karasira”, *The Chronicles*, 18 November 2022. Just before his arrest, in one of his video posts Karasira claimed that family members, who had survived being killed by *interahamwe* genocidal militia, were killed by elements of the RPF.

<sup>39</sup> “Political Associate of Dr Kayumba Christopher, Sentenced to 10 Years”, *The Chronicles*, 28 April 2022.

<sup>40</sup> “Witness in Genocide Trial Recants Testimony After 25 Years”, *The Chronicles*, 12 July 2022.

<sup>41</sup> “Rwanda: trois journalistes de Iwacu TV acquittés après quatre ans sous les barreaux”, *RFI*, 6 October 2022.

<sup>42</sup> Human Rights Council, Working Group on Arbitrary Detention, *Opinion No. 24/2019 concerning Diane Shima Rwigara and Adeline Rwigara (Rwanda)*, 13 June 2019.

manipulation of the course of justice.<sup>43</sup>

The main ICTR leftover for the Mechanism for International Criminal Tribunals (MICT) in The Hague is the case of Félicien Kabuga, the alleged “funder” of the genocide arrested in a Paris suburb in March 2020. The poor health of the 89 year old defendant and relations of distrust between him (and some members of his family) and his lawyer have slowed the start of the trial, which finally began on 29 September 2022. Kabuga is charged with seven counts, including genocide, incitement to commit genocide, conspiracy to commit genocide, and crimes against humanity. Another ICTR leftover are eight people who were acquitted or released after serving their sentences. Having been relocated to Niger pursuant to a relocation agreement, they were expelled “for diplomatic reasons” on 27 December 2021. Those reasons became clear, as the decision was taken after a telephone conversation between Niger President Mohamed Bazoum and French President Macron, when Kagame was in Paris.<sup>44</sup> The expulsion order that violated the agreement between the UN and Niger took place against a cynical geopolitical game involving Niger as the main supplier of uranium to French nuclear energy provider AREVA, Rwanda’s deployment in Mozambique and French TotalEnergies US\$20bn gas operation there, and the spectacular improvement of French-Rwandan relations since 2021 (also see below). Although the MICT ordered Niger to suspend the expulsion, this caused a total impasse with the eight “freed” people caught in the middle.<sup>45</sup>

Two cases at the continental level must be briefly mentioned. On 30 August, the East African Court of Justice ruled that the seizure of exiled businessman and opponent Tribert Rujugiro Ayabatwa’s Union Trade Centre (UTC) Mall by the Rwandan government in 2013 was illegal, and awarded him US\$1m, 6 per cent interest and court costs. Given the Rwandan government’s record of lack of respect for international judicial decisions, this may however not be more than a symbolic victory. The former chairman of the well-established independent human rights group Liprodhor fled the country after the government took control of the association, and challenged this take-over in the African Court of Human and Peoples’ Rights in Arusha. After the court declared that the petition was inadmissible because domestic remedies had not been exhausted, this decision was severely criticized by Kenyan activist Maina Kiai, who regretted that the court had not seized “a unique opportunity to deliver justice on Rwanda and demonstrate its independence”.<sup>46</sup> The reaction in Kigali was furious. The arguments in Kiai’s paper “betray a

<sup>43</sup> The fact that Diane Rwigara refuses to discuss this issue tends to reinforce this suspicion.

<sup>44</sup> “Niger government breaches UN treaty under pressure from Rwanda and France”, *Al Mayadeen*, 9 January 2022.

<sup>45</sup> “UN, Tanzania Stuck With Genocide Convicts”, *The Chronicles*, 8 February 2022.

<sup>46</sup> KIAI, M., “Rwanda gets free pass at African Court”, *African Arguments*, 3 March 2022.

superficial understanding of Rwanda, which distorts the lived reality of the people whose freedoms he claims to defend”. His analysis was “context-free”, and the Kenyan author was summoned to adopt “an African centred perspective on concepts such as freedom of expression, justice, and democracy”.<sup>47</sup>

The profound polarisation of things Rwandan in France has continued to find its way into courtrooms. On 15 February, the *cour de cassation* confirmed the judgment in appeal that closed the enquiry into the 6 April 1994 attack against President Habyarimana’s plane, the spark that ignited the resumption of the civil war and the genocide against the Tutsi. The RPF suspects in this case will not be prosecuted before an assize court “for lack of sufficient evidence”. Contrary to what has been claimed in some quarters, this doesn’t mean that the RPF’s innocence was established but rather that judicially this will remain a crime without perpetrators.

Judicial procedures have also been used to settle battles of opinion. In July 2018, civil society organisations lodged a criminal complaint against journalist Natacha Polony for having said during a radio broadcast that the conflict in Rwanda was a case of “bad guys against other bad guys” (“*des salauds face à d’autres salauds*”), clarifying that she did not believe that “there were good guys on one side, and bad guys on the other” (“*Il n’y avait pas d’un côté les gentils et de l’autre des méchants*”). On 20 May, the court held that to see a denial or minimisation of the genocide in these words amounted to “an extrapolation of her declaration”. In the opinion of the court, “it did not constitute the offense of denying the genocide committed against the Tutsi in Rwanda”. Polony was acquitted, much to the chagrin of the regime in Kigali. The judgment was rendered by a “kangaroo court of Caucasians” whose “objective is to shield from scrutiny French bastards who have never faced justice for their complicity in the crime of crimes”. Claiming that the RPA were bastards “is just racism and poor upbringing”.<sup>48</sup> Just a few days earlier, on 16 May, the same court condemned former French officer Guillaume Ancel for defamation of Hubert Védrine, former permanent secretary at the Élysée and Foreign Minister. In tweets and articles on his blog, Ancel accused Védrine of “having collaborated with the Rwandan Nazi” and compared him to Maurice Papon, a senior civil servant condemned for crimes committed during the Shoah. The court held that Ancel, “lacking a factual base, could not express such serious

---

<sup>47</sup> MUSHIMIRE, O., “Shouldn’t African Arguments and courts focus on African views? Responding to Maina Kiai”, *The New Times*, 8 March 2022. It is likely that the Rwandan government had not forgotten about Kiai’s critical assessment of Rwanda as UN special rapporteur in 2014 (United Nations, Human Rights Council, *Report of the Special Rapporteur on the rights to freedom of peaceful assembly and association. Mission to the Republic of Rwanda*, 10 June 2014 [http://freemassembly.net/wp-content/uploads/2014/06/A-HRC-26-29-Add2\\_en.pdf](http://freemassembly.net/wp-content/uploads/2014/06/A-HRC-26-29-Add2_en.pdf)).

<sup>48</sup> MUSHIMIRE, O., “French court absolves Natacha Polony’s genocide denial because it shields the real bastards from scrutiny”, *The New Times*, 24 May 2022.

accusations in such strong terms. (...) He has gone beyond the admissible limits of freedom of expression, and cannot benefit from the excuse of good faith". A third opinion case concerns the Franco-Cameroonian author and publisher Charles Onana against whom three human rights organisation filed a complaint in late 2020 for denying or downplaying the genocide against the Tutsi. A date for a trial had not been set at the time of writing.

One more case in France that does not please Rwanda must be briefly mentioned. In September, the investigating judges decided not to prosecute French army officers for their alleged role in the massacre of hundreds of Tutsi on the hills of Bisesero in western Rwanda during the *Opération Turquoise*. In their ordinance of September 1<sup>st</sup>, they found that the investigation, which started in 2005, "has not established the direct participation of French military forces in abuses committed in refugee camps, nor any complicity through aid or assistance to the genocidal forces, nor complicity by abstention of French military on the Bisesero hills".<sup>49</sup> Although this decision contradicted the "findings" of the 2008 Rwandan Mucyo commission, the Rwandan government and the regime media refrained from reacting, obviously in light of the re-establishment of friendly bilateral relations in 2021 (also see below).

## 5. HUMAN RIGHTS

The US Department of State painted a bleak picture of the general human rights situation, and observed that nearly every conceivable right was violated. "Significant human rights issues included credible reports of: unlawful or arbitrary killings by the government; forced disappearance by the government; torture or cruel, inhuman, or degrading treatment or punishment by the government; harsh and life-threatening prison conditions; arbitrary detention; political prisoners or detainees; politically motivated reprisals against individuals located outside the country, including killings, kidnappings, and violence; arbitrary or unlawful interference with privacy; serious restrictions on free expression and media, including threats of violence against journalists, unjustified arrests or prosecutions of journalists, and censorship; serious restrictions on internet freedom; substantial interference with the rights of peaceful assembly and freedom of association, including overly restrictive laws on the organization, funding, or operation of nongovernmental and civil society organizations; serious and unreasonable restrictions on political participation; and serious government restrictions on or harassment of domestic and international human rights organizations".<sup>50</sup>

---

<sup>49</sup> "Génocide au Rwanda: non-lieu dans l'enquête sur l'armée française à Bisesero", *Agence France-Presse*, 7 September 2022 ; "France Closes 17 Year Probe Into Role of its Commandos in Genocide", *The Chronicles*, 8 September 2022.

<sup>50</sup> United States, Department of State, *2021 Country Reports on Human Rights Practices*, 12 April 2022, Rwanda.

Human Rights Watch was no less severe: “The ruling Rwandan Patriotic Front (RPF) continued to target those perceived as a threat to the government. Several high-profile government critics were arrested or threatened. Authorities failed to conduct credible investigations into the suspicious death in police custody of well-known singer and activist, Kizito Mihigo, in February (2021). Arbitrary detention, ill-treatment, and torture in official and unofficial detention facilities continued. Fair trial standards were routinely flouted in many sensitive political cases, in which security-related charges are often used to prosecute prominent government critics”.<sup>51</sup> In the Freedom House index, Rwanda scored 22<sup>nd</sup> from the bottom globally; with a “political rights” score of 8/40 and a “civil liberties” score of 14/60, it is ranked “not free”.<sup>52</sup>

It is also significant that the Paris headquartered *Fédération internationale pour les droits humains*, which in the past showed a great deal of tolerance for the regime, came out with a very severe report on lack of democratic space and human rights abuse (see *supra*). In addition to what it called the “confiscation” of political rights, it noted interference by the state in freedoms of association, opinion, and expression, as well as noting the putting into place of systems of online surveillance of real or supposed opponents.<sup>53</sup>

These poor results should not come as a surprise, knowing that the National Commission for Human Rights chairperson Marie-Claire Mukasine told Parliament that “there is no single political prisoner in Rwanda’s jails, arguing all convicts are in prison for committing offences prescribed by law”. She also said that “no inmate is inhumanely treated”.<sup>54</sup> Despite this optimistic view, people have continued to be arbitrarily arrested and “disappeared” because of the peaceful exercise of their freedom of expression. The disappearance of poet and teacher Innocent Bahati attracted international attention. Having “disappeared” in 2017 after posting a critical comment on Facebook, he reappeared in police custody, and was subsequently imprisoned without trial, although he was not charged for any offence. He “disappeared” again in February 2021 in Nyanza district, and was never seen again. A year after his disappearance, more than 100 authors from around the world called on President Kagame to intervene. The routine explanation given by the Rwanda Investigation Bureau (RIB) that Bahati might have left the country to join rebel movements only added to the concern.<sup>55</sup>

<sup>51</sup> Human Rights Watch, *Rwanda. Events of 2021*.

<sup>52</sup> Freedom House, *Freedom in the World 2022*.

<sup>53</sup> Fédération internationale pour les droits humains, *Rwanda...*, *op. cit.*

<sup>54</sup> @ChroniclesRW, 12 November 2022, 8:14am.

<sup>55</sup> FLOOD, A., “Margaret Atwood joins writers calling for urgent action over missing Rwandan poet”, *The Guardian*, 7 February 2022; YORK, G., “Disappearance of poet Innocent Bahati casts a global spotlight on Rwandan government’s intolerance of dissent”, *The Globe and Mail*, 16 March 2022; “Disparition d’Innocent Bahati: pour ‘une enquête sérieuse, impartiale et concluante’”, *Les univers du livre. Actualité*, 2 May 2022.

Bahati was just one of many cases. In March, Human Rights Watch expressed concern about “a wave of free speech prosecution”. It documented cases against the political opposition, threats against several journalists and YouTubers, and the dangers involved in expressing “sensitive commentary”, including by Tutsi genocide survivors such as Aimable Karasira and Yvonne Idamange. One of the issues considered as crossing a red line is speaking about the crimes committed by the RPF in the aftermath of the genocide, or sometimes even simply commemorating Hutu who were killed during or after the genocide.<sup>56</sup>

## 6. REGIONAL RELATIONS

### 6.1. Rwanda, the DRC and M23

This section on regional issues is longer than in previous chronicles because cross-border dynamics have been more prominent and threatening than before. However, they’re not new and have been a *longue durée* characteristic since the mid-1990s. The regional situation is extremely complex and constantly shifting, even over brief periods of time. Conflict dynamics are produced by many factors: continued state weakness in the DRC, mainly expressed by incomplete territorial control and the presence of many domestic and foreign armed groups; Rwanda’s extraterritorial military operations and its recently emerging military diplomacy; ambiguous bilateral relations between Uganda and Rwanda, made more complex against the Congolese background; transborder economic interests in a partly informal and criminalised environment; ethnic loyalties across national borders; and many more. The major factor remains that state armies from neighbouring countries and dozens of non-state armed groups operate almost unhindered on Congolese soil, because the regimes that have succeeded “state destroyer” Mobutu have been unable to recapture the essential functions of state sovereignty, particularly in the east of the country but also elsewhere.

State weakness in the DRC has been exacerbated by constant Rwandan and, to a lesser extent, Ugandan interference. Jason Stearns has recently proposed a useful reading of Rwandan motives for its aggressive behaviour. He argues that the bias towards belligerency can be understood by three structural regime characteristics: the dominance of the security establishment, divisions within the ruling elite, and highly secretive decision-making processes.<sup>57</sup> Apart from real or perceived security threats, economic interests have been prominent since Rwanda first intervened in the DRC in 1996. Profit was first made

<sup>56</sup> Human Rights Watch, *Rwanda: Wave of Free Speech Prosecutions. Free Journalists, Commentators, Opposition Members*, 16 March 2022.

<sup>57</sup> STEARNS, J. K., *The War That Doesn't Say Its Name. The Unending Conflict In The Congo*, Princeton-Oxford, Princeton University Press, 2021, pp. 77-78.

through pillage, later through institutionalised extraction, and lately through smuggling and illegal trade.<sup>58</sup> Although ethnic solidarity with Congolese Tutsi is frequently suggested, its role appears to be more limited than often thought. This was well expressed by an ex-officer of the Tutsi-dominated Congolese rebel group CNDP who lamented: “Don’t believe for one second that Rwanda supported us because they were our friends, or that they sympathised with Congolese Tutsi. They supported us because they needed us. And when they no longer needed us, they turned on us”.<sup>59</sup>

Since the RPF took power in 1994, relations with Zaire/DRCongo have overall been conflictual. Rwanda twice invaded its huge but weak neighbour, in 1996 and 1998, each time hiding behind a Congolese rebel proxy. After officially withdrawing its troops in 2003, it continued its presence in a covert way by supporting armed groups in Eastern DRC, first the CNDP and later the M23. In 2013, strong international pressure forced Kigali to cease its support for the M23 which was defeated by a Force International Brigade deployed alongside the UN peacekeeping mission MONUSCO. The Rwandan presence was accompanied all along by grave human rights abuse and the illegal exploitation of Congolese natural resources.

Relations improved after Félix Tshisekedi became Congo’s president in 2019. In mid-2021, he and Rwandan president Paul Kagame signed bilateral agreements on investment, taxation and the joint exploitation of gold. The two leaders also discussed security issues that are always a delicate regional balancing act. Indeed in November 2021 Tshisekedi invited the Ugandan army onto Congolese territory to combat the Allied Democratic Forces (ADF), originally a Ugandan rebel movement which has been operating on the Congolese side of the border for many years. In light of the bad Rwandan-Ugandan relations at the time, Kigali resented the presence of Ugandan troops in what it considers its backyard. The UN Group of Experts on the DRC found that the Rwanda Defence Force (RDF) was present in North Kivu as late as in October 2020<sup>60</sup>, an accusation denied by Kigali, as always.<sup>61</sup>

Wishing to maintain cordial relations with Congo’s neighbours, Tshisekedi at first avoided escalating the situation. However, on 8 February 2022, Kagame seemed to threaten to invade the DRC during a speech in the Rwandan parliament: “All our eyes are on Congo. We are focussed there because of the armed groups based there that threaten us. (...) When someone crosses a

---

<sup>58</sup> Idem, pp. 83-87.

<sup>59</sup> Idem, p. 88. This ambivalence is not new. For such feelings among the Banyamulenge in the late 1990s, see REYNTJENS, F., *The Great African War. Congo and Regional Geopolitics, 1996-2006*, New York, Cambridge University Press, 2009, pp. 204-205.

<sup>60</sup> United Nations, Security Council, *Midterm report of the Group of Experts on the Democratic Republic of the Congo*, S/2020/1283, 23 December 2020.

<sup>61</sup> Republic of Rwanda, “Rwanda refutes allegations from UN Group of Experts on the DRC Midterm Report”, 8 January 2021.

red line, we don't ask anybody for permission to intervene. (...) To whoever wants war from us, we give it to him". Tshisekedi reacted two weeks later by suggesting, without naming Rwanda, that a neighbour offered a rear base to armed groups. He concluded that "in any case it is unrealistic and unproductive, even suicidal, for a country of our sub-region to believe that a dividend can be gained from manufacturing conflicts or tensions with its neighbours".

The threat became concrete on 28 March, when elements of the M23 attacked Congolese army positions on several strategic hills in Rutshuru territory. The spokesperson of the North Kivu governor immediately accused the RDF of supporting the attackers, a claim relayed the next day by the Congolese Foreign Minister when he summoned the Rwandan ambassador in Kinshasa. Kigali "categorically refute[d] the baseless accusations" and asked to have them verified by the Extended Joint Verification Mechanism (EJVM) of the International Conference on the Great Lakes Region (ICGLR). Paradoxically, on 29 March, the day after the attack, the DRC joined the East African Community (EAC). The conflict thus became one between member states, like the ones that had opposed Rwanda to Uganda and Burundi in the recent past.

The situation continued to escalate in May. On the 23<sup>th</sup>, Rwanda accused the Congolese army of shelling Rwandan territory, injuring several civilians and damaging property. On 26 May, Congolese Foreign Minister Christophe Lutundula claimed that the RDF attacked Rumangabo military camp, an important FARDC base close to the North Kivu provincial capital Goma. On the 27<sup>th</sup>, the Rwandan government spokesperson accused the FARDC of collaborating with the old Rwandan rebel movement Democratic Forces for the Liberation of Rwanda (FDLR), which has remained active in the DRC since the 1990s. The next day, the Congolese government reiterated its accusation of Rwandan support for the M23, suspended all recently signed accords with Rwanda and banned RwandAir from Congolese airspace. On 10 June, both countries traded accusations of cross-border shelling. The situation further escalated when on 12 June the Congolese government formally summoned Rwanda to cease its support for the M23 and abstain from all acts jeopardising regional peace and stability. On 13 June, the M23 took control of Bunagana, an important trading centre on the DRC-Uganda border.

Congolese accusations against Rwanda were vindicated by the UN Group of Experts on the DRC. In a public report published on 14 June, it found that Rwanda and Uganda had provided rear bases and other support to the M23.<sup>62</sup> The Group was much more explicit in a leaked July confidential update. It had gathered "solid evidence" of military operations by the RDF on Congolese territory and of support by the RDF to M23 operations. It also accused the M23 of indiscriminate shelling, the killing of civilians, and attacking MO-

---

<sup>62</sup> United Nations, Security Council, *Final report of the Group of Experts on the Democratic Republic of the Congo*, S/2022/479, 14 June 2022.

NUSCO. On the other hand it found that some Congolese army members forged *ad hoc* alliances with local armed groups, including the FDLR, to fight M23. The Group also expressed concern about the increase of hate speech, hostility and violence against Rwandophone populations in eastern DRC.<sup>63</sup>

In his address to the UN General Assembly in September, Tshisekedi again accused Rwanda of “direct military aggression” and “occupation” of DRC territory. As in the past, Kigali vehemently denied the accusations and insisted that the DRC was collaborating with anti-Rwanda groups. The verbal warfare deteriorated further, when on 25 October the Congolese government denounced Kagame’s “permanent strategy of interference” and Rwanda’s “traditional deceitful rhetoric”, and reaffirmed its determination “to put an end to the criminal and terrorist activities of M23 supported by Rwanda”. The expulsion of the Rwandan ambassador to the DRC on 30 October signalled a new low in bilateral relations.

In the meantime, long overdue regional leaders’ involvement attempted to bring under control a situation that threatened regional peace and security and was an embarrassment for the East African Community (EAC). Two regional peace initiatives were launched, one led by Angolan president João Lourenço on behalf of the African Union (UA), the other by former Kenyan president Uhuru Kenyatta on behalf of the EAC, of which both Rwanda and the DRC are members. On 26 June, an EAC conclave held in Nairobi resolved to constitute a regional force “to stabilise and secure the peace in the DRC”. It also directed that “an immediate ceasefire should be enforced and cessation of hostilities should commence immediately”, without however specifying the parties involved nor mentioning Rwanda or the M23. Kenya has since taken the lead, both politically and militarily. Politically, Kenyatta has actively taken up his role as mediator for the EAC by practising a good deal of shuttle diplomacy. Militarily, the deployment of the EAC regional force decided in June effectively started. On 12 November, the first Kenyan contingent arrived in the North Kivu provincial capital Goma. The total strength of the force is to include two battalions from Kenya, Uganda and Burundi each, and one from South Sudan.

These political and military developments took place as Rwanda was increasingly pushed onto the defensive internationally. The massacre of well over one hundred civilians by M23 in Kishishe at the end of November was met with worldwide condemnation of the M23 and Rwandan support for it by countries like the US, Germany, Belgium, and even France that had recently

---

<sup>63</sup> Group of Experts on the Democratic Republic of the Congo, “Confidential Update: July 2022”.

become a loyal Rwanda ally.<sup>64</sup> Rwanda however continued to deny any involvement, even after in December the UN Group of Experts again documented the direct intervention of the RDF on the territory of the DRC in detail. The Group found substantial evidence attesting to violations of the arms embargo and sanctions regime, including direct intervention of the RDF, either to reinforce M23 or to conduct military operations against the FDLR; provision of weapons, ammunition and uniforms to M23; and support to several Congolese armed groups by FARDC members in Rutshuru territory. The Group also noted with concern the proliferation of xenophobia and incitement to violence, notably against Rwandophone populations perceived as supporting the M23.<sup>65</sup> The report only confirmed what was widely known, and condemnations of Rwanda's active involvement became near unanimous. The US, the EU and France now openly came out against Kigali.<sup>66</sup> The UK's silence was thought to be linked to the migration deal discussed below.<sup>67</sup> European NGOs asked the EU to suspend a €20m package from its European Peace Facility in support of the Rwandan operation in Mozambique (see below).

The evolution in the field is comparable to the one that prevailed in 2012-2013, when the combination of international pressure on Rwanda and the deployment of an international force succeeded in putting an end to the M23 rebellion. However, ten years ago, this combination of political and military means failed to produce a lasting solution to the problem, and it remains to be seen whether that lesson will be learned this time.

---

<sup>64</sup> MONUSCO, "Au moins 131 civils tués par le M23 à Kishishe et Bambo en représailles à des affrontements avec des groupes armés, selon une enquête préliminaire", Communiqué de presse, Kinshasa, 7 December 2022. Two Kigali-based journalists known as fervent supporters of the Rwandan regime, Marc Hoogsteens and Albert Rudatsimburwa, broadcast "reports" from Kishishe minimizing the role of the M23 in this massacre and Rwandan support for the rebel group. They made themselves pass as Al Jazeera reporters, a claim denied on 13 December by the Managing Director of Al Jazeera English.

<sup>65</sup> United Nations, Security Council, *Midterm report of the Group of Experts on the Democratic Republic of the Congo*, S/2022/967, 16 December 2022. The Congolese government issued its own white paper on the situation since the M23 first became active again in late 2021: Democratic Republic of Congo, *White Paper. Documented aggression against the Democratic Republic of Congo by Rwanda and international crimes committed by the Rwanda Defense Forces and M23 (21 November 2021 – 08 December 2022)*, Kinshasa, December 2022.

<sup>66</sup> "US Secretary of State Calls On Rwanda To Use Its Influence on M23 To Bring About Peace in DR Congo", *HumAngle Media*, 16 December 2022; European Council, "Democratic Republic of the Congo: Statement by the High Representative on behalf of the EU on the publication of the recent UN Group of Experts report", Press release, 31 December 2022; "France openly accuses Rwanda of supporting DRC's M23 rebels", *The East African*, 21 December 2022; "Paris 'condamne le soutien' du Rwanda au M23", *Jeune Afrique*, 20 December 2022.

<sup>67</sup> "UK foreign minister criticized for silence over Rwandan rebels behind massacre", *The Telegraph*, 9 December 2022.

## 6.2. Rwanda - Uganda frenemies

In light of the situation that developed in the DRC and its regional relations throughout 2022, it is paradoxical that barely two years earlier Tshisekedi, alongside Lourenço, attempted to act as an honest broker between Rwanda and Uganda after they fell out again in 2019. By early 2022, on the verge of war with Rwanda, Tshisekedi was no longer in a position to mediate. Relations between Rwanda and Uganda remained dismal until President Museveni's son Muhoozi Kainerugaba entered the scene, showing again how personalised African politics tend to be. At a time he began actively promoting himself as a candidate for his father's succession in 2026, in a campaign known as the "Muhoozi Project", the First Son travelled to Kigali to meet President Kagame in January 2022. On a subsequent visit two months later, Kagame offered cows to his guest. Kagame's sons Ivan and Brian were present at this "special bonding ceremony" between two "cow culture people"<sup>68</sup>, and this "peace pact" was supposed to symbolically "bind Rwanda and Uganda".<sup>69</sup> In an avalanche of daring and diplomatically reckless tweets<sup>70</sup>, Kainerugaba (@mkainerugaba) then started referring to Kagame as "my uncle", and stated that after receiving his cows, "I am now officially 'Inkotanye' [sic]" (@mkainerugaba, 16 April 2022 7:31pm). A week later, "President Kagame has arrived in Uganda where he will be attending the celebrations for Gen @mkainerugaba 48<sup>th</sup> birthday later this evening" (@UrugwiroVillage, 24 April 2022, 3:33pm). In October, Kainerugaba visited Rwanda again.

A week after Kainerugaba's January visit, the Gatuna border crossing was reopened after three years of closure. The situation at the border remained confused, as trucks were allowed to cross but not ordinary travellers. This restriction seemed linked to the need to establish joint Covid-19 protocols, but there was more behind it. On 31 January, Rwandan deputy government spokesman Alain Mukuralinda told Rwanda TV that although the border was re-opening, Uganda had not yet addressed all of Kigali's grievances. "It does not mean that cases of beatings, torture and deportations of Rwandan nationals are over. It does not mean that the people, based in Uganda, who want

<sup>68</sup> Implicit reference to Rwandan Tutsi and Ankole Hima.

<sup>69</sup> "African culture bonds President Kagame and Gen. Muhoozi", *The New Times*, 18 March 2022.

<sup>70</sup> On which, see for instance TITECA, K., "The 'Muhoozi Project' in Uganda: Testing the water or preparing the ground?", *Democracy in Africa*, 27 May 2022. After Kainerugaba tweeted on 3 October 2022 that Uhuru Kenyatta should have stood for a third term in office and that "it would take us, my army and me, 2 weeks to capture Nairobi", on 4 and 5 October respectively, the Ugandan Ministry of Foreign Affairs and Museveni himself felt compelled to send messages to the Kenyan government apologising for the First Son's behaviour. The Foreign Ministry insisted that "the Government of the Republic of Uganda does not conduct its Foreign Policy and other official business through social media".

to destabilise Rwanda have stopped”, he stated.<sup>71</sup> That relations hadn’t fully returned to normal was confirmed by Rwandan Prime Minister Ngirente when he said this was a process, “not something that is achieved in one day”.<sup>72</sup> The “pending concerns” remained basically the same as before: “1) the free reign of Rwanda National Congress (RNC) operatives in Uganda as they mobilised to destabilise Rwanda; 2) the harassment, arrest and torture of Rwandans in Uganda; 3) the sabotage of Rwandan trade passing through Uganda to Mombasa port”.<sup>73</sup> Complaints were also heard on the Ugandan side.<sup>74</sup> All this is hardly proof of excellent bilateral relations. They remain ambiguous and are overshadowed by the situation in the DRC where both Rwanda and Uganda have stakes that are often contradictory.

### 6.3. Military diplomacy

Rwanda has a long history of contributing to multilateral military operations under the auspices of the United Nations (UN) and the African Union (AU). Although these interventions have generally been presented as resulting from a moral obligation from a country having experienced genocide, they have also been used to build influence and stave off criticism of the regime’s authoritarian rule and its military interference in the DRC, in addition to being a money earner.<sup>75</sup> In 2020, Rwanda started deploying troops on a bilateral basis, first in the Central African Republic (CAR), where it already participated in the UN Multidimensional Integrated Stabilisation Mission (MINUSCA), and from 2021 in Mozambique’s Cabo Delgado province. This bilateral approach gives Rwanda considerable leeway to further its own interests. In the CAR, this led to cooperation agreements in four sectors: economic development, security sector reform, mining, and transport. These agreements have also involved the Rwandan private sector. In the case of Mozambique, security cooperation agreements were the prelude to establishing economic partnerships.<sup>76</sup> The presence there also allows to more closely monitor and com-

<sup>71</sup> “Rwanda re-opens border with Uganda but says grievances remain”, *CNBC Africa*, 31 January 2022 <https://www.cnbcfric.com/2022/rwanda-re-opens-border-with-uganda-but-says-grievances-remain/>; “Confusion at Gatuna/Katuna Border Crossing After Reopening”, *The Chronicles*, 31 January 2022.

<sup>72</sup> “Premier Ngirente: Restoration of Rwanda-Uganda ties is a process”, *The New Times*, 16 March 2022.

<sup>73</sup> RUDATSIMBURWA, A., “Noticeable progress in efforts to restore Uganda-Rwanda relations, despite pending concerns”, *The New Times*, 20 May 2022.

<sup>74</sup> See for instance “Ugandan goods still blocked by Rwanda”, *The Monitor*, 1 July 2022; “Wife names Rwanda, CMI in missing husband’s case”, *The Monitor*, 6 July 2022.

<sup>75</sup> In 2022, Rwanda had 5,752 troops deployed in UN missions (third after Bangladesh and India). The UN pays around US\$1,500 per soldier per month. Rwanda receives US\$171m in reimbursements for the costs of peacekeeping operations.

<sup>76</sup> DONELLI, F., *Rwanda’s Military Diplomacy. Kigali’s Political Use of the Military Means to Increase Prestige and Influence in Africa and Beyond*, Notes de l’Ifri, April 2022.

bat Rwandan opposition figures living in Mozambique. In September 2022, Benin announced that it was seeking logistical and military assistance from Rwanda for its conflict with Jihadists operating in the north of the country.

For a small and intrinsically poor country, Rwanda punches well above its weight, but it can do so thanks to its excellent army. In this way, it reconnects with a *longue durée* tradition of military excellence and aggressive neighbourly relations dating back to the precolonial period.<sup>77</sup> In addition to giving cover for poor domestic governance, human rights abuse, and its disruptive role in the region, participation in multilateral operations gives political leverage in international affairs.<sup>78</sup> Bilateral operations fill a gap in the security market, as can be seen well in the case of the deployment in Mozambique, where a US\$20bn gas project by French multinational TotalEnergies is at stake. At a time when Western interventions in Africa are falling out of favour, as highlighted by France's eviction from Mali in August 2022, the use of an African proxy has become increasingly appealing.<sup>79</sup> This became even clearer in September 2022, when the European Union announced a €20m package from its European Peace Facility in support of the Rwandan operation in Mozambique. It is probably no coincidence that the initiative for this funding came from French President Macron.<sup>80</sup>

At the 6<sup>th</sup> EU-AU summit in Brussels on 17 February 2022, Kagame advocated a “blended bilateral and multilateral approach”, and gave the examples of the CAR and Mozambique. He of course expressed the need for “a more predictable and sustainable international financing system for bilateral and regional military interventions”. However, the situation in the CAR shows that combining multilateral and bilateral interventions can be a delicate balancing act. Multilaterally, Rwanda operates within MINUSCA following UN rules, while bilaterally it not only co-operates with the government army FACA, but also with Russian Wagner mercenaries, and even, according to some sources, with Syrian mercenaries who had been fighting with Russian contractors in Libya and were subsequently sent to the CAR.<sup>81</sup> Gross human rights abuse by both FACA and the mercenaries have become deeply problematic, and risks

<sup>77</sup> PURDEKOVA, A., REYNTJENS, F., WILÉN, N., “Militaryisation of governance after conflict: beyond the rebel-to-ruler frame – the case of Rwanda”, *Third World Quarterly*, Vol. 39, No. 1, 2018, pp. 158-174; REYNTJENS, F., “Understanding Rwandan politics through the *longue durée*: from the precolonial to the post-genocide era”, *Journal of Eastern African Studies*, Vol. 11, No. 3, 2018, pp. 514-532.

<sup>78</sup> “Rwanda's ambitions as a security provider in Sub-Saharan Africa”, International Institute for Strategic Studies, *Strategic Comments*, Vol. 28, No. 23, November 2022.

<sup>79</sup> MOODY, J., “How Rwanda Became Africa's Policeman”, *Foreign Policy*, 21 November 2022.

<sup>80</sup> The operations of the RDF in the DRC have however raised concerns, and have led to calls for the suspension of this package (cf. *supra*).

<sup>81</sup> LISTER, T., WARD, C., “‘It was our children they killed’. Russian mercenaries implicated in the torture and killing of civilians in Central African Republic”, *CNN World*, 15 June 2021.

placing Rwanda between two fires, particularly since Macron described CAR President Touadéra as a hostage to the Wagner group, and France suspended military cooperation with Bangui.<sup>82</sup> Fearing that the RDF support Touadéra's attempts to run for an unconstitutional third term, opposition parties and civil society organisations staged demonstrations to get the Rwandan army out of the country.<sup>83</sup>

## 7. RWANDA AND THE WORLD

Rwanda has again experienced that being in the limelight comes with a price, namely that international attention is drawn to the country's flawed political governance and human rights record. This price was paid twice in 2022, on the occasion of the partial outsourcing of the UK's illegal migration problem and the organisation of the Commonwealth summit in Kigali.

On 14 April, UK Home Secretary Priti Patel and Rwandan Foreign Minister Vincent Biruta signed a "Migration and Economic Development Partnership" in Kigali. At an initial cost to the UK of £120m, the deal provides that people seeking asylum in the UK may be flown to Rwanda where their claims would be processed.<sup>84</sup> Nevertheless, precedents were not reassuring. In 2015, Rwanda recruited, trained and armed Burundian refugees engaged in a rebel force against their home country.<sup>85</sup> In February 2018, 12 Congolese refugees were killed by police in western Rwanda. Over 60 more refugees were arrested and charged with participating in illegal demonstrations against a 25 per cent reduction in food rations. The violence was left unpunished.<sup>86</sup> Another ominous experience served as an additional warning. Almost all of several thousand Eritrean and Sudanese migrants who were deported from Israel under a so-called "voluntary departure programme" between 2014 and 2017 left Rwanda almost immediately. They were not given the opportunity to apply for asylum, were left destitute, and many attempted to return to Europe

---

<sup>82</sup> *Idem*.

<sup>83</sup> "Centrafrique: pourquoi une partie de l'opinion veut voir l'armée rwandaise quitter le pays", *Jeune Afrique*, 12 August 2022.

<sup>84</sup> On top of the £120m up-front payment to the Rwandan government, the UK will also foot the bill for an additional £12,000 per asylum seeker, forced removals (£15,000 per individual) and flights (£9,700 per individual) ("The UK-Rwanda deal is a crisis of responsibility, not a crisis of migration", London, ODI, 14 July 2022).

<sup>85</sup> See e.g. Refugees International, *Asylum Betrayed: Recruitment of Burundian Refugees in Rwanda*, 14 December 2015.

<sup>86</sup> Human Rights Watch, *Rwanda: A Year On, No Justice for Refugee Killings. Police Shot Dead at Least 12 During Protest*, 23 February 2019; Human Rights Watch, *UK's Rights Assessment of Rwanda Not Based on Facts. Abuses Overlooked to Justify Cruel Asylum Policy*, 12 May 2022.

using dangerous smuggling routes.<sup>87</sup>

The initial reactions to the deal were negative. Labour called it “unworkable and unethical”, while the UNHCR expressed concern, and stated it “does not support the externalisation of asylum states’ obligations”.<sup>88</sup> Rwandan opposition politicians also criticised the deal, saying that wealthy western nations should own up to their international obligations, and that Rwanda should focus on solving its own political and social issues causing people to seek refuge abroad.<sup>89</sup> In a scathing intervention, the archbishop of Canterbury stated that the plan did not “stand the judgment of God”.<sup>90</sup> In private, then Prince Charles reportedly called the policy of deporting migrants “appalling”.<sup>91</sup> Patel’s own civil servants expressed opposition to the scheme on practical, legal and ethical grounds, and the Home Secretary was forced to issue a ministerial direction to overrule their concerns.<sup>92</sup> Earlier, other UK officials, including a High Commissioner to Rwanda, raised serious human rights and fraud concerns.<sup>93</sup> In March 2021, Foreign Office officials told the Foreign Secretary that if Rwanda was selected for the deportation policy, “we would need to be prepared to constrain UK positions on Rwanda’s human rights record, and to absorb resulting criticism from UK parliament and NGOs”.<sup>94</sup> Even more surprisingly, Rwanda appears not to have been on a shortlist of seven countries with which to further explore the deal, but rather figured on a separate list

---

<sup>87</sup> SHOHAM, S., BOLZMAN, L., BIRGER, L., “Moving under Threats: The Treacherous Journeys of Refugees who ‘Voluntarily’ Departed from Israel to Rwanda and Uganda and Reached Europe”, Oxford, University of Oxford, Faculty of Law, 12 October 2018; “Rwanda’s history of receiving deportees raises concerns for potential UK scheme”, *The Guardian*, 17 January 2022; “What happened when Israel sent its refugees to Rwanda”, *BBC World Service*, 23 June 2022.

<sup>88</sup> “UK to send asylum seekers to Rwanda for processing”, *The Guardian*, 13 April 2022.

<sup>89</sup> “Rwandan opposition criticises deal to accept UK’s asylum seekers”, *The Guardian*, 14 April 2022; INGABIRE, V. U., “Le Rwanda doit résoudre ses problèmes politiques internes avant d’accueillir des réfugiés (carte blanche)”, *Le Vif*, 9 May 2022.

<sup>90</sup> “Rwanda plan is ‘against the judgment of God’, says Archbishop of Canterbury”, *The Observer*, 16 April 2022.

<sup>91</sup> “Prince Charles criticises ‘appalling’ Rwanda migrant scheme – reports”, *The Guardian*, 10 June 2022.

<sup>92</sup> “Priti Patel could face Home Office mutiny over Rwanda asylum plan”, *The Guardian*, 16 April 2022; “Home Office staff threaten mutiny over ‘shameful’ Rwanda asylum deal”, *The Guardian*, 20 April 2022. Also see SEN, P. *et al.*, “The UK’s exportation of asylum obligations to Rwanda: A challenge to mental health, ethics and the law”, *Medicine, Science and the Law*, Vol. 62, No. 3, 2022, pp. 165-167.

<sup>93</sup> “UK officials raised concerns over Rwanda policy, documents show”, *The Guardian*, 19 July 2022; “Priti Patel was advised against Rwanda deportation plan, court documents reveal”, *Sky News*, 20 July 2022.

<sup>94</sup> “Suella Braverman restates Rwanda deportation goal after court ruling”, *The Guardian*, 19 December 2022.

of 14 countries not to do business with.<sup>95</sup> The deal also met legal challenges from several charities including Asylum Aid, Freedom from Torture, Detention Action and Care4Calais, as well the PCS union, whose members include Home Office staff and Border Force officers.<sup>96</sup>

On 14 June, the European Court of Human Rights (ECHR) decided to grant an urgent interim measure in the case of N.S.K., an asylum-seeker from Iraq who was facing imminent removal to Rwanda. The Court indicated that the applicant should not be removed to Rwanda until three weeks after the delivery of the final domestic decision in his ongoing judicial review proceedings. As a consequence, a first flight scheduled to leave for Rwanda on that evening with fewer than ten people was cancelled very shortly before its departure.<sup>97</sup> On 19 December, the High Court ruled that the asylum scheme did not breach the UN's refugee convention or human rights laws, but also held that the cases of the eight asylum seekers at the origin of the legal challenge had not been "properly considered" and needed to be reconsidered. Appeals are inevitable, and it could be months before they are dealt with.<sup>98</sup>

As was to be expected, the Rwandan regime's record soon entered the debate, and the "Partnership" was an occasion to point at rigged elections, a muzzled press, the hunting down and forcible disappearance of regime critics, and the recruitment of refugees to conduct armed operations in neighbouring countries.<sup>99</sup> In the run-up to the Conservative Party leadership election, Liz Truss was accused of delaying publication of the Foreign Office annual report on global rights over criticism of Rwanda's record.<sup>100</sup>

The organisation of the Commonwealth Heads of Government Meeting (CHOGM) in Kigali from 20 to 25 June again drew attention to Rwanda's political record. On 10 June, a consortium of 24 civil society organisations stated in a joint open letter that "the silence of the Commonwealth on Rwanda's human rights record risks undermining the organisation's human rights

---

<sup>95</sup> "How red flags were brushed aside to push through Rwanda deal", *The Guardian*, 9 September 2022.

<sup>96</sup> "Priti Patel's Rwanda asylum seeker plan faces first legal challenge", *The Guardian*, 27 April 2022.

<sup>97</sup> A useful factual presentation of early developments of the scheme can be found in GOWER, M., BUTCHARD, P., *UK-Rwanda Migration and Economic Development Partnership*, Research Briefing, House of Commons Library, 28 June 2022.

<sup>98</sup> "Rwanda migrant plan is lawful, High Court rules", *BBC*, 19 December 2022.

<sup>99</sup> See e.g. BLOODWORTH, J., "The West lets guilt blind it to reality in Rwanda. The British government wants to send asylum seekers to a dictatorial regime rife with human rights abuses", *The New Statesman*, 20 April 2022; WRONG, M., "Priti Patel is playing into Paul Kagame's hands", *The Spectator*, 23 April 2022; FODEN, G., "The UK's view of Rwanda is deeply ignorant – I once fell prey to it myself", *The Guardian*, 24 May 2022.

<sup>100</sup> "Liz Truss accused of delaying human rights report over criticism of Rwanda", *The Guardian*, 19 August 2022.

mandate, as well as its integrity and credibility”.<sup>101</sup> The Committee to Protect Journalists protested that several critical journalists were refused accreditation by the Commonwealth Secretariat.<sup>102</sup> The Australian Human Rights Institute called for increased scrutiny of Rwanda’s human rights record, noting “a string of high profile disappearances and abductions in Rwanda over the past year”.<sup>103</sup> Op-eds in the UK press seized the opportunity to publish critical comments on the human rights situation and to oppose the migration deal.<sup>104</sup> Kagame was not impressed. In his comments at the end of the summit, he said that “when it comes to values, we don’t need any lessons from anyone [...]. I want to assure you that there is no one [...] who [knows] values better than us here in Rwanda”. Dismissing accusations over the detention of political opponents, he stated that “there is no one in Rwanda who is in prison who should not be there, because we have a judicial system which is in fact functional and just”.<sup>105</sup>

After France and Rwanda established friendly relations last year, bilateral links have been uneventful, were it not for a strange “international scientific conference” that brought together Rwandan and French participants in Kigali and Huye in September. Only a handful of the hundred odd participants were internationally recognised Rwanda scholars, and not a single French scholar critical of the Rwandan government was invited.<sup>106</sup> The event was organised by the Rwandan Ministry of National Unity and Civic Engagement, a ministry created last year to guard the RPF’s truth, and by the French president’s office. Both Macron and Kagame addressed the opening session by video, and didn’t make an effort to hide the political objectives of the meeting. Kagame “tasked” historians and researchers “to document history”, while Macron said that the conference was “a major step on the way of truth and lucidity in

<sup>101</sup> “Call for Commonwealth Leaders to Speak Up for Rights of Rwandans”, Joint letter to Commonwealth Heads of Government, 10 June 2022.

<sup>102</sup> “Commonwealth Secretariat denies entry to at least 2 journalists seeking to cover summit in Rwanda; others left in limbo”, Committee to Protect Journalists, 17 June 2022.

<sup>103</sup> Australian Human Rights Institute, “Calls for increased scrutiny of Rwanda’s human rights record as leaders meet for CHOGM”, Media Release, n.d.

<sup>104</sup> See e.g. WRONG, M., “Rwanda is a brutal, repressive regime. Holding the Commonwealth summit here is a sham”, *The Guardian*, 22 June 2022; “Stars urge Commonwealth to oppose UK plan to send refugees to Rwanda”, *The Guardian*, 25 June 2022..

<sup>105</sup> “Sommet du Commonwealth: ‘pas de leçon à recevoir’ sur les valeurs, se défend Paul Kagame”, *RFI*, 26 June 2022.

<sup>106</sup> The weekly *Marianne*, which has always been critical of the Rwandan regime, noted that, “among the French participants one finds some researchers who have always tracked dissident voices on the Rwandan tragedy, assimilating them to genocide denial and therefore susceptible of being condemned in a court of law” (“Colloque sur le génocide au Rwanda: vraie recherche ou pure manœuvre politique de Macron et Kagame?”, *Marianne*, 9 September 2022).

which both countries are engaged”.<sup>107</sup> At the time of writing, the texts of the communications were not available, and the publication of proceedings was not announced, thus precluding peer comments and assessments. A follow-up conference to be held in France is slated for September 2023. Just like the 2021 Duclert report<sup>108</sup>, initiatives like this mainly serve to act in support of the ongoing recalibration of bilateral relations between France and Rwanda. As noted by Claudine Vidal, the two missions of the Duclert commission and the international conference –on the one hand furthering cordial bilateral relations, on the other hand establishing the historical truth– are contradictory and mutually exclusive.<sup>109</sup>

## 8. CONCLUSION

The Rwandan government has again faced the reality that the country’s involvement in events beyond its borders inevitably raises critical assessments of its mode of governance and human rights record. Exhibiting striking continuities with its precolonial history, the regime displays an extraordinary sense of superiority and entitlement, and it seems to be genuinely surprised when being in the limelight attracts international attention for its darker traits. At the international level, this behaviour creates embarrassing dilemmas for countries like the UK and France that are or wish to be genuine allies. In the region this attitude generates distrust and ill will. Although relations have been hostile at times with each of Rwanda’s four neighbours, during the year under review this reality has of course been particularly clear in its relations with the DRC. While that neighbour is indeed a dysfunctional state, it is counterproductive to constantly remind the Congolese that “we are better” as Rwandan regime tweeps and media often do. This attitude creates frustrations and ill will, and exacerbates rather than diminishes the conflict potential. In the longer run, it is not in Rwanda’s interest to have a much larger and (potentially) richer neighbour that feels it has a bill to settle.

In a region where similar ethnic groups are found in several countries, Rwanda’s extraterritorial ambitions also threaten Rwandophones, and more particularly Tutsi, in the DRC. Contrary to the discourse heard in Kigali, anti-Rwandan/anti-Tutsi feelings are the consequence, not the cause of the RDF’s intervention on the side of the M23. History shows this well. In 1998 (RCD), 2006 (CNDP), 2012 (M23) and again from the end of 2021 (M23), suspected Rwandan support for these Tutsi-led rebel groups encouraged eth-

<sup>107</sup> “Genocide: Kagame tasks historians, researchers to document history”, *The New Times*, 11 September 2022.

<sup>108</sup> Critical readings can be found in DESROSIERS, M.-E., “Le rapport Duclert et le filtre des lendemains génocidaires”, *Revue de l’histoire contemporaine de l’Afrique*, 2021, pp. 9-27; “Réflexions sur le rapport Duclert”, Paris, Fondation Jean Jaurès, 21 January 2022.

<sup>109</sup> VIDAL, C. in “Réflexions...”, *op. cit.*

nic engineering and anti-Tutsi pogroms. In a similar vein, local coalitions between the FARDC and armed groups, among them the FDLR, emerged after, not before the M23 started operating again, and were a response to its rapid advance on the ground. Therefore, while the Rwandan government understandably condemns the manipulation of anti-Rwandan feelings in the DRC, it is itself at least in part responsible for this violence.

As said in the introduction, this chronicle's focus on political governance obscures the undeniable performance in the socio-economic sphere. However, there is a potentially dangerous link between good technocratic governance and flawed political governance. Long term political stability may be the victim of the latter which may in the end threaten the achievements of the former. In an insecure regional environment with shifting alliances and a domestic context that has shown its potential for violence in the *longue durée*<sup>110</sup>, international tolerance for the darker sides of the regime may store up dramatic surprises. For the donor community, only money and political embarrassment are at stake, but Rwandans and other people in the region risk their lives.

Antwerp, January 2023

---

<sup>110</sup> Since the late 18<sup>th</sup> century, not a single succession at the head of the Rwandan state occurred in a constitutional and peaceful fashion.

# UGANDA

*Ivan Ashaba and Michael Mutyaba*

## 1. INTRODUCTION

Just as in 2021 when the Covid-19 pandemic presented many challenges, Uganda was hit by the Ebola virus in September 2022, which initially sparked fears of widespread contagion that compelled the authorities to return to tough responses of restricted movement, curfew and lockdown in the affected districts. These measures notwithstanding, Ebola presented Uganda with a new opportunity to showcase to the world another success story in epidemic management. In the army, the president made changes which saw him remove his son, Muhoozi Kainerugaba, from his position as commander of Uganda's land forces while at the same time promoting him to the rank of four-star general. This followed Kainerugaba's controversial tweets, including one that mentioned the possible capture of Nairobi, the Kenyan capital, in two weeks. In other controversial tweets, Kainerugaba offered 100 cows to marry Italy's first female prime minister, called the M23 rebel group a serious partner for peace whose members are fighting for minority rights in DRC, and seemed to support Russia's invasion of Ukraine. Internationally, a resolution by the EU Parliament urging a delay of the East African Crude Oil Pipeline (EACOP) angered the president and again brought to light the complicated relationship between Museveni and the West. At public events and on Twitter, the president called EU MPs insufferable, shallow-minded and egocentric, and vowed to work with those who don't interfere.

## 2. EVERYDAY GOVERNANCE AND SECURITY

There were changes in the national assembly following the death of Speaker Jacob Oulanyah, whose passing not long after he had risen to the post shocked the nation. As reported in the last Chronicle, Oulanyah was chosen by the ruling NRM party, whose majority in the national assembly ensures it controls the office of the House Speaker.<sup>1</sup> In a race that threatened to split the party, Oulanyah defeated Rebecca Kadaga, who had already served two five-year terms as deputy speaker and two terms as speaker. Oulanyah succumbed to cancer at a hospital in the U.S. city of Seattle in March 2022. Even before Oulanyah's body was returned to Uganda, bickering and tribal sentiments took hold as some wanted the speakership ring-fenced for people from northern Uganda. There were demonstrations, seen largely as organized by Baganda

---

<sup>1</sup> ASHABA, I., WERNER, K., "Uganda", in REYNTJENS, F. (Ed.), *Political Chronicles of the African Great Lakes Region 2021*, Antwerp, University Press Antwerp, 2022, pp. 97-117.

people and opposition supporters in the diaspora, questioning Oulanyah's treatment abroad at taxpayers' expense. These tribal sentiments dragged in prominent figures like Chief Justice Alfonse Owiny-Dollo and Democratic Party leader (now minister of Justice and Constitutional Affairs) Norbert Mao who are both prominent figures from northern Uganda.<sup>2</sup> In the race to replace Oulanyah, NRM's Central Executive Committee (CEC) chaired by President Yoweri Museveni picked Anita Among to be the party's flagbearer for the speakership race.<sup>3</sup> Chief Whip Thomas Tayebwa was also unanimously endorsed by the CEC for the position of deputy speaker.<sup>4</sup> It is worth noting that both Among and Tayebwa are former opposition stalwarts who crossed over to the NRM from the Forum for Democratic Change (FDC). Co-optation and opposition politicians crossing over to the ruling party has been a common and persistent feature of Ugandan politics. The NRM's majority in parliament ensured that Among and Tayebwa were elected speaker and deputy speaker respectively.

As discussed in the 2021 Chronicle in which we looked at Covid-19 and the effects of the government's pandemic response, Uganda announced in September 2022 that there was an Ebola outbreak. The outbreak was of the Sudan strain, a particularly rare variant of the virus. This was first reported in the district of Mubende and spread to nine districts: Kassanda, Kampala, Wakiso, Jinja, Bunyangabu, Kagadi, Kyegegwa and Masaka. As with Covid, in October the government implemented strict measures in Mubende and Kassanda that included prohibitions on movements into and out of those districts, a night-time curfew, the temporary banning of public transport, restrictions of cargo trucks, the suspension of seasonal markets, and the closure of all places of worship as well as places of entertainment. Other interventions included the imposition of Safe Burial Teams to supervise all burials in the two districts as well as the intensification of public health awareness, among other measures.<sup>5</sup> Thanks in part to those measures, the outbreak was largely stemmed by the start of the holiday season. In a televised address, Vice President Jessica Alupo announced in December that the government was lifting all Ebola restrictions with immediate effect. The decision was informed by the fact that there were no more cases of transmission, no contacts for follow-up and no patients in isolation.<sup>6</sup> With the last patient released from isolated care on 30

---

<sup>2</sup> MUSINGUZI, B., "Uganda: Death of Speaker of Parliament Oulanyah has country on edge over his succession", *The Africa Report*, 25 March 2022.

<sup>3</sup> "NRM picks Anita Among for speaker", *The Independent*, 23 March 2022.

<sup>4</sup> "NRM chos Thomas Tayebwa as deputy speaker candidate", *NTV Uganda*, 24 March 2022, [https://www.youtube.com/watch?v=hV-\\_KULPy0g](https://www.youtube.com/watch?v=hV-_KULPy0g).

<sup>5</sup> Address to the Nation On Measures To Stem The Spread Of Ebola by Yoweri Museveni, 15 October 2022, <https://www.yowerikmuseveni.com/address-nation-measures-stem-spread-ebola>.

<sup>6</sup> "Museveni lifts lockdown in Ebola epicenter", *Daily Monitor*, 18 December 2022.

November 2022, the country marked the start of the 42-day countdown that is recommended to declare the end of an Ebola outbreak.

The Ebola Virus Disease Outbreak Response Accountability Forum was held in Kampala on the 10<sup>th</sup> January 2023 with different partners such as the World Health Organization and foreign missions gathering to track resources and highlight achievements in the Ebola outbreak response. On the same day Health Minister Jane Ruth Aceng declared Uganda free of Ebola: “Today, 10<sup>th</sup> January 2023, marks 42 days since we began the countdown to Ebola-free Uganda. I want to thank you all for your vigilance and a good job done. Together we can”.<sup>7</sup> There was a sense of achievement among a range of health officials who yet again saw the control of a major disease outbreak as another example of Uganda’s leadership in public health. As the World Health Organisation, regional office for Africa noted: “With no vaccines and therapeutics, this was one of the most challenging Ebola outbreaks in the past five years, but Uganda stayed the course and continuously fine-tuned its response. Two months ago, it looked as if Ebola would cast a dark shadow over the country well into 2023, as the outbreak reached major cities such as Kampala and Jinja, but this win starts off the year on a note of great hope for Africa”.<sup>8</sup> The WHO representative in Uganda, Dr Yonas Tegegn Woldemariam, thanked Uganda for working with partners and vaccine developers in trials of candidate therapeutics and vaccines, of which over 5000 doses were dispatched to Uganda in December 2022. Although these candidate vaccines were not used for the recent outbreak, they offer a ray of hope for future outbreaks of the Sudan strain of Ebola.<sup>9</sup>

One important talking point in the Ebola fight was that funders channelled money through non-state actors. The U.S., for example, channelled more than \$22.3 million not directly to the Ministry of Health but through implementing partners to support Uganda’s fight against the Ebola outbreak. The support included community engagement and communications support, local response capacity for laboratory systems, virus surveillance and case management, vaccine development, funding to U.N. agencies (WHO and UNICEF), support to U.S. government personnel engaged in Uganda’s Ebola response such as the Centers for Disease Control and Prevention (CDC).<sup>10</sup> U.S. Ambassador to Uganda Natalie Brown explained that funding through partners was because they are located nationwide and have contacts on the ground but that the

---

<sup>7</sup> Tweet from Uganda’s Minister of Health, 10 January 2023.

<sup>8</sup> WORLD HEALTH ORGANISATION, “Uganda Declares End Of Ebola Disease Outbreak”, Press release, 11 January 2023. <https://www.afro.who.int/countries/uganda/news/uganda-declares-end-ebola-disease-outbreak>.

<sup>9</sup> WORLD HEALTH ORGANISATION, *op. cit.*

<sup>10</sup> U.S. MISSION UGANDA, “Fact Sheet: United States Contributions to Uganda’s Ebola Response”, 2 November 2022, <https://ug.usembassy.gov/fact-sheet-united-states-contributions-to-ugandas-ebola-response/>.

main concern, above all, was the issue of corruption.<sup>11</sup> Health minister Aceng told parliament that she was seeing partners declaring funding for Ebola on social media but had no information about these funds.<sup>12</sup> So, apart from WHO officials above that applauded Uganda for its Ebola response, there were others that described Uganda's Ebola response as 'chaotic'<sup>13</sup> in addition to reports of tension between government officials and international agencies as local officials felt alienated.<sup>14</sup>

Also, not all Ugandans were convinced of the reality of Ebola in the first place. Cynical Ugandans made jokes of how corrupt government officials were using Ebola as an opportunity to swindle donor funds. Government critic and former presidential candidate Joseph Kabuleta tweeted: "The Ebola pandemic started to end the moment America and EU decided to channel their Ebola funds through NGOs and not through Ministry of Health. Almost instantly, the numbers started reducing". Kabuleta had been a strong critic of government measures to control the spread of Covid-19 and vehemently called upon Ugandans to reject forced vaccination. In October 2022, Kabuleta launched a political party called the National Economic Empowerment Dialogue (NEED) with the motto "Money in Your Pocket".<sup>15</sup> His main message has been economic empowerment and financial liberation.

Finally, and as we reported in last year's Chronicle about machete-wielding hitmen who terrorised residents in the greater Masaka region of central Uganda, security remained an issue in 2022 with attackers targeting police and army installations. In his end-of-year address to the nation, the president assured Ugandans that there is no "terrorist group or criminal group that can defy the combined strength" of Ugandan security and the vigilance of the people.<sup>16</sup> These gangs included one led by Ndugwa Ssemakula that attacked police posts in the Mityana-Kiboga area. A gang led by Moses Katende, who is also known as Mao, that attacked Busiika Police Post, stole two guns, killed two police officers and the Chief Administrative Officer (CAO) of Bukwo. In July, panga-wielding criminals attacked a police checkpoint near Kasana-Luwero, killed two police officers and stole their guns. Other attacks happened in October and December when gangs attacked Busiika and Kyabadaaza

---

<sup>11</sup> URN., "Donors defend decision to fund Ebola response through agencies instead of govt", *The Observer*, 2 November 2022.

<sup>12</sup> URN., "Donors defend decision to fund Ebola response through agencies instead of govt", *op. cit.*

<sup>13</sup> BROWN, W., "US donates experimental drugs for Uganda's 'chaotic' Ebola outbreak", *The Telegraph*, 19 October 2022.

<sup>14</sup> NEWWEY, S., "Ebola outbreak projected to surge as response repeats mistakes of Wuhan", *The Telegraph*, 8 November 2022.

<sup>15</sup> NSUBUGA, D., "Why Kabuleta unveiled a new political party", *New Vision*, 4 October 2022; MUYOBO, K., "Kabuleta unveils new political party", *Daily Monitor*, 4 October 2022.

<sup>16</sup> President Yoweri Museveni's End of Year Address, 31 December 2022, <https://www.yowerikmuseveni.com/end-year-address-2022>.

police posts, stealing guns and killing two police officers and two civilians. The president said evidence linked these killings to ADF cells in Congo and, specifically, a group of seven ADF members led by Mao, who was arrested in December 2022. In a general security update in December 2022, the army stated that criminal gangs and ADF sympathisers that were causing insecurity through the theft of firearms from security forces had been largely neutralised.<sup>17</sup> The president's speech fell short of providing evidence that ADF cells were indeed operating in these areas. The rebel outfit is often used as a scapegoat and has been historically been politically instrumentalised. As we have also noted in a previous chronicle, since the ADF rebel outfit was forced to retreat into the Democratic Republic of Congo by the Ugandan military in the early 2000s, the group focussed more on survival and scanty information regarding its operations makes the rebel group's "image susceptible to manipulation by outsiders for diverse purposes".<sup>18</sup>

### 3. CHANGES IN THE ARMY

In the army, President Museveni conducted a reshuffle and the most notable change involved his son Lt. Gen. Muhoozi Kainerugaba, who was removed as Commander of the Land Forces. This followed multiple tweets including a controversial one on capturing Nairobi in two weeks. Kainerugaba clearly lacks not only the statesmanlike comportment of his father but also his survival instinct. President Museveni sent a personal message to Kenyan President William Ruto, apologizing to his counterpart on behalf of his errant son. Oddly, the same communique in which the president dropped Kainerugaba as commander of the infantry troops also announced his promotion to the rank of general. Even though the promotion was not surprising, as we have discussed Kainerugaba's fast rise in the army in previous Chronicles<sup>19</sup>, the timing certainly was. The president's explanation was that while Kainerugaba had made a mistake in acting negatively as a public officer, he had made other positive contributions as a military officer and remained useful. "This is a time-tested formula – discourage the negative and encourage the positive. Very sorry, *ndugu zetu Wakenya* (Our Kenyan brothers)"<sup>20</sup>, Museveni said in his letter to Ruto. The president added that Gen. Kainerugaba was a passionate

<sup>17</sup> UGANDA PEOPLES' DEFENCE FORCES, "General Security Update On UPDF Operations, Press Release, 16 December 2022, <https://www.updf.go.ug/press-releases/general-security-update-on-updf-operations/>

<sup>18</sup> TITECA, K., FAHEY, D., "The many faces of a rebel group: the Allied Democratic Forces in the Democratic Republic of Congo", *International Affairs*, Vol. 92, No. 5, 2016, pp. 1189-1206.

<sup>19</sup> ASHABA, I., WERNER, K., "Uganda", *op. cit.*

<sup>20</sup> Statement by Yoweri K. Museveni on Gen Muhoozi Kainerugaba's Tweets About Kenya, 5 October 2022, <https://www.yowerikmuseveni.com/statement-gen-muhoozi-kainerugabas-tweets-about-kenya>.

Pan-Africanist who had not used the right forum to express his views as a public officer. We return to Kainerugaba as we discuss the transition question.

There also were changes in the Land and Air Forces. To command the infantry troops, the president appointed Maj. Gen. Kayanja Muhanga to take over from Kainerugaba and promoted him to the rank of lieutenant-general.<sup>21</sup> Before his new assignment, Muhanga was commander of “Operation Shujaa”, a joint Uganda and Congo military operation against the ADF.<sup>22</sup> Maj. Gen. Dick Olum took over command of Operation Shujaa.<sup>23</sup> Maj. Gen. Francis Takirwa was appointed Acting Deputy Commander Land Forces. Maj. Gen. Jack Bakasumba was made the Acting Chief of Staff Land Forces and Brig. Gen. Bob Ogiki was promoted to the rank of major-general and appointed 2<sup>nd</sup> Division Commander.<sup>24</sup> In other changes in the UPDF Air Force. Maj. Gen. Charles Okidi was promoted to the rank of lieutenant-general and appointed Commander Air Forces to replace Lt. Gen. Charles Lutaaya.<sup>25</sup> Lutaaya was appointed senior presidential advisor on Air Force matters. Lt. Col. Stephen Kiggundu was promoted to the rank of brigadier and appointed Deputy Commander Air Forces. President Museveni attaches much importance to the Air Force as a “force multiplier to the UPDF”, and has cited the Air Force’s role in Operation Shujaa (Uganda-DRC joint military operation against the ADF rebel outfit). The role of the Air Force here includes quick hitting of targets, surprise attacks that are accurate and devastating.<sup>26</sup> In other promotions and army changes, Maj. Gen. Sam Okiding was promoted to the rank of lieutenant-general and appointed Force Commander African Union Transition Mission in Somalia (ATMIS).<sup>27</sup> ATMIS became operational in April 2022, replacing the African Union Mission in Somalia (AMISOM). ATMIS, which is backed by the U.N., entails a reconfiguration of AMISOM and will be guided by the Somali Transition Plan that outlines handover plans of security responsibilities

<sup>21</sup> OFFICE OF THE DEFENCE SPOKESPERSON, “Promotions and appointments in UPDF”, Press Statement, 4 October 2022.

<sup>22</sup> ASHABA, I., WERNER, K., “Uganda”, *op. cit*

<sup>23</sup> UGANDA PEOPLES’ DEFENCE FORCES, “Maj Gen Dick Prit Olum Takes Over Mountain Division And Operation Shujaa Command”, 15 October 2022, <https://www.updf.go.ug/handover/maj-gen-dick-prit-olum-takes-over-mountain-division-and-operation-shujaa-command/>.

<sup>24</sup> UGANDA PEOPLES’ DEFENCE FORCES, “Promotion and Appointment in UPDF”, Press Statement, 7 December 2022.

<sup>25</sup> UGANDA PEOPLES’ DEFENCE FORCES, “Lt Gen Charles Lutaaya Ends Tour Of Duty At UPDF – Air Force”, 10 November 2022, <https://www.updf.go.ug/handover/lt-gen-charles-lutaaya-ends-tour-of-duty-at-updf-air-force/>.

<sup>26</sup> KAZIBWE, K., “Why Museveni dropped Lt Gen Lutaya as UPDF Air Force commander”, *Nile Post*, 8 November 2022.

<sup>27</sup> UGANDA PEOPLES’ DEFENCE FORCES, “Promotion and Appointment in UPDF”, Press Statement, 3 November 2022, [https://www.updf.go.ug/press\\_statement/promotion-and-appointment-in-updf/](https://www.updf.go.ug/press_statement/promotion-and-appointment-in-updf/).

to Somali Security Forces by December 2024.<sup>28</sup> The United Nations Security Council, under Resolution 2628, endorsed the African Union Peace and Security Council's decision to reconfigure AMISOM into ATMIS.<sup>29</sup> Under AMISOM, Uganda was one of the troop-contributing countries in Somalia alongside Burundi, Kenya, Ethiopia and Djibouti. The UPDF continues to deploy troops to Somalia under ATMIS, with a new battle group and a military training and mentoring team being flagged off in December 2022 by the UPDF Chief of Defence Forces Gen. Wilson Mbadi.<sup>30</sup>

Also making headlines in the army was the retirement of the largest batch of top senior commanders including so-called bush-war historicals. These senior officers included Stephen Kashaka, David Sejusa (former spymaster), John Mugume (daring fighter in NRA attacks on Kabamba, Masindi barracks and the battle at Katonga bridge), Proscovia Nalweyiso (highest-ranking female UPDF officer), Andrew Gutti (former General Court Martial chairman), Phinehas Katirima (former Army Spokesman), Elly Kayanja (former head of the Internal Security Organization), among others.<sup>31</sup> This heralds a change of generations from bush-war and NRA historicals to young Turks taking over the helm of the army. As the liberation argument starts to fade among the young Ugandan population<sup>32</sup>, the Museveni regime resorts to other avenues of legitimation. In the case of the army, such positions being taken up by younger Turks that did not fight in the bush war plays a role of bridging the gap as younger Ugandans can identify with the new army officers. Also, in shoving aside the old guard, Museveni is appointing a younger generation that is loyal to him including young officers that have trained and graduated alongside First Son Muhoozi Kainerugaba.<sup>33</sup> As we discuss subsequently, there is growing suspicion of manoeuvres to position Muhoozi for the presidency.

This batch of retiring officers included Elly Tumwine, who later succumbed to lung cancer at a Nairobi hospital on 25 August 2022. The

<sup>28</sup> African Union Peace and Security Council 1068<sup>th</sup> Meeting, Communique PSC/PR/COMM.1068(2022), Addis Ababa, Ethiopia, 8 March 2022, <https://atmis-au.org/wp-content/uploads/2022/04/communique-for-the-1068th-meeting-on-atmis-mandate-8-march-2022.pdf>.

<sup>29</sup> United Nations Security Council, Resolution 2628 (2022) Adopted by the Security Council at its 9009<sup>th</sup> meeting, 31 March 2022, <https://atmis-au.org/wp-content/uploads/2022/04/atmis-adopted-res-e.pdf>.

<sup>30</sup> UGANDA PEOPLES' DEFENCE FORCES, "UPDF Deploys More Troops In Somalia", 12 December 2022, <https://www.updf.go.ug/missions/updf-deploys-more-troops-in-somalia/>; AMISOM, "New battle group from Uganda deploys in Somalia", <https://amisom-au.org/2016/07/new-battle-group-from-uganda-deploys-in-somalia/>.

<sup>31</sup> MUTAIZIBWA, E., TUMUSIIME, B., "Transition as Bush War generals exit", *Daily Monitor*, 1 September 2022.

<sup>32</sup> REUSS, A., TITECA, K., "When revolutionaries grow old: the Museveni babies and the slow death of the liberation", *Third World Quarterly*, Vol. 38, No. 10, 2017, pp. 2347-2366.

<sup>33</sup> MUTAIZIBWA, E., "New faces of the UPDF – Three different groups of young Turks keen to take over from ebbing old guard", *The Observer*, 8 January 2012.

one-eyed Tumwine was a bush-war veteran of the guerrilla struggle that brought the current government to power, feted as the rebel who fired the first shot at Kabamba in February 1981. The attack on Kabamba marked the start of the National Resistance Army (NRA) guerrilla war and is captured in NRA morale boosting songs that continue to be played at army events. Tarehe Sita (meaning sixth day) is an army day celebrated annually to mark NRA's 6 February 1981 attack on Kabamba and the day involves week long activities aimed at improving civil-military relations. On capturing power, Tumwine served in various top government and army positions such as army commander, head of the external spy agency known by its initials as ESO, minister of security, member of the UPDF High Command and the Army Council. He was also the longest-serving army representative in parliament. But Gen. Tumwine's legacy is mixed. He was a promoter of the arts and a keen advocate for protecting national heritage in music and other media. But he was also widely seen as an arrogant officer whose harsh remarks in public often revealed a sense of entitlement and even impunity. Tumwine, it seems, could say whatever he wanted without facing any consequences – and some Ugandans felt that was the measure Museveni granted a few officers who had played key roles in the NRA's violent rise to power. "That was the trade-off permitted by Museveni for military figures for whom no place could be found in the changing national climate, but who needed to retain their public prestige".<sup>34</sup>

As army commander between 1986 and 1987, Tumwine cut off part of the road that went past his house along Windsor Crescent in the upscale Kampala suburb of Kololo, stranding vehicular traffic. Members of parliament had heated debates with Tumwine over his conduct over the years, including allegations that he had personally taken control of the government-owned Nommo Gallery in Nakasero. In 2018, Speaker Rebecca Kadaga ordered Tumwine to clear rent arrears amounting to over 1 billion Uganda shillings to Uganda National Cultural Centre and vacate Nommo Gallery.<sup>35</sup> But Tumwine defied that order, claiming the gallery belonged to artists.<sup>36</sup> In 2019, Tumwine again clashed with MPs when in his capacity as security minister he admitted the existence of Safe Houses but told MPs on the Human Rights Committee that they could not access these Safe Houses for security reasons.<sup>37</sup> Tumwine

---

<sup>34</sup> KALYEGIRA, T., "Gen Elly Tumwine: A legend in NRA folklore and history", *Daily Monitor*, 28 August 2022;

<sup>35</sup> PARLIAMENT OF THE REPUBLIC OF UGANDA, "Tumwine ordered out of Nommo Gallery", 11 May 2018, <https://www.parliament.go.ug/news/1427/tumwine-ordered-out-nommo-gallery>.

<sup>36</sup> AMPURIRE, P., "Defiant Gen Tumwine Says Nommo Gallery Owned by Artists, Blasts Bigirimana, Muhakanizi as Thieves", *Soft Power*, 15 May 2018.

<sup>37</sup> PARLIAMENT OF UGANDA, "Gov't operates safe houses, Tumwine tells MPs", 29 August 2019, <https://www.parliament.go.ug/news/3675/gov%E2%80%99t-operates-safe->

got into confrontations with opposition politicians, often reminding them of the price he and his fellow NRA guerrillas had paid for the liberation of Uganda and, therefore, the freedom of speech these politicians now enjoyed. In fact, while appearing before committees of parliament Tumwine would often sing a popular NRA liberation struggle song, as if in mockery of proceedings. He passionately defended the ruling government and, in the process, made many enemies. Where soldiers are celebrated in other countries, Tumwine's death became the subject of jokes and ridicule by a section of Ugandans who saw him as a violent regime figure. In the aftermath of the 2021 elections, Tumwine in his capacity as security minister had addressed journalists at the Uganda Media Centre and warned rioters against attacking and injuring police officers. "Police has the right to shoot you and kill you if you reach a certain level of violence. Can I repeat? Police has a right, or any security agency, if you reach a certain level, they have a right to shoot you. And you will die for nothing".<sup>38</sup> Clips of this recording made rounds on social media as a section of Ugandans celebrated the death of the general.

Celebrations of Tumwine's death caught the attention of the president, who said he had been informed by his staff but did not have time to respond. Museveni singled out exiled satirist Kakwenza Rukirabashaija and opposition politician Robert Kyagulanyi (Bobi Wine). The president castigated those celebrating Tumwine's death as "malicious and confused", adding that everyone will eventually die but what matters is one's contributions and achievements in life.<sup>39</sup> The president described Tumwine as a freedom fighter, artist, philanthropist, wealth creator and defended Tumwine on the remarks of shooting rioters. "His comment about shooting rioters (was) not his composition. He was informing the public about the Riot Act, in Uganda the Penal Code Act, which is used in many countries".<sup>40</sup> A 27-year-old TikTokker, Teddy Nalubowa, was arrested and charged with offensive communication in violation of the Computer Misuse Act 2011.<sup>41</sup> Nalubowa was accused of recording a video celebrating the death of Tumwine and this went viral on TikTok and other social media platforms. Nalubowa is a supporter of Bobi Wine's National Unity Platform party and describes herself as Bobiholic. Nalubowa was picked up by security operatives and spent thirteen days in

---

houses-tumwine-tells-mps.

<sup>38</sup> "UPDF to back police in enforcing the 9:00pm curfew", *NTV Uganda*, 20 November 2020, <https://www.youtube.com/watch?v=h0UTbAkkA28>; <https://www.facebook.com/watch/?v=730662247855758>.

<sup>39</sup> President Yoweri Museveni's reaction to tweets of Tumwine's death, 5 October 2022, <https://www.yowerikmuseveni.com/sites/default/files/blog-files/Tumwine%20statement.pdf>; See also WASWA, S., "Museveni slams Bobi Wine, Kakwenza for celebrating Tumwiine's death", *ChimpReports*, 6 October 2022.

<sup>40</sup> President Yoweri Museveni's reaction..., *op. cit.*

<sup>41</sup> KIGONGO, J., "TikTokker remanded to Luzira prison over Gen Tumwine's death remarks", *Daily Monitor*, 9 September 2022.

detention before being arraigned in court. The charge sheet mentioned the use of electronic communication to disturb the peace, quiet and right to privacy of President Museveni when she allegedly said: “Tumwine, finally you have died but you died long time and your boss President Museveni will also die. You will die one by one and we shall celebrate”.<sup>42</sup> As we discuss later, the Computer Misuse Act has been used by the government to restrain dissenting voices. Nalubowa was not the first to be charged under the computer misuse law. Activist Stella Nyanzi and the satirist Rukirabashaija are some of the notable figures that have been arraigned in court for alleged offensive communication.<sup>43</sup>

#### 4. THE COMPUTER MISUSE ACT

In October, President Museveni signed the Computer Misuse Amendment Act into law, revealing his government’s increasing determination to use ostensibly legal means to crack down on dissenting voices. The controversial law, which was introduced with the aim of curtailing the misuse of electronic devices and “offensive communication”, has since had its Section 25 nullified by the Constitutional Court for being vague.<sup>44</sup>

While the court’s ruling has been celebrated by activists, it is questionable whether, given the political context, their legal victory will result in any significant political dividends. The government’s record of circumventing laws and institutions to pursue its narrow political objectives means that the annulment of the law might not necessarily result in greater freedom. For instance, in 2020, the Constitutional Court annulled significant sections of the 2013 Public Order Management Act<sup>45</sup> which had been used to curtail protests. Since the court’s decision, however, the government has only intensified its suppression of the freedom to organise.

Online communication, therefore, is likely to continue to be a target of the government’s offensive against the opposition, especially given the popularity of social media among the predominantly youthful population. The ban on Facebook, for example, still stands.<sup>46</sup> While addressing editors of Ugandan media houses in late December, the question of how long the president intended

---

<sup>42</sup> Facebook post by Teddy Nalubowa on 23 August 2022 and part of the charge sheet.

<sup>43</sup> ASHABA, I., WERNER, K., “Uganda”, *op. cit.*

<sup>44</sup> NANFUKA, J. “A Section of Uganda’s Computer Misuse Act Outlawed! But, the Greater Part of the Law Remains Thorny”, CIPESA, 12 January 2023, <https://cipesa.org/2023/01/a-section-of-ugandas-computer-misuse-act-outlawed-but-the-greater-part-of-the-law-remains-thorny/>.

<sup>45</sup> AMNESTY INTERNATIONAL, “Constitutional Court nullifies law used to prohibit protests”, 25 March 2020, <https://www.amnesty.org/en/latest/news/2020/03/uganda-constitutional-court-nullifies-law-used-to-prohibit-protests/>.

<sup>46</sup> WADERO, A., “Facebook to remain shut as government talks with tech giant stall”, *Daily Monitor*, 12 August 2022.

to keep Facebook banned came up. “Facebook were arrogant, they were being used to attack us, when our people used it to answer back, they were shut out. That is where the quarrel started”. A jovial Museveni joked that even without Facebook, business across the country was continuing normally. “I hope now Facebook knows who is charge of Uganda. If they stop playing their games, we shall open them up”.<sup>47</sup> Apart from Facebook, numerous journalists have reported state surveillance and intimidation in recent months. In October, U.S. based Ugandan journalist Remmy Bahati, renowned for her online criticism of the state’s human rights abuses, reported that her family members had been kidnapped by the army from the western Ugandan town of Fort Portal.<sup>48</sup>

The chances that digital rights will continue to face an onslaught, therefore, remain high given the risks they pose to the regime’s survival. However, while its determination to control the media is evident, it is debatable how successful it will be. The sheer number of social media channels now available has made the policing of information and media ever more complicated. In fact, the close surveillance of more formal media channels seems to be driving the spread of fake information and comical videos critical of the regime via alternatives such as WhatsApp and TikTok.

In other words, running Museveni’s authoritarian state today demands more sophistication than previously, when it only had to deal with a handful of newspapers and radio stations. The proliferation of social media outlets is likely to emerge as a strong buffer against abuse of state power in the coming years, at least as much as the courts. While the striking down of draconian laws is commendable, more attention needs to be paid to the ways in which the political landscape is being re-shaped by the emergence of relatively less controllable spaces of communication.

## 5. HUMAN RIGHTS

The abduction of opposition supporters and activists, which accelerated towards the 2021 polls, continued throughout 2022.<sup>49</sup> The main goals of this tactic seem to be three-fold. First, the kidnaps sow fear among the population, potentially checking the emergence of a robust opposition movement that can seriously challenge the ruling NRM, a threat that the government has been increasingly anxious about in recent years. For instance, it is telling that most of the kidnappings took place in the central region, a hotbed of the NUP and Bobi Wine, who are the NRM’s strongest rival.<sup>50</sup> The tactic also impedes

<sup>47</sup> President Museveni’s address to media house editors, *NTV Uganda*, 23 December 2022, <https://www.youtube.com/watch?v=PZ35jqKTRT4>.

<sup>48</sup> ASHABA, A., “What police, UPDF said about journalist Remmy Bahati’s ‘missing’ family members”, *Daily Monitor*, 2 October 2022.

<sup>49</sup> WANDERA, D., “The return of drones and abductions” *Daily Monitor*, 27 September 2022.

<sup>50</sup> TAYLOR, L. and WANDERA, D. “Mass abductions in Uganda: what we know and don’t know”, *African Arguments*, 25 May 2021.

mobilisation by opposition parties and promotes self-censorship among the media and NGOs due to concerns about personal safety.

But abductions are also preferred because, unlike killings, they do not attract as much global alarm. For instance, while the November 2020 shooting of opposition protesters, which claimed about 54 lives, attracted widespread concern and condemnation internationally, the abductions that followed have been relatively less covered, even though the number of victims exceeds a thousand.<sup>51</sup> The kidnappings, therefore, allow the regime to largely contain the outcry about its violence within its borders while maintaining the façade of a functional political system for external observers.

Finally, kidnappings are less financially costly for the regime. In the past, the co-option of political opponents was far more common than today, but it always had the unintended effect of incentivising the proliferation of critical voices. As the state bought off some opposition leaders, more crafty elites emerged and jostled to attract similar perks by engaging in even more fierce criticism of the regime.<sup>52</sup> Besides, the regime's growing legitimacy crisis means that the number of its critics is always on the rise and far outstrips the resources available to lure them into its ranks. Kidnappings, in contrast, are far more cost-efficient as they sow terror and promote self-censorship among those who would otherwise speak up against the government.

To be sure, the government has hardly given up on its co-option strategy. In July, for example, the opposition Democratic Party (DP)'s leader, Nibert Mao, struck a deal with Museveni which saw him join the government as Justice and Constitutional Affairs Minister.<sup>53</sup> The pact also guaranteed several ministerial posts to other DP leaders who followed Mao's path.<sup>54</sup> The move was the latest in Museveni's longstanding practice of fishing disgruntled elites from the opposition's ranks in a bid to undermine its unity and to project an image of invincibility for the NRM.<sup>55</sup>

Yet such tactics have arguably been overshadowed by more repressive methods as the NRM's popularity has waned. For example, alongside the abductions discussed earlier, the government seems to have embarked on a political witch-hunt of opposition legislators. MPs Allan Sewanyana and Muhammad Segirinya, who were arrested in late 2021 over murder charges that are widely seen as trumped up, spent a year in prison without trial.<sup>56</sup> Their

---

<sup>51</sup> TAYLOR, L. and WANDERA, D. op. cit

<sup>52</sup> MUTYABA, M., "Co-option and cabinets in Uganda," *Africa Research Institute*, 11 October 2016.

<sup>53</sup> URN, "Mao signs cooperation agreement with Museveni" *The Independent*, 21 July 2022.

<sup>54</sup> "Details of Mao, Museveni deal", *Daily Monitor*, 22 July 2022.

<sup>55</sup> MUTYABA, M. "Uganda: Is co-opting the opposition shrewd politics or a desperate ploy?" *African Arguments*, 10 August 2022.

<sup>56</sup> "MPs Ssegirinya, Ssewanyana: a year in prison without trial", *Daily Monitor*, 8 September 2022.

association with Bobi Wine's National Unity Platform (NUP), outspokenness about lower-class people's concerns and fierce criticism of the government's policies have led many commentators to suggest that the murder allegations are intended to break their spirit and demoralise the NUP.

## 6. POLITICS OF TRANSITION

The year has also been marked by a continuation of manoeuvres seemingly intended to position Museveni's son, Gen. Muhoozi Kainerugaba, for the presidency.<sup>57</sup> The "Muhoozi project", as the apparent succession plan is commonly known, first emerged as a political rumour, fed by the rapid promotions of Kainerugaba through the army ranks, as well as the purging of NRM elites who seemed opposed to it. Eventually, it seemed to be officially unveiled when, early in 2022, Kainerugaba held a series of countrywide birthday parties to celebrate his 48<sup>th</sup> birthday and made numerous visits to various African heads of state and ambassadors.<sup>58</sup>

However, the scheme has also revealed cracks within the ruling NRM. First, it has triggered intense debate and activity around the hitherto forbidden subject of the presidential succession, revealing potential fault lines. On the one hand, it seems to have irked some 'historicals' – Museveni's contemporaries who fought in the bush war that brought the NRM to power – who consider Kainerugaba to be inexperienced and less deserving of the top office. Retired Maj. Gen. Kahinda Otafiire, a veteran who now serves as interior minister, lashed out at Kainerugaba and his camp for bringing up the succession question apparently prematurely.<sup>59</sup> Kainerugaba retorted, emphasising the need for transition to a younger generation of NRM cadres.<sup>60</sup> The war of words between the old guard and younger cadres, which has run for several months, suggests that succession might increasingly become contentious in the NRM in the coming years. This conflict might especially play out in terms of a widening generational divide in the ruling party.<sup>61</sup>

The scheme has also triggered widespread public critique of Kainerugaba's suitability for leadership. While the recent activities, at least in theory, were meant to unveil Muhoozi to the public as a successor in waiting, they seem to have backfired spectacularly. His controversial public statements – ranging

<sup>57</sup> MUTYABA, M., "Museveni's apparent succession plan is raising alarm in Uganda" *World Politics Review*, 16 May 2022.

<sup>58</sup> MUGERWA, F., "Museveni speaks out on Muhoozi's parties" *Daily Monitor*, 19 September 2022.

<sup>59</sup> BYARUHANGA, S., "We will defeat Muhoozi come 2026, says Otafiire", *Daily Monitor*, 28 December 2022.

<sup>60</sup> SERUGGO, G., "Anti-Muhoozi Army grows", *The Observer*, 11 January 2023.

<sup>61</sup> TAYLOR, L., "Muhoozi talk and the future of Uganda" *Democracy in Africa*, 9 December 2022; TITECA, K., "The Muhoozi Project in Uganda: testing the water or preparing the ground?" *Democracy in Africa*, 27 May 2022.

from his self-aggrandizing tweets, coarse jokes about women, to threats to invade neighbouring Kenya – have led many to cast doubt about his leadership credentials and even his mental stability. The defence ministry even distanced itself from his statements.<sup>62</sup> Indeed, as discussed earlier, his comments compelled Museveni to issue an apology to Kenya and remove him from his senior command post in the army.<sup>63</sup>

Thirdly, but most importantly, the apparent succession project has increasingly been revealed to be a façade – or at least a very distant possibility – one that, at the very least, shows a regime grappling with how to manage the political transition. As events supposedly intended to promote Kainerugaba increased, public endorsements of Museveni to run as the NRM's flagbearer in the 2026 elections also started pouring in from various NRM bigwigs.<sup>64</sup> Such endorsements, likely sponsored by Museveni himself, normally precede the party's official selection of him as a "sole candidate". The recent pro-Museveni declarations almost certainly confirm that he will run again in 2026 and that the so-called Muhoozi project was likely meant to merely cushion Museveni from the growing pressure for change, both inside his party's ranks and externally in the population, by simulating a succession plan.

In the final analysis, the performative function of the "Muhoozi Project" for Museveni's regime – dampening the pressure for change by signalling a plan for succession – seems to have at least as great a chance of failure as it does of success. It offers regime insiders some prospects of system continuity beyond Museveni's lifetime, and by so doing absorbs significant internal pressures in the NRM. However, as already discussed, it could so easily boomerang if it continues triggering intra-NRM squabbles at a time when the party's popularity is plummeting and its only pillar – Museveni – is advancing in age and increasingly unable to hold its various factions together.

## 7. THE EAST AFRICAN CRUDE OIL PIPELINE (EACOP)

The East African Crude Oil Pipeline (EACOP) is a project of transporting Ugandan-produced oil to the port of Tanga in Tanzania for commercial sale to world markets.<sup>65</sup> Initially, Uganda had in 2014 agreed with Kenya to jointly build the Uganda-Kenya Crude Oil Pipeline (UKCOP) but this collapsed even though Kenya is Uganda's biggest trading partner in the region and landlocked Uganda heavily relies on imports coming through from the port city of Mombasa. There were political discussions and negotiations in the

---

<sup>62</sup> BAGALA, A., "Defence Ministry distances itself from Muhoozi tweets" *Daily Monitor*, 6 July 2022.

<sup>63</sup> "Museveni apologises to Kenya over Muhoozi's tweets", *Daily Monitor*, 5 October 2022.

<sup>64</sup> NUWAGABA, I., "Kampala NRM leaders endorse Museveni for 2026", *New Vision*, 24 December 2022.

<sup>65</sup> About EACOP: <https://eacop.com/>.

UKCOP versus EACOP pipeline saga that scholars note came down to several factors. First, the assumption by Kenya that Uganda had limited options and thus the route through Kenya was the favoured route for Uganda's oil. Two, lobbying by then-President Magufuli of Tanzania through business and diplomatic delegations. Three, the role of major oil companies such as Total, which wanted to fund a pipeline that avoided Kenya. Scholars cite Total's pivotal role of securing funding for a pipeline through Tanzania that was appealing to Kampala.<sup>66</sup>

But there were also delays because of Uganda's preference for an oil refinery that oil companies did not want and cash flow problems with Tullow Oil, which in 2018 "attempted to sell its Ugandan operations to Total and CNOOC".<sup>67</sup> After years of negotiations and additional delays that came with the Covid-19 pandemic and oil price drops, Uganda, Tanzania, Total, China National Offshore Oil Corporation (CNOOC) and other actors signed the final agreements for the Lake Albert resources development project at the end of 2021.<sup>68</sup> The Final Investment Decision (FID) was signed in February 2022. This FID is the most crucial stage in the oil project and signifies commitment by participating oil companies to invest and have the first oil by 2025.<sup>69</sup>

However, Uganda choosing EACOP over UKCOP is not the most important issue. The project has been shrouded in controversies that involve human rights and environmental concerns. A study carried out for Oxfam shows that EACOP, like other large-scale infrastructure projects, will most likely infringe on human rights. Concerns of those interviewed for the study included confusion around land acquisition and valuation, lack of active participation in the design, monitoring and implementation of the project, lack of access to information about the pipeline project, impact on income and livelihood due to agricultural disruption, and environmental/health concerns in case of accidents or emergencies.<sup>70</sup> Ogwang and Vanclay have also discussed social

<sup>66</sup> CANNON, B. J., MOGAKA, S., "Rivalry in East Africa: The case of the Uganda-Kenya crude oil pipeline and the East Africa crude oil pipeline", *The Extractive Industries and Society*, Vol. 11, No. 101102, 2022, pp. 1-7.

<sup>67</sup> OGWANG, T., VANCLAY, F., "Cut-off and forgotten?: Livelihood disruption, social impacts and food insecurity arising from the East African Crude Oil Pipeline", *Energy Research & Social Science*, Vol. 74, 2021, pp. 1-11.

<sup>68</sup> TOTAL ENERGIES, "Uganda and Tanzania: Final Agreements for the Lake Albert resources development project", 4 December 2022, [https://totalenergies.com/media/news/press-releases/Uganda\\_Tanzania-final-agreements-for-lake-albert-resources-development-project](https://totalenergies.com/media/news/press-releases/Uganda_Tanzania-final-agreements-for-lake-albert-resources-development-project).

<sup>69</sup> EACOP, "Final Investment Decision (FID) Announced", 1 February 2022, <https://eacop.com/final-investment-decision-fid-announced/>.

<sup>70</sup> BOGRAND, A., BRODEUR, C., MBENNA, D., AKOLI ATINE, J., AYEBARE, C., TWESIGYE, B., SELLWOOD, S. A., "Empty Promises Down the Line? A Human Rights Impact Assessment of the East African Crude Oil Pipeline", *Oxfam International*, 2020, pp. 1-109.

impacts of EACOP that include land take and displacement of households, disruptions to livelihoods including agriculture and food shortages, boom and bust cycle when the pipeline construction is finished, inadequate and/or delayed compensations, disputes in valuation, among other impacts.<sup>71</sup> EACOP has on its part committed to respect human rights and dignity in its operations and has in fact developed a human rights policy in English and three local dialects Luganda, Runyankore and Runyoro.<sup>72</sup> EACOP's commitments do not only cover human rights but also health and safety, land acquisition and resettlement, environment and biodiversity, and stakeholder engagement.

In September 2022, the European Parliament adopted a joint motion for a resolution on violations of human rights in Uganda and Tanzania linked to investments in fossil fuels projects.<sup>73</sup> The resolution sought to compel Uganda, Tanzania and Total to delay the development of the EACOP and choose an alternative route with less environmental damage.<sup>74</sup> Key concerns from the EU parliament include drilling for oil within the Murchison Falls protected area, adverse impacts for the environment and communities within the oil extraction and pipeline areas, displacement, livelihood disruptions, evictions without fair and adequate compensation, human rights including arrests, intimidation and harassment of human rights defenders, journalists and NGOs working in the oil and gas sector. From the concerns above, the parliament came up with a number of resolutions to Ugandan and Tanzanian authorities: ensuring human rights advocates, journalists and civil society groups carry out their work freely and the immediate release of human rights defenders arbitrarily arrested; reauthorising NGOs arbitrarily closed or suspended by the Uganda government; prompt, consensual, fair and adequate compensation to people displaced from their land; and updating domestic laws on land acquisition, valuation and resettlement to align with regional and international standards. Other recommendations were for Ugandan authorities to allow free and unhindered access to the oil zone by civil society organisations, independent journalists, international observers and researchers, as well as mandatory corporate due diligence and abiding with human rights, environment and climate obligations. The international community was urged to exert maximum pressure on authorities in Uganda and Tanzania, and other stakeholders, to protect the environment and end extractive activities in protected and sensitive ecosystems.<sup>75</sup>

For a country struggling with debt financing and economic challenges

---

<sup>71</sup> OGWANG, T., VANCLAY, F., *op. cit.*

<sup>72</sup> <https://eacop.com/human-rights/>.

<sup>73</sup> European Parliament, "European Parliament resolution on violations of human rights in Uganda and Tanzania linked to investments in fossil fuels projects", 14 September 2022, [https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/RC-9-2022-0409\\_EN.html](https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/RC-9-2022-0409_EN.html).

<sup>74</sup> <https://www.youtube.com/watch?v=8BdbJPU28oM>.

<sup>75</sup> European Parliament, *op. cit.*

worsened by the Covid-19 pandemic, oil production is not only highly anticipated but also the revenue is crucial to the Museveni regime.<sup>76</sup> It is no surprise that the president used strong words in response to the EU parliament's proposal. "Some of these EU MPs are insufferable and so wrong that they think they know everything but should calm down. This is the wrong battleground for them. I hope our partners join us firmly and advise them. For us, we're moving forward with our program".<sup>77</sup> In another tweet on the same day, the president told the EU parliament to focus on the work it has to do. "The European Parliament has got enough work to do in its own place. I would advise the MPs there to spend a bit more time doing that. East Africa has got more capable people who know what to do".<sup>78</sup> Addressing the 7<sup>th</sup> Annual Uganda International Oil and Gas Summit in Kampala, the president told the EU MPs to control themselves not to explode, calling them shallow-minded, egocentric, wrong and broadcasting ignorance all over. "We don't take kindly to arrogance. The plan will be implemented according to schedule ... When you go to this parliament, these are just young girls. You are lecturing me what to do in Uganda, you young girl?".<sup>79</sup>

Museveni, a long-time ally of the West, has used his understanding of the region to build alliances with the West. But it is in these alliances that the president gains his leverage, including pushing back on western actors when they overstep their powers. At Uganda's 60<sup>th</sup> independence anniversary, the president referred to the EACOP resolution as "another manifestation of imperialistic arrogance and hegemonism by elements in the European Union Parliament whereby they decreed from Brussels that the East African Crude Oil Pipeline should not be constructed, until those arrogant actors permit us to do so".<sup>80</sup> Defiantly, the president vowed to continue with the project and challenge any hindrances to the project through legal means. "If any actor tries to delay our project, we shall decisively deal with that betrayal according to the relevant laws. We shall develop all the aspects of the project with willing partners".<sup>81</sup>

The strong language used by the president and reference to EU legislators as "imperialist, parasitic meddlers" all show the desperation of the regime to have the pipeline and oil running. Some of the reasons are captured in the president's remarks. The pipeline corridor provided by Tanzania will also

<sup>76</sup> TITECA, K., "Total Success"? The real goals of Uganda's Operation Shujaa in DRC", *African Arguments*, 20 June 2022.

<sup>77</sup> Tweet by Yoweri, K. Museveni, 27 September 2022.

<sup>78</sup> Tweet by Yoweri, K. Museveni, 27 September 2022.

<sup>79</sup> "Stop the arrogance and shallowness, Museveni tells EU", *NTV Uganda*, 27 September 2022, <https://www.youtube.com/watch?v=8BdbJPU28oM>.

<sup>80</sup> Speech by Yoweri K. Museveni on the 60<sup>th</sup> Independence Anniversary, 9 October 2022, <https://www.yowerikmuseveni.com/speech-60th-independence-anniversary>

<sup>81</sup> Speech by Yoweri K. Museveni, *op. cit.*

transport gas from Tanzania and Mozambique. The strong language is also just one example in the “multilayered frictions in the relations between the EU and Uganda”.<sup>82</sup> EACOP is, for sure, not the first resolution to create friction between Kampala and Brussels. Following the 2021 elections and the political situation in Uganda, the EU parliament called for sanctions towards human rights violators and some actors in Ugandan security. There have been points of contention and it is worth noting that the multi-donor funded Democratic Governance Facility (DGF)<sup>83</sup> that was suspended, re-opened under strict conditions, and is now set to shut down completely in June 2023. As noted in last year’s Chronicle, the president argued that the facility “funded activities and organizations meant to subvert the government under the guise of improving governance”.<sup>84</sup>

The resolution by the EU parliament was also forwarded to the speakers of the Ugandan and Tanzanian parliaments. Deputy Speaker of the Ugandan parliament Thomas Tayebwa called the resolution “deliberate misinformation” since the pipeline project was approved by the parliament of a sovereign country. Tayebwa described the resolution as the “highest level of neocolonialism and imperialism against the sovereignty of Uganda and Tanzania”.<sup>85</sup> Uganda’s Minister of Energy and Mineral Development also released a statement noting that the EU parliament resolution contained “distortions, hearsay, and generalizations” and was, at the very least, “a blatant display of limited knowledge about the realities of Uganda’s oil and gas projects”.<sup>86</sup> The East African Legislative Assembly (EALA) sitting in Kigali, the Rwandan capital, backed the EACOP project to continue since it is a project of two sovereign countries.<sup>87</sup>

## 8. CONCLUSION

What is not discussed in this Chronicle is the Ugandan opposition which, for most of 2022, remained silent or was silenced by the wanton abductions of its members. Even though there are still three years to the 2026 polls, several individuals and groups in 2022 fronted President Museveni to be the NRM

<sup>82</sup> TITECA, K., “EU-Uganda relations: friction, change or business as usual?”, *Egmont Policy Brief 296*, November 2022, [https://www.egmontinstitute.be/app/uploads/2022/11/Kristof-Titeca\\_PolicyBrief296\\_v3.pdf](https://www.egmontinstitute.be/app/uploads/2022/11/Kristof-Titeca_PolicyBrief296_v3.pdf).

<sup>83</sup> TITECA, K., *op. cit.*

<sup>84</sup> ASHABA, I., WERNER, K., “Uganda”, *op. cit.*

<sup>85</sup> PARLIAMENT OF THE REPUBLIC OF UGANDA, “Deputy speaker protests EU Parliament resolution on Uganda’s oil”, 15 September 2022, <https://www.parliament.go.ug/news/6202/deputy-speaker-protests-eu-parliament-resolution-uganda%E2%80%99s-oil>.

<sup>86</sup> Statement on European Union Parliament Resolution on EACOP Project”, 30 September 2022, [https://www.mediacentre.go.ug/sites/default/files/media/EU%20Minister\\_04-10-2022.pdf](https://www.mediacentre.go.ug/sites/default/files/media/EU%20Minister_04-10-2022.pdf).

<sup>87</sup> HAVYARIMANA, M., “EAC MPs tell off EU counterparts, back oil pipeline project”, *The East African*, 8 November 2022.

flagbearer in 2026. Addressing head teachers from the central region at the National Leadership Institute in Kyankwanzi, Vice President Jessica Alupo noted that Museveni would run again in 2026. This will almost certainly be the position of the ruling NRM party. What is not clear is if Kainerugaba will be patient enough to wait for his turn, if and whenever it comes. He recently said in a Twitter post: “Fortune favours the sons of God! I will be President of Uganda one day!”. He continued to attack the party of his father, causing speculation over which path he will use to officially launch his presidential bid. The path of the NRM seems cut off as Kainerugaba tweeted that he does not believe in the ruling party, calling it “probably the most reactionary organisation” in the country. Other tweets used words such as “cannibalistic politics of NRM” and the ruling party not representing the people of Uganda. Any military officer by another name would have paid a steep price for uttering half the words Kainerugaba has said, but at the time of writing this Chronicle he still enjoyed the perks of a four-star general and had not suffered public rebuke from his father or other senior army authorities – proving yet again that he is untouchable as long as Museveni remains commander-in-chief. He also continued to mobilise, staging familiarisation rallies in different parts of the country. The ceremony to decorate Kainerugaba as a full general was witnessed by his uncle, retired Gen. Salim Saleh, a recluse who wields excessive power as the president’s beloved brother but operates almost like a gangster, meeting government officials on his terms and at places of his own choosing. Kainerugaba has praised Saleh, whose real name is Caleb Akandwanaho, as the “greatest general in the history of the NRA/UPDF” and has spoken of their deep friendship – relations that in all likelihood will be tested in the coming years amid an intriguing transition from Museveni.

Antwerp and Kampala, January 2023



## **ANNEXES**



## ANNEXE 1 – INSTITUTIONS AU BURUNDI

(Situation en mars 2023)

### 1. PRÉSIDENTE ET GOUVERNEMENT

<i>Prénom et nom</i>	<i>Fonction</i>	<i>Adhésion politique, ethnique, région d'origine</i>
Evariste Ndayishimiye	Président de la République	CNDD-FDD, Hutu, Gitega
Prosper Bazombanza	Vice-Président	Uprona, Tutsi, Mwaro
Gervais Ndirakobuca	Premier Ministre	Ex-FDD, Hutu, Cibitoke
Martin Ninteretse	Ministre de la Sécurité publique, Intérieur et Développement local	CNDD-FDD, Hutu, Kayanza
Domine Banyankimbona	Ministre de la Justice	CNDD-FDD, Hutu, Bururi
Alain-Tribert Mutabazi	Ministre de la Défense nationale et des Anciens combattants	CNDD-FDD, Tutsi, Kirundo
Albert Shingiro	Ministre des Affaires étrangères et de la Coopération au Développement	CNDD-FDD, Hutu, Karuzi
Imelde Sabushimike	Ministre de la Solidarité nationale, des Affaires sociales, des Droits de la personne humaine et du Genre	Société civile (UNIPROBA), Twa, Mwaro
Sanctus Niragira	Ministre de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Élevage	CNDD-FDD, Hutu, Ngozi
Déo Rusengwamihigo	Ministre de la Fonction publique, Travail et Emploi	PRP, Ganwa, Muyinga
Audace Niyonzima	Ministre des Finances, du Budget et de la Planification économique	CNDD-FDD, Hutu, Muyinga
Ezéchiél Nibigira	Ministre chargé des Affaires de la Communauté Est-Africaine, de la Jeunesse, des Sports et de la Culture	CNDD-FDD, Hutu, Bujumbura rural
François Havyarimana	Ministre de l'Éducation nationale et de la Recherche scientifique	CNDD-FDD, Hutu, Rutana
Marie Chantal Nijimbere	Ministre du Commerce, du Transport, de l'Industrie et du Tourisme	Société civile (Association des Guides du Burundi - AGB), Tutsi, Cankuzo
Sylvie Nzeyimana	Ministre de la Santé publique et de la Lutte contre le VIH-SIDA	CNDD-FDD, Hutu, Gitega

Dieudonné Dukundane	Ministre des Infrastructures, Équipement et Logements sociaux	CNDD-FDD, Hutu, Bururi
Léocadie Ndacayisaba	Ministre de la Communication, des Technologies de l'information et des Médias	CNDD-FDD, Tutsi, Bubanza
Ibrahim Uwizeyimana	Ministre de l'Hydraulique, de l'Énergie et des Mines	CNDD-FDD, Tutsi, Muyinga
Prosper Ntahorwamiye	Secrétaire général et porte-parole du gouvernement	Frodebu (?), Hutu, Makamba

## 2. GOUVERNEURS

<i>Province</i>	<i>Prénom et nom</i>	<i>Adhésion politique, ethnie</i>
Bujumbura Mairie	Jimmy Hatungimana	Ex-FDD, Hutu
Bujumbura rural	Désiré Nsengiyumva	CNDD-FDD, Hutu
Bubanza	Cléophas Nizigiyimana	CNDD-FDD, Hutu
Bururi	Léonidas Bandenzamaso	Ex-FAB, Tutsi
Cankuzo	Boniface Banyiyezako	CNDD-FDD, Hutu
Cibitoke	Carême Bizozza	Ex-FDD, Hutu
Gitega	Venant Manirambona	CNDD-FDD, Hutu
Karusi	Dévote Nizigiyimana	CNDD-FDD, Hutu
Kayanza	Rémy Cishahayo	Ex-FDD, Hutu
Kirundo	Albert Hatungimana	CNDD-FDD, Hutu
Makamba	Francoise Ngozirazana	CNDD-FDD, Hutu
Muramvya	Diomède Nzambimana	CNDD-FDD, Hutu
Muyinga	Jean Claude Barutwanayo	CNDD-FDD, Hutu
Mwaro	Gaspard Gasanzwe	Ex-FAB, Tutsi
Ngozi	Emmanuel Ntaconsanze	CNDD-FDD, Hutu
Rumonge	Léonard Niyonsaba	CNDD-FDD, Hutu
Rutana	Olivier Nibitanga	CNDD-FDD, Hutu
Ruyigi	Emerencienne Tabu	CNDD-FDD, Hutu

### 3. APPAREIL JUDICIAIRE

<i>Institution</i>	<i>Nom du président</i>	<i>Ethnie et région d'origine</i>
<i>Cour suprême</i>	Emmanuel Gateretse	Hutu, Kayanza,
<i>Cour constitutionnelle</i>	Valentin Bagorikunda	Hutu, Bubanza
<i>Cour des comptes</i>	Elysé Ndaye	Hutu, Muramvya
<i>Parquet général de la République</i>	Sylvestre Nyandwi	Hutu, Bujumbura
<i>Cours d'appel</i>		
Mukaza	Nadine Nsabimana	Tutsi, Bujumbura rural
Muha	Jean Damascène Sindayizeruka	Hutu, Bujumbura
Ntahangwa	Bella Marlène Nikuze	Hutu, Bujumbura
Makamba	Elias Toyi	Hutu, Makamba
Gitega	Fulgence Ruberintwari	Hutu, Gitega
Ngozi	Daphrose Buganyira	Hutu, Ngozi
Bururi	Dieudonné Niyungeko	Tutsi, Bururi

### 4. SERVICES DE SÉCURITÉ : FORCES DE DÉFENSE NATIONALE (FDN), POLICE NATIONALE DU BURUNDI (PNB) ET SERVICE NATIONAL DE RENSEIGNEMENTS (SNR)

<i>Institution</i>	<i>Prénom et nom</i>	<i>Adhésion politique, ethnie, région d'origine</i>
Chef des FDN	Prime Niyongabo	Ex-FDD, Hutu, Muramvya
Chef adjoint des FDN	Jean Paul Habimana	Ex-FAB, Tutsi, Gitega
Inspecteur général PNB	Frédéric Budomo	Ex-FAB, Tutsi, Bururi
Inspecteur général adjoint PNB	Christophe Manirambona	Ex-FDD, Hutu, Cibitoke
Administrateur général SNR	Ildéphonse Habarurema	Ex-FDD, Hutu, Muyinga
Administrateur général adjoint SNR	Albert Bisaganya	Ex-FAB, Tutsi, Bururi

## 5. CORPS DIPLOMATIQUE

<i>Lieu d'accreditation</i>	<i>Prénom et nom</i>	<i>Adhésion politique, ethnie, région d'origine</i>
Addis Abeba	Willy Nyamitwe	CNDD-FDD, Hutu, Bujumbura Mairie
Ankara	Gérard Bikebako Ntahorwaroye	CNDD-FDD, Hutu, Bujumbura rural
Berlin	Appolonie Nibona	CNDD-FDD, Tutsi, Rutana
Bruxelles	Thérence Ntahiraja	CNDD-FDD, Hutu, Makamba
Dar-Es-Salaam	Gervais Abayebo	CNDD-FDD, Hutu, Bujumbura rural
Genève	Rénovat Tabu	CNDD-FDD, Hutu, Cibitoke
Kampala	Epiphanie Kabushemeye Ntamwana	CNDD-FDD, Hutu, Kirundo
Kinshasa	Agricole Ntirampeba	CNDD-FDD, Hutu, Rumonge
La Haye	Gamaliel Nkurunziza	CNDD-FDD, Hutu, Bujumbura
Le Caire	Sheik Malachie Rachid Niragira	CNDD-FDD, Hutu, Gitega
Londres	Elisa Nkerabirori	CNDD-FDD, Tutsi, Bujumbura rural
Lusaka	Pascal Ruhomvyumworo	CNDD-FDD, Hutu, Karusi
Moscou	Edouard Bizimana	CNDD-FDD, Hutu, Gitega
Nairobi	Evelyne Habonimana	CNDD-FDD, Hutu, Bujumbura rural
New Delhi	Stella Budiriganya	CNDD-FDD, Tutsi, Mwaro
New York	Zéphyrin Maniratanga	CNDD-FDD, Hutu, Makamba

Paris	Ernest Niyokindi	CNDD-FDD, Hutu, Cankuzo
Pékin	Martin Mbazumutima	CNDD-FDD, Hutu, Bujumbura Mairie
Pretoria	Alexis Bukuru	CNDD-FDD, Hutu, Ruyigi
Rabat	Nestor Bankumukunzi	CNDD-FDD, Tutsi, Mwaro
Rome	Espérance Ndayizeye	CNDD-FDD, Hutu, Gitega
Washington	Jean de Dieu Ndikumana	CNDD-FDD, Hutu, Muramvya



## ANNEXE 2 – INSTITUTIONS AU RWANDA

(Situation en avril 2022)

### 1. PRÉSIDENTE ET GOUVERNEMENT<sup>1</sup>

<i>Prénom et nom</i>	<i>Fonction</i>	<i>Adhésion politique, ethnité, région d'origine</i>
Général Major Paul KAGAME	Président de la République	FPR, Tutsi, ex-réfugié
Urujeni Feza BAKURAMUTSA	Directrice de Cabinet	FPR, Tutsi, ex-refugiée
Judith UWIZEYE	Ministre à la Présidence	NP, Hutu, Cyangugu
Alphonsine MIREMBE	Secrétaire permanent	FPR, Tutsi, ex-réfugiée
Edouard NGIRENTE	Premier Ministre	NP, Hutu, Kigali-Rural
Evariste RUGIGANA	Directeur de Cabinet	FPR, Tutsi, ex-réfugié
Inès MPAMBARA	Ministre à la Primature chargée des Affaires du Conseil des Ministres	FPR, Tutsi, ex-réfugiée
Doreen KAGARAMA	Secrétaire permanent	FPR, Tutsi, ex-réfugiée
Jeannette BAYISENGE	Ministre du Genre et de la Promotion de la Famille	FPR, Hutu, Kigali-Ville
Assumpta INGABIRE	Secrétaire permanent	FPR, Tutsi, Butare
Vincent BIRUTA	Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale	PSD, Tutsi, Kigali-Ville
Clémentine MUKEKA	Secrétaire permanent	FPR, Hutu, Gitarama
Jean Claude MUSABYIMANA	Ministre de l'Administration locale	FPR, Hutu, Ruhengeri
Samuel DUSENGIYUMVA	Secrétaire permanent	FPR, Tutsi, Gitarama
Emmanuel UGIRASHEBUJA	Ministre de la Justice	FPR, Tutsi, ex-réfugié
Théophile MBONERA	Secrétaire permanent	FPR, Hutu, Ruhengeri

<sup>1</sup> NP signifie sans affiliation politique officielle. Nous avons maintenu la référence aux anciennes préfectures en raison de l'absence de signification historique des actuelles provinces.

Marie Solange KAYISIRE	Ministre de la Gestion des Urgences	FPR, Tutsi, ex-réfugié
Olivier KAYUMBA	Secrétaire permanent	FPR, Tutsi, ex-réfugié
Jean-Damascène BIZIMANA	Ministre de l'Unité nationale et de l'Engagement citoyen	FPR, Tutsi, Gikongoro
Clarisse MUNEZERO	Secrétaire permanent	NP, Hutu, Kigali
Alfred GASANA	Ministre de l'Intérieur	FPR, Hutu, Gitarama
Général Major Albert MURASIRA	Ministre de la Défense	NP, Hutu
Colonel Celestin KANYAMAHANGA	Secrétaire permanent	FPR, Tutsi, ex-réfugié
Ernest NSABIMANA	Ministre des Infrastructures	FPR, Tutsi, Butare
Fidele ABIMANA	Secrétaire permanent	FPR, Hutu
Dr MUSAFIRI Idephonse	Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage	FPR, Hutu, Kibuye
Olivier KAMANA	Secrétaire permanent	FPR, Tutsi
Jeanne d'Arc MUJAWAMARIYA	Ministre de l'Environnement	FPR, Hutu, Ruhengeri
Patrick KARERA	Secrétaire permanent	FPR, Tutsi, ex-réfugié
Fanfan RWANYINDO KAYIRANGWA	Ministre de la Fonction Publique et du Travail	NP, Tutsi, ex-réfugiée
Gaspard MUSONERA	Secrétaire permanent	FPR, Tutsi, Kigali Rural
Uzziel NDAGIJIMANA	Ministre des Finances et de la Planification Economique	FPR, Hutu, Gitarama
Dr Jean Chrysostome NGABITSINZE	Ministre du Commerce et de l'Industrie	PSD, Gitarama
Richard NIYONSHUTI	Secrétaire permanent	FPR, Tutsi, ex-réfugié
Valentine UWAMARIYA	Ministre de l'Education	FPR, Hutu, Cyangugu
Samuel MULINDWA	Secrétaire permanent	FPR, Tutsi, ex-réfugié
Aurore Mimosa MUNYANGAJU	Ministre des Sports	FPR, Tutsi, ex-réfugiée
Zephanie NIYONKURU	Secrétaire permanent	FPR, Tutsi

Dr Sabin NSANZIMANA	Ministre de la Santé	FPR, Tutsi
Zacharie IYAKAREMYE	Secrétaire permanent	FPR, Hutu, Cyangugu
Paula INGABIRE	Ministre des Technologies de l'Information, de la Communication et de l'Innovation	FPR, Tutsi, ex-réfugiée
Yves IRADUKUNDA	Secrétaire permanent	FPR, Hutu, Gitarama
Dr. Abdalah UTUMATWISHIMA	Ministre de la Jeunesse et de la Culture	FPR, Hutu, Ruhengeri
Parfait RUSABIZWA	Secrétaire permanent	FPR, Tutsi, Kigali
Eric RWIGAMBA	Ministre de l'Investissement Public et Privatisation	FPR, Tutsi, ex-réfugié
Patricia UWASE	Secrétaire d'Etat au Ministère des Infrastructures	FPR, Tutsi, ex-réfugiée
Assumpta INGABIRE	Secrétaire d'État au ministère de l'Administration locale chargé des affaires sociales	PL, Tutsi, Butare
Solina NYIRAHABIMANA	Secrétaire d'Etat au ministère de la Justice chargé de la Constitution et des autres lois	FPR, Hutu, Gitarama
Gaspard TWAGIRAYEZU	Secrétaire d'État au ministère de l'Éducation chargé des écoles primaires et secondaires	FPR, Hutu, Kibuye
Claudette IRERE	Secrétaire d'État au ministère de l'Éducation chargé de la Technologie et de l'Enseignement Technique et Professionnel.	FPR, Tutsi, ex-réfugiée
Dr. Yvan BUTERA	Secrétaire d'Etat au Ministère de la Santé chargé de la santé publique et des soins de santé primaires.	FPR, Tutsi, Kigali
Claudine UWERA	Secrétaire d'Etat au ministère des Finances et de la Planification économique chargée de la planification économique.	FPR, Tutsi, ex-réfugiée

Richard TUSHABE	Secrétaire d'Etat au ministère des Finances et de la Planification économique chargé des Finances Publiques	FPR, Tutsi, ex-réfugié
Manassé NSHUTI	Secrétaire d'Etat au ministère des Affaires Etrangères, chargé de la Communauté de l'Afrique de l'Est.	FPR, Tutsi, ex-réfugié
Ildéphonse MUSAFIRI	Secrétaire d'Etat au ministère de l'Agriculture et de l'Elevage	FPR, Hutu
Clare AKAMANZI	CEO of RDB	FPR, Tutsi, ex-réfugiée
Yamina KARITANYI	CEO of Rwanda Mines, Petroleum and Gas Board	FPR, Tutsi, ex-refugiée

## 2. GOUVERNEURS

<i>Province</i>	<i>Prénom et nom</i>	<i>Adhésion politique, ethnie, région d'origine</i>
Province de l'Est	Emmanuel GASANA	FPR, Tutsi, ex-réfugié
Province du Nord	Dancille NYIRARUGERO	FPR, Hutu, Ruhengeri
Province de l'Ouest	François HABITEGKO	FPR, Hutu, Gikongoro
Province du Sud	Alice KAYITESI	FPR, Tutsi, Gitarama
Mairie de Kigali	Pudence RUBINGISA	FPR, Tutsi, Kigali-Ville

## 3. APPAREIL JUDICIAIRE

<i>Cour / tribunal</i>	<i>Nom du président</i>	<i>Ethnie et région d'origine</i>
Cour Suprême (Président)	Faustin NTEZIRYAYO	Hutu, Gitarama
Cour Suprême (Vice-présidente)	Marie Thérèse MUKAMULISA	Tutsi, Kigali-Ville
Cour d'Appel	Aimé KALIMUNDA MUYOBOKE	Tutsi, ex-réfugié
Haute Cour	Xavier NDAHAYO	Hutu, Byumba

Procureur Général de la République	Aimable HAVUGIYAREMYE	Tutsi, ex-réfugié
Procureur Adjoint	Angelique HABYARIMANA	FPR, Hutu, Kibungo
Rwanda Investigation Bureau (RIB)	Colonel Jeannot RUHUNGA	FPR, Tutsi, ex-réfugié
Adjoint	Isabelle KAREHANGABO	FPR, Hutu, Kibuye

#### 4. FORCES RWANDAISES DE DÉFENSE (FRD)

<i>Institution</i>	<i>Prénom et nom</i>	<i>Adhésion politique, ethnique, région d'origine</i>
Commandant en chef	Général-Major Paul KAGAME	FPR, Tutsi, ex-réfugié
Chef d'État-major général	Général Jean Bosco KAZURA	FPR, Tutsi, ex-réfugié
Chef d'État-major de l'armée de terre	Lieutenant-Général Mubarak MUGANGA	FPR, Tutsi, ex-réfugié
Chef d'État-major de l'armée de l'air	Général-Major Jean Jacques MUPENZI	FPR, Tutsi, ex-réfugié
Chef d'Etat-major de l'armée de réserve	Général-Major e.r. Frank MUGAMBAGE	FPR, Tutsi, ex-réfugié

#### 5. POLICE NATIONALE

Inspecteur Général de la Police	DIGP Félix NTAMUHORANYE	FPR, Tutsi, ex-réfugié
Inspecteur Général de la Police Adjoint	CP Vincent SANO	FPR, Tutsi, ex-réfugié
Inspecteur Général de la Police Adjoint	DIGP Jeanne Chantal UJENEZA	FPR, Hutu, Byumba

#### 6. RWANDA CORRECTIONAL SERVICE

Inspecteur Général de la RCS	GC Juvenal MARIZAMUNDA	FPR, Hutu, Byumba
Inspecteur Général de la Police Adjoint	DGC Rosa MUHISONI	FPR, Tutsi, ex-réfugié

**7. CORPS DIPLOMATIQUE**

<i>Lieu d'accréditation</i>	<i>Prénom et nom</i>	<i>Adhésion politique, ethnique, région d'origine</i>
Abuja	Christophe BAZIVAMO	FPR, Hutu, Byumba
Abu Dhabi	John MIRENGE	FPR, Tutsi, ex-réfugié
Addis-Abeba	Hope TUMUKUNDE	FPR, Tutsi, ex-réfugiée
Accra	Rosemary MBABAZI	FPR, Tutsi, ex-réfugiée
Ankara	Fidelis MIRONKO	FPR, Tutsi, ex-réfugié
Berlin	César IGOR	FPR, Tutsi, ex-réfugié
Brazzaville	Théoneste MUTSINDASHYAKA	FPR, Tutsi, Kigali-Ville
Bruxelles	Vincent KAREGA	FPR, Tutsi, ex-réfugié
Bujumbura	Vacant	
Dakar	Jean-Pierre KARABARANGA	FPR, Tutsi, Butare
Dar es Salam	Fatou HATEGEKIMANA	FPR, Hutu, Cyangugu
Genève	Marie Chantal RWAKAZINA	FPR, Tutsi, ex-réfugiée
Harare	James MUSONI	FPR, Tutsi, ex-réfugié
Jakarta	Abdul Karim HARERIMANA	FPR, Hutu, Kigali
Riyad	Eugène Segore KAYIHURA	FPR, Tutsi, ex-réfugié
Kampala	Colonel Joseph RUTABANA	FPR, Tutsi, ex-réfugié
Khartoum	Colonel MUNYANEZA MUZUNGU	FPR, Tutsi, ex-réfugié
Kinshasa	Vacant	
La Haye	Olivier NDUHUNGIREHE	PSD, Hutu, Butare
Le Caire	Alfred KALISA	FPR, Tutsi, ex-réfugié
Londres	Johnston BUSINGYE	FPR, Tutsi, ex-réfugié
Luanda	Général-Major Charles KARAMBA	FPR, Tutsi, ex-réfugié
Lusaka	Amandin RUGIRA	FPR, Hutu, Cyangugu
Maputo	Claude NIKOBISANZWE	FPR, Tutsi, ex-réfugié

Moscou	Lieutenant Général MUSHYO KAMANZI	FPR, Tutsi, ex-réfugié
Nairobi	Martin NGOGA	FPR, Tutsi, ex-réfugié
New Delhi	Jacqueline MUKANGIRA	FPR, Tutsi, ex-réfugiée
New York (UN)	Claver GATETE	FPR, Tutsi, ex-réfugié
Ottawa	Prosper HIGIRO	PL, Tutsi, Kibungo
Paris	François Xavier NGARAMBE	FPR, Tutsi, Gitarama
Pékin	James KIMONYO	FPR, Tutsi, ex-réfugié
Prague	Richard MASOZERA	FPR, Tutsi, ex-réfugié
Pretoria	Emmanuel HATEGEKA	FPR, Tutsi, ex-réfugié
Qatar	François NKULIKIYIMFURA	FPR, Tutsi, ex-réfugié
Rabat	Zaina NYIRAMATAMA	PDI, Hutu, Gitarama
Seoul	Nkubito Manzi BAKURAMUTSA	FPR, Tutsi, ex-refugié
Singapour	Jean de Dieu UWIHANGANYE	FPR, Hutu, Byumba
Stockholm	Diane GASHUMBA	FPR, Tutsi, ex-réfugiée
Varsovie	Anastase SHYAKA	FPR, Hutu, Byumba
Tel-Aviv	James GATERA	FPR, Tutsi, ex-réfugié
Tokyo	Ernest RWAMUCYO	FPR, Tutsi, ex-réfugié
Washington	Mathilde MUKANTABANA	FPR, Tutsi, ex-réfugiée





Filip Reyntjens is emeritus professor of law and politics at the Institute of Development Policy (IOB), University of Antwerp.

Filip Reyntjens est professeur émérite à l'Institut de politique du développement (IOB) de l'Université d'Anvers.

Continuing the tradition of *L'Afrique des grands lacs: Annuaire*, this companion volume to *Conjonctures de l'Afrique centrale* (Paris, L'Harmattan), offers a survey of political developments in Burundi, the Democratic Republic of Congo, Rwanda and Uganda over the course of 2022. Major events have been regional rather than domestic. When the DRC and Uganda agreed in the Fall of 2021 that Ugandan army units were to be deployed on Congolese territory to combat an originally Ugandan rebel group, the Allied Democratic Forces (ADF), Rwanda resented being ignored in an area it considers vital for its security and economic interests. It reactivated the M23 rebel group which it supported ten years ago until it was defeated by an international effort and had led a dormant life since. While relations between the DRC and Rwanda considerably improved after Félix Tshisekedi became President, they deteriorated dramatically when M23 resumed fighting and Rwandan support for the rebel group became clear. After M23 took control of Bunagana, an important trading centre on the DRC-Uganda border, the DRC accused Rwanda of military aggression and expelled the Rwandan ambassador. After the deployment of an East African regional force (EACRF), starting in November 2022, the four countries studied in these *Chronicles* are involved in military operations: Burundi and Uganda as part of the EACRF, alongside Kenya and South Sudan, Rwanda in support of M23, and the DRC as the scene of fighting.

Continuant la tradition de *L'Afrique des grands lacs: Annuaire*, ce volume qui accompagne *Conjonctures de l'Afrique centrale* (Paris, L'Harmattan) présente un aperçu de l'évolution politique au Burundi, en République démocratique du Congo, au Rwanda et en Ouganda au cours de l'année 2022. Les événements majeurs ont été régionaux plutôt que nationaux. Lorsqu'à l'automne 2021 la RDC et l'Ouganda convenaient que l'armée ougandaise serait déployée en RDC pour combattre un groupe rebelle d'origine ougandaise, les *Allied Democratic Forces* (ADF), le Rwanda se sentait ignoré dans une région considérée comme vitale pour sa sécurité et ses intérêts économiques. Kigali réactivait le groupe rebelle M23 qu'il avait soutenu dix ans plus tôt jusqu'à ce qu'il fût défait par une force internationale et qui avait été en hibernation depuis. Alors que les relations entre la RDC et le Rwanda s'étaient considérablement améliorées depuis l'accession de Félix Tshisekedi à la présidence, elles se sont dramatiquement détériorées lorsque le M23 reprit les hostilités et que l'appui du Rwanda pour le groupe rebelle devint clair. Après la prise par le M23 de Bunagana, un important centre commercial sur la frontière ougando-congolaise, la RDC accusa le Rwanda d'agression militaire et expulsa l'ambassadeur du Rwanda. Depuis le début du déploiement d'une force régionale est-africaine (EACRF) à partir de novembre 2022, les quatre pays étudiés dans ces *Chroniques* sont impliqués dans les opérations militaires : le Burundi et l'Ouganda au sein de l'EACRF aux côtés du Kenya et du Sud-Soudan, le Rwanda en appui au M23 et la RDC comme théâtre des hostilités.

ISBN: 978 946 117 504 5